



Publication mai 2025



PLAN DE VIGILANCE

2024



SOMMAIRE

**ÉDITORIAL
DU PRÉSIDENT DE MICHELIN**

P.3

INTRODUCTION

P.4

GÉNÉRALITÉS

P.6

**RISQUES
DROITS HUMAINS**

- 1.1. Non-respect des droits humains chez nos fournisseurs p.15
- 1.2. Discrimination et harcèlement p.17
- 1.3. Liberté d'association p.21
- 1.4. Protection des données personnelles p.23
- 1.5. Salaire décent et protection sociale p.25
- 1.6. Communautés affectées p.26
- 1.7. Sécurité des utilisateurs p.29

1

**RISQUES
SANTÉ SÉCURITÉ**

- 2.1. Accidents du travail p.33
- 2.2. Exposition à des produits chimiques p.35
- 2.3. Mal-être au travail p.36
- 2.4. Risque en matière de sûreté des salariés p.37

2

**RISQUES
ENVIRONNEMENTAUX**

- 3.1. Impact global sur le changement climatique et plan de transition p.40
- 3.2. Impact de nos activités sur le changement climatique (Scopes 1&2) p.42
- 3.3. Impact du scope 3 sur le changement climatique p.44
- 3.4. Risque de pollution de l'air et de l'eau p.47
- 3.5. Épuisement des ressources p.51
- 3.6. Consommation d'eau p.54
- 3.7. Risque d'atteinte à la biodiversité p.56

3

**RISQUES LIÉS
AUX PRATIQUES RSE
DES FOURNISSEURS**

- 4.1. Identification des risques RSE p.65
- 4.2. Mesures générales de prévention et d'atténuation des risques RSE chez les fournisseurs p.66
- 4.3. Impact de nos fournisseurs sur le changement climatique p.69
- 4.4. Impact de nos matières premières sur l'environnement p.69
- 4.5. Non - respect des droits humains chez nos fournisseurs p.69
- 4.6. Les risques spécifiques au caoutchouc naturel p.69

4

**MÉCANISMES D'ALERTE ET DE RECUEIL
DES SIGNALEMENTS**

**SYNTHÈSE
DES PRINCIPAUX
INDICATEURS**

**TABLE DE CONCORDANCE
ENTRE LE PLAN DE VIGILANCE
ET LE DEU 2024**

5

6

7



ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DE MICHELIN

La démarche de vigilance est au cœur de l'action de Michelin. Dans toutes ses activités, notre Groupe est en effet confronté à des risques de natures diverses, qu'ils soient liés à la santé et à la sécurité des personnes, à l'environnement ou aux droits humains.

Le présent plan de vigilance en offre une évaluation précise et actualisée chaque année pour tenir compte des évolutions de notre environnement. C'est un travail indispensable et conséquent, compte tenu de la grande diversité de nos activités et de l'étendue géographique de Michelin, présent dans 174 pays. Je veux remercier toutes les équipes qui y ont contribué.

Avec l'entrée en vigueur de la *Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)*, un nouveau cadre vient renforcer les responsabilités des entreprises en matière de transparence et de développement durable. Cela est très cohérent avec les engagements que nous avons pris et mettons en œuvre depuis des années déjà. Ce plan de vigilance peut donc se lire en complément du Rapport de Durabilité.

Vous trouverez dans ces pages l'ensemble des informations de référence sur les risques auxquels Michelin est confronté, et les actions mises en œuvre pour les maîtriser. La démarche de vigilance de notre Groupe est un élément clé de sa réussite future. Les progrès réalisés année après année en la matière peuvent nous donner confiance dans notre capacité à créer une valeur véritablement durable.

Florent Menegaux

INTRODUCTION

Michelin répond pour la huitième année consécutive à la loi française sur le devoir de vigilance par la rédaction de ce plan. Il détaille les risques associés aux activités du Groupe et de ses principaux fournisseurs et sous-traitants dans les domaines des droits humains, de la santé/sécurité et de l'environnement, ainsi que les mesures mises en place pour les prévenir et les atténuer.

Le plan de vigilance participe pleinement à la mise en œuvre des valeurs du Groupe, de sa raison d'être et de son engagement pour un développement responsable par rapport à toutes ses parties prenantes.

Cet engagement se traduit par un pilotage stratégique structuré autour de six domaines et gouvernances associées : Environnement, Droits Humains, Santé et Sécurité des Personnes, Gestion des personnes et de la cohésion sociale (créée en 2024), Finance Durable et Ethique¹.

Le Conseil de Surveillance du Groupe comprend également un Comité RSE qui supervise les enjeux relatifs à la responsabilité sociétale de Michelin. Il examine tous les quadrimestres la stratégie, les ambitions, les politiques et les engagements en matière de durabilité.

L'approche Tout Durable, qui prône un équilibre entre des dimensions interdépendantes et mutuellement bénéfiques « *People Profit Planet* », est ancrée dans ses documents fondateurs et ses politiques, notamment le Code d'éthique, la Politique cadre sur les droits humains, les Principes des Achats, la Politique Santé Sécurité et Qualité de vie au travail, la Politique Environnementale, la Politique Diversités Equité et Inclusion. Dans ces documents et les référentiels associés, le Groupe a établi des standards de conformité qui, non seulement obéissent aux normes des pays d'implantation, mais vont souvent au-delà des exigences des lois locales.

Dans sa démarche de vigilance au sein de ses opérations et de sa chaîne de valeur, Michelin se fonde également sur le respect des normes internationales. Le Groupe adhère au Pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies (ONU) depuis 2010 et s'engage à respecter les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Certains sujets abordés dans ce plan ont fait l'objet de discussions lors des réunions du Comité RSE en 2024. Il s'agit notamment du plan de transition et d'adaptation climatique, de la déforestation,

des particules d'usure et des droits humains dans la chaîne de valeur. L'approche « Tout durable » de Michelin a également été mise à l'agenda de la réunion annuelle entre le Comité Exécutif et son Comité Corporate des Parties prenantes qui s'est tenue en France les 12 et 13 novembre 2024. Les parties prenantes ont alors été consultées sur la stratégie du Groupe concernant la durabilité de la performance des produits et les matériaux recyclés et renouvelables.

L'illustration ci-dessous met en avant la contribution du Groupe à l'agenda 2030 de l'ONU sur le Développement Durable, en intégrant ses interactions avec ses principales parties prenantes, ainsi que ses engagements sur chacun des Objectifs de Développement Durable (ODD).



¹ Voir pour les détails URD 2024 chapitre 4.1.2. Gouvernance des enjeux de durabilité



En 2024, le Groupe a procédé à une analyse de double-matérialité selon les exigences de la CSRD. Cet exercice lui a permis notamment d'évaluer la matérialité d'impact de certains enjeux, intégrés dans le plan de vigilance.

Les principaux éléments qui composent le plan de vigilance sont publiés dans le Document d'Enregistrement Universel (DEU) 2024, principalement dans le Rapport de Durabilité², et sont regroupés dans un tableau de concordance³. Chaque chapitre du plan mentionne la partie du Rapport de Durabilité qui lui est associée et dans laquelle figure des informations complémentaires.

La gouvernance du plan de vigilance

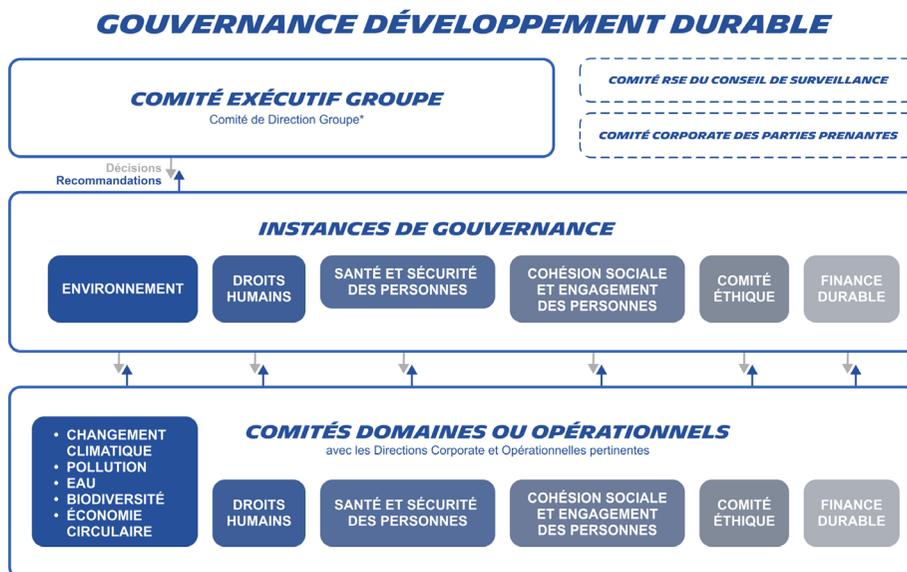
L'élaboration et le suivi du plan sont pilotés par la direction Développement Durable et Impact (DCDI) qui coordonne ce sujet avec les départements du contrôle interne, des risques, de l'environnement, des achats, des ressources humaines, du juridique et de la compliance. En 2025, ces réunions sont formalisées au sein d'un Comité devoir de vigilance qui se tient quatre fois par an. Ses missions sont notamment de :

- Proposer des actions supplémentaires à mettre en œuvre au

titre du devoir de vigilance : identification de nouveaux risques, mise en place de nouvelles mesures de prévention et d'atténuation, consultation des parties prenantes, notamment.

- Anticiper les réglementations à venir concernant le devoir de vigilance dans les différentes régions du monde et en particulier en Europe (Directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité)

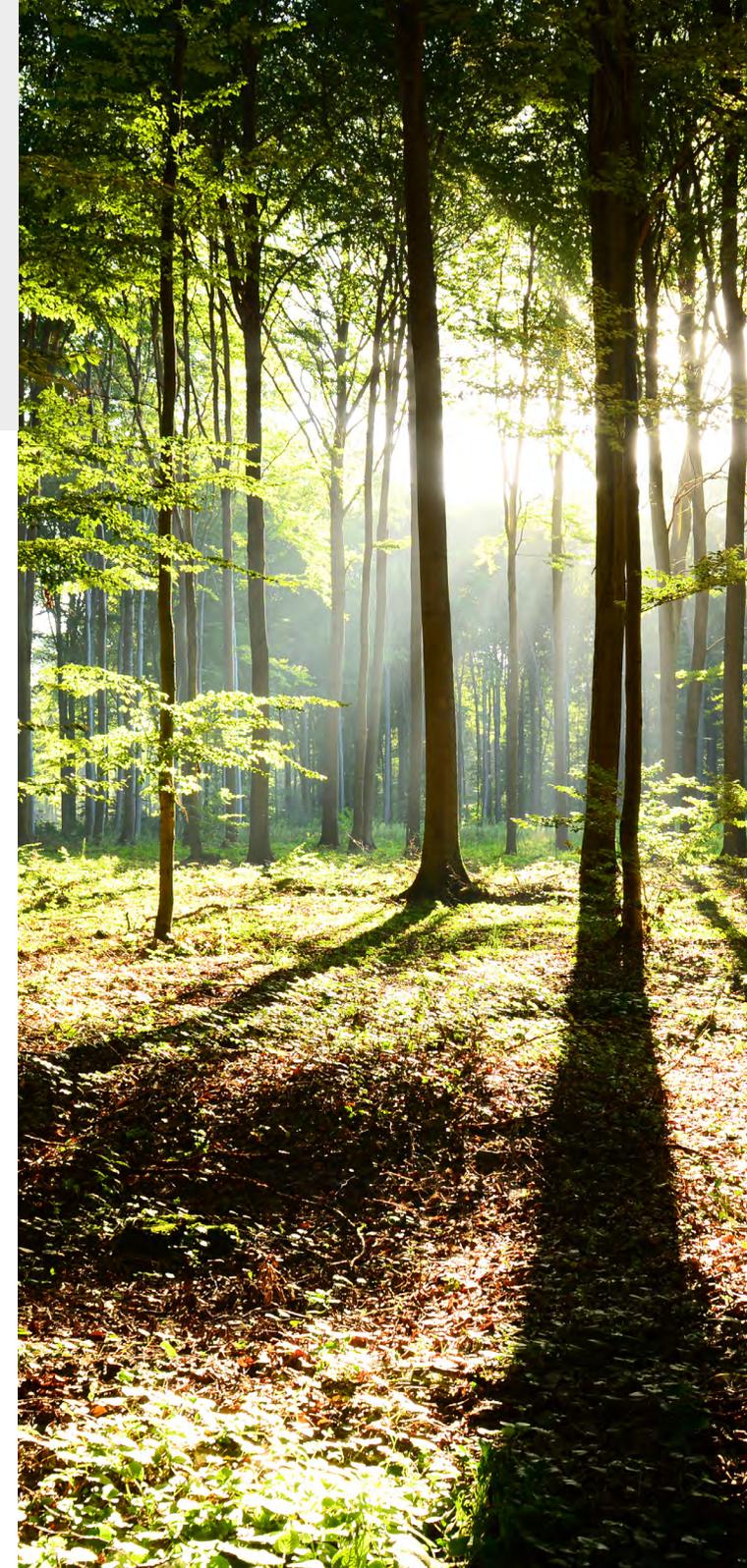
- Coordonner la réalisation des documents associés.



*Comité de Direction Groupe = Comité Exécutif Groupe + Directions suivantes : Juridique, Achats, Finance, Systèmes d'Information, Contrôle Interne - Audit & Qualité, Stratégie, Supply Chain, Corporate Business Services, Les Régions Chine et Amérique du Nord.

² Cf DEU chapitre 4 et chapitre 2.

³ Cf DEU chapitre 4.3 dédié au Devoir de vigilance et tableau de concordance



Contexte de l'activité du Groupe et stratégie

Michelin poursuit une stratégie de croissance durable dans les domaines du pneumatique, des solutions de mobilité connectée et des matériaux de haute technologie. Grâce à sa maîtrise inégalée des composites polymères, Michelin innove constamment pour fabriquer des pneus de grande qualité et des composants critiques pour des secteurs aussi exigeants que la mobilité, la construction, l'aéronautique, les énergies bas carbone ou la santé. Michelin se développe suivant son approche Tout Durable, en plaçant l'équilibre entre les enjeux humains, économiques et

environnementaux au cœur de sa dynamique de croissance. Le Groupe conçoit ainsi des solutions porteuses de progrès social et environnemental reconnues par ses clients, employant sa puissance d'innovation pour construire un avenir durable. Le Groupe est implanté sur plus de 120 sites industriels dans une vingtaine de pays en Europe, Amériques, Asie et Afrique et commercialise ses produits et services partout dans le monde. Environ 60 % de ses 129 800 salariés sont des opérateurs de production, tandis que la R&D compte quelques 6 000 personnes.

La chaîne d'approvisionnement du Groupe est complexe, avec près de 200 types de matériaux entrant en jeu dans la composition des pneumatiques, et provenant de nombreux sourcing géographiques. Michelin compte ainsi environ 35 000 fournisseurs directs sur tous les continents. En particulier, l'approvisionnement en caoutchouc naturel présente certaines spécificités.

Cartographie des risques

Matrice de double matérialité

Dans le cadre de son Rapport de Durabilité⁴, le Groupe Michelin a élaboré sa matrice de double matérialité validée par le Comité Exécutif Groupe en avril 2024. Disponible ci-contre, elle identifie les principaux impacts positifs et négatifs du Groupe sur son environnement et sur la société, ainsi que les risques et opportunités de développement pour ses activités.

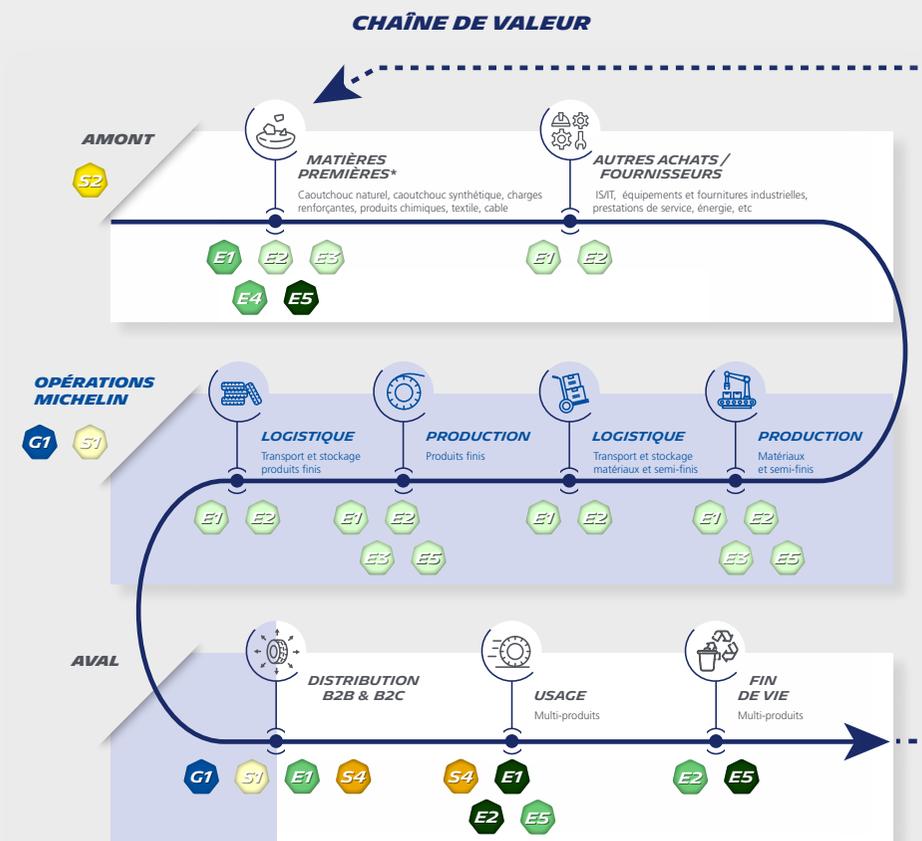
Afin de garantir la pertinence et la fiabilité de la méthodologie, l'analyse de double matérialité a été réalisée avec l'aide d'un tiers. De nombreuses parties prenantes internes et externes, concernées par les activités de Michelin ont également été consultées lors de l'évaluation de la matérialité d'impact, dont le Comité Corporate des Parties prenantes du Groupe.

ENJEUX DE DURABILITÉ ISSUS DE L'ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

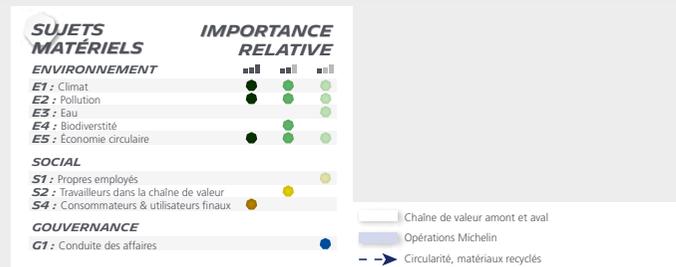


⁴ Cf URD, chapitre 4.1.4

Le schéma ci-dessous positionne les différents sujets identifiés comme matériels par l'analyse de double matérialité tout au long de la chaîne de valeur du Groupe.



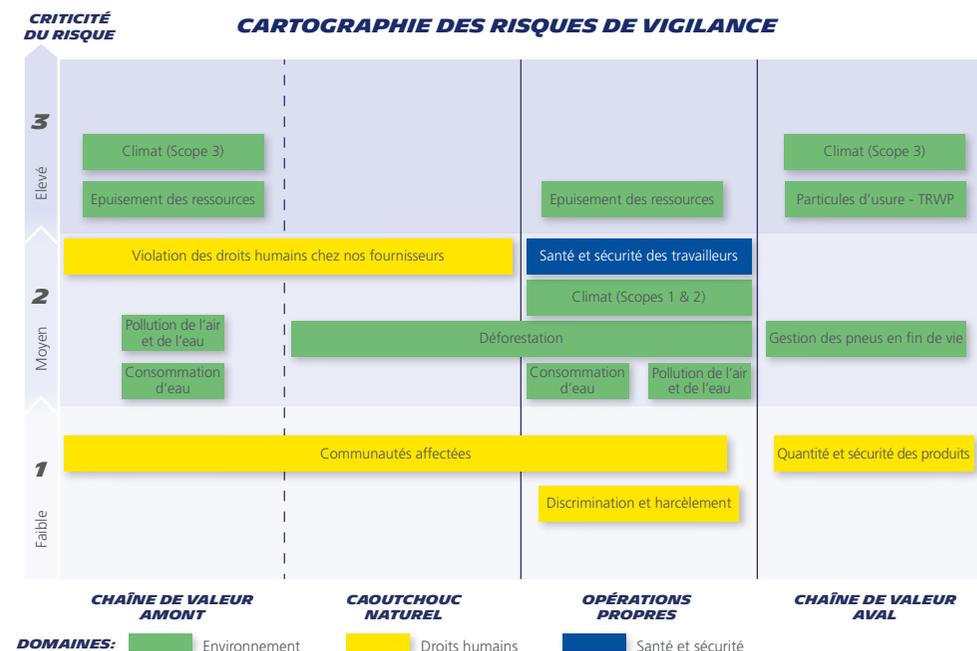
* dont opérations et IV



Méthodologie d'élaboration de la cartographie des risques relatifs au devoir de vigilance

La cartographie des risques "devoir de vigilance" présentée ci-dessous est construite à partir de l'analyse de double matérialité du Groupe réalisée dans le cadre de la CSRD. Toutefois, contrairement à la matrice de double matérialité, elle se concentre uniquement sur la matérialité d'impact négatif, en présentant les risques du Groupe sur les personnes et l'environnement. Ces risques ont été identifiés et évalués en termes de probabilité et de gravité, sans prendre en compte les mesures de mitigation prises par Michelin. Pour évaluer les impacts négatifs, le Groupe a utilisé la grille d'analyse suivante :

- Réels : la matérialité dépend de la gravité constituée par l'ampleur, l'étendue et le caractère irréversible de l'impact
- Potentiels : déterminés par la gravité et la probabilité. Dans le cas d'un impact négatif potentiel sur les droits de l'homme, la gravité de l'impact l'emporte sur sa probabilité.



• Afin de répondre aux exigences du devoir de vigilance, certains impacts considérés comme non-matériels à l'issue de l'analyse de double-matérialité ont été intégrés à cette cartographie, comme le risque de discrimination et de harcèlement ou les conséquences de nos activités sur les communautés locales. Ces sujets, au cœur des valeurs du Groupe, font partie de la responsabilité exercée par Michelin et seront donc abordés au sein du plan.

• Certains enjeux traités dans ce plan n'apparaissent pas dans la cartographie des risques car ils ont été évalués comme des impacts positifs ou comme des risques financiers par l'analyse de double matérialité. Il s'agit de la liberté d'association, du salaire décent (impacts positifs) et de la protection de la vie privée et des données personnelles (risque financier). Considérant que sans mesures de prévention prises par l'entreprise, ces enjeux peuvent engendrer des incidences négatives sur l'écosystème du Groupe, ils seront néanmoins détaillés plus loin.

Chaque risque figurant dans ce plan de vigilance est présenté sous forme d'un tableau et accompagné d'un encadré établissant la correspondance avec le Rapport de Durabilité lorsque cela est pertinent. Cet encadré indique également l'échelle de temps durant laquelle l'impact est susceptible d'avoir lieu, et l'étape de la chaîne de valeur concernée.

Périmètre du plan et maîtrise des risques au sein des sociétés récemment acquises

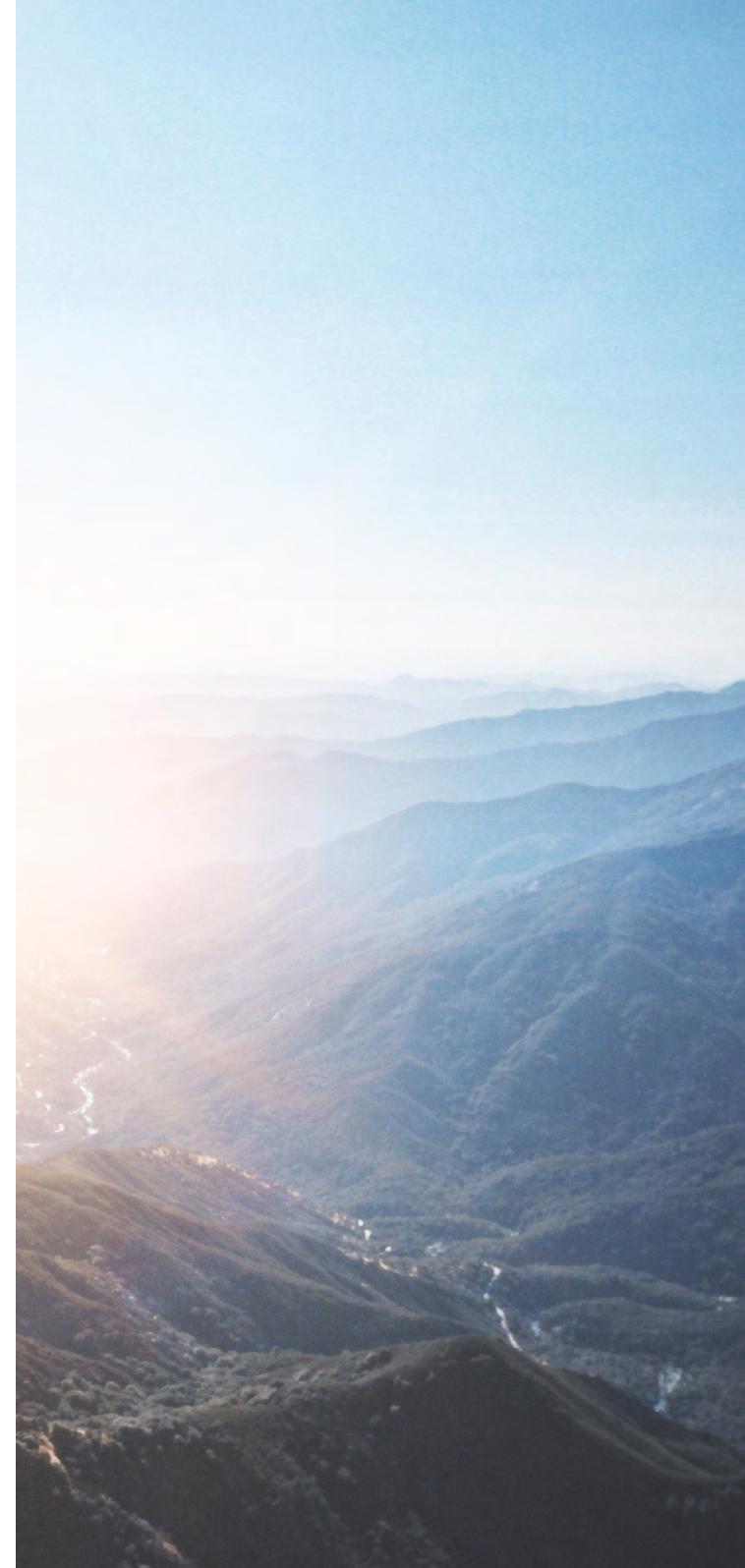
Le périmètre du plan de vigilance est constitué de l'ensemble des activités du groupe Michelin, de ses filiales et co-entreprises majoritaires, ainsi que de ses fournisseurs de rang 1 et au-delà pour la chaîne d'approvisionnement du caoutchouc naturel.

Depuis une dizaine d'années, la stratégie de croissance du Groupe implique l'acquisition de nouvelles sociétés. Chaque acquisition fait l'objet de due diligences préalables en fonction des risques spécifiques de la société (notamment droits humains, éthiques, environnementaux, santé, sécurité, conformité réglementaire, fiscaux, juridiques, responsabilité civile produit, cybersécurité) avec l'appui de spécialistes internes et/ ou externes. Afin d'identifier les risques relatifs à l'environnement, un membre de la Direction Corporate du Développement Durable et de l'Impact assiste l'équipe des Fusions et Acquisitions. Pour les risques relatifs aux droits humains et à la santé et sécurité, une évaluation est menée spécifiquement par les représentants techniques du Service du Personnel et de la direction Anticipation, Prévention

et Protection. En cas d'écarts avec les niveaux attendus par le Groupe, des mesures d'atténuation et de prévention adéquates sont mises en place sur la base d'un diagnostic post-acquisition réalisé dans les 100 jours ainsi que sur celle d'audits internes.

Un plan d'intégration de ces sociétés, animé par un chef de projet et coordonné par les responsables d'intégration de chaque domaine, est bâti et déployé sous la supervision d'un membre du Comité Exécutif et du département M&A (Fusions et Acquisitions). Le Conseil de Surveillance est informé a minima deux fois par an sur ces opérations dans les conditions prévues dans son règlement intérieur.

Après le déploiement des actions de mise en conformité réglementaire et l'inclusion de la société dans le périmètre de calcul des indicateurs de reporting RSE Groupe, les filiales appliquent le volet général de la Politique Environnement du Groupe lors de ses mises à jour. Elles sont également soumises à la Politique cadre sur les droits humains et au Code d'éthique du Groupe.



Modalités d'intégration des sociétés récemment acquises dans le reporting RSE

Afin de suivre l'évolution des sujets sociaux et environnementaux des nouvelles sociétés, des principes d'intégration de ces sociétés dans le reporting RSE du Groupe ont été définis en 2022 avec des délais associés :

- Le périmètre de couverture des indicateurs consolidés est fonction de leur pertinence par rapport au secteur d'activité, de la matérialité de leur impact et de la maturité de la société ;
- L'intégration se fait majoritairement sous un délai de trois ans après closing. Toutefois, pour certains indicateurs nécessi-

tant pour leur calcul et leur consolidation la mise en place de systèmes d'information et/ou une adaptation à la nature de l'activité, cette intégration peut prendre jusqu'à cinq ans après closing ;

- Le pilotage des indicateurs relatifs à la santé et sécurité ainsi qu'à l'éthique commence dès la première année.

Ces règles s'appliquent depuis 2022 et certaines sociétés acquises précédemment (Camso, Multistrada, Fenner, Lehigh, filiales Euromaster notamment) sont aujourd'hui intégrées ou

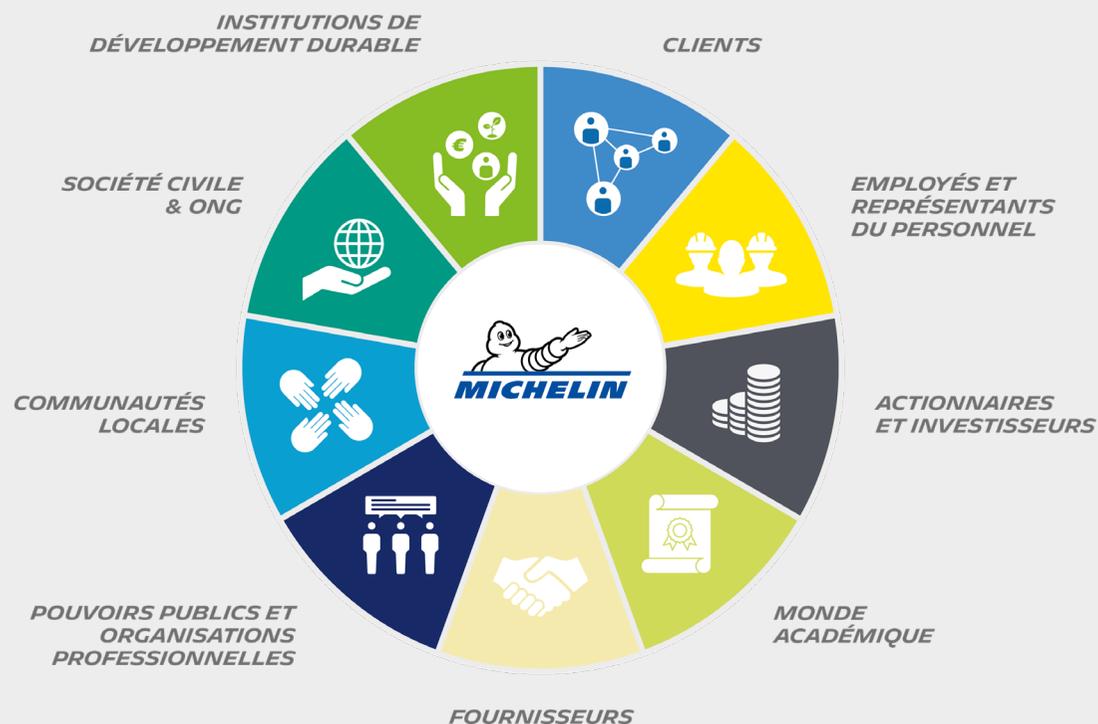
partiellement intégrées aux indicateurs du Groupe.

Dans le cadre de l'application de la CSRD en janvier 2025, des actions ont été mises en place afin de garantir le reporting des core KPI suivants : salaire décent, TRIR, nombre de recours à la ligne éthique ainsi que les émissions de CO₂ scopes 1&2.

Dialogue avec les parties prenantes

La construction d'une relation de confiance entre Michelin et ses parties prenantes constitue une opportunité pour le Groupe de mieux anticiper et challenger utilement ses engagements et actions en faveur du développement durable et de contribuer au renforcement de sa démarche de vigilance.

Michelin entretient de longue date un dialogue soutenu avec l'ensemble de ses parties prenantes, dont chaque catégorie – clients, investisseurs, représentants du personnel, fournisseurs, pouvoirs publics, communautés locales, organisations internationales et ONG – fait l'objet chaque année de contacts formalisés, réguliers, organisés par les différents départements du Groupe tant au niveau central que local.



PARTIES PRENANTES	SUJETS PRINCIPAUX ABORDÉS	EXEMPLES DE CONTACTS QUI ONT EU LIEU EN 2024 VISANT À PRENDRE EN COMPTE L'INTÉRÊT DES PARTIES PRENANTES
COMITÉ CORPORATE DES PARTIES PRENANTES	Impact, Performance durable, Matrice de double matérialité, Matériaux recyclés et renouvelables, salaire décent...	Réunion en physique les 12 et 13 novembre 2024, portant sur la durabilité de la performance des produits, les matériaux recyclés et renouvelables. Consultation en ligne sur la matrice de double matérialité en mars 2024.
 SOCIÉTÉ CIVILE ET ONG WWF, Transport et Environnement, FIDH, etc.	Droits humains, anti-corruption, chaîne de valeur, caoutchouc naturel, changement climatique, biodiversité, économie circulaire.	Consultation d'ONG dont le WWF, Transport et Environnement et Europe Climate Fondation, sur des sujets techniques liés au plan de décarbonation de ses activités industrielles, les biomatériaux ou encore la déforestation. En février 2025, Réunion du comité des parties prenantes sur le caoutchouc naturel en Indonésie
 CLIENTS	Sécurité, longévité, résistance au roulement, freinage, changement climatique, énergie, eau, droits humains, achats responsables, taxonomie	Mesure de la satisfaction clients Ateliers en régions/pays Michelin
 EMPLOYÉS / REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	Approche « Tout Durable », volet social	Réunion du Comité Monde en octobre
 ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS	Approche « Tout Durable », matériaux et composites, leadership technologique	- Capital Markets Day (mai 2024) - Roadshow annuel (octobre) consacré à la Gouvernance - Roadshow dédié aux sujets ESG (novembre)
 FOURNISSEURS	Approche « Tout Durable », achats responsables, caoutchouc naturel, matières premières, Climat, CO ₂ et énergie, droits humains, santé et sécurité	- Capital Markets Day (mai 2024) - Roadshow annuel (octobre) consacré à la Gouvernance - Roadshow dédié aux sujets ESG (novembre)
 POUVOIRS PUBLICS ET ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES	Règlementation produit, économie circulaire, empreinte industrielle, chaîne de valeur, reporting extra-financier et standards de durabilité	Soutien à : - la création, aux côtés de l'Etat californien, d'un seuil de résistance au roulement permettant d'exclure de la vente les pneumatiques les plus consommateurs d'énergie - la mise en place d'un seuil d'abrasion dans la réglementation Euro 7 afin de réduire les émissions de particules des pneumatiques - une sortie du statut juridique de déchet pour les pneumatiques en fin de vie, afin de porter le développement d'une plus grande circularité en Europe - la création d'un prix mondial du carbone Propositions pour une mise en œuvre opérationnelle du règlement européen sur la déforestation qui n'entraîne pas d'impacts négatifs sur la chaîne de valeur
 MONDE ACADÉMIQUE (IDDRI, CIRAI, Fondation Ellen McArthur, ITF, Carbone 4, Sciences Po, HEC, World Resources Institute...)	Analyse de cycle de vie, caoutchouc naturel, mobilité durable, matériaux, mesure de l'empreinte sociale, partage de la valeur, leviers techniques de décarbonation, biodiversité, eau, pollution, TRWP (Tire and Road Wear Particles).	- Relations académiques sur des sujets émergents : biomatériaux, émissions évitées, l'ACV (analyse de cycle de vie) sociale, partage de la valeur. - Corporate Business Partnership (CBP) avec les chercheurs de l'International Transport Forum (OCDE)
 INSTITUTIONS EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (Pacte Mondial, WBCSD, Chambre de commerce international, EPE, EDH, Orée, C3D...)	Tous les sujets ESG	- Travaux au sein de la Présidence du réseau France du Pacte Mondial pour déployer les ODD sur le territoire français - Participation à la Climate Week en septembre 2024, y compris au sommet des leaders du Pacte mondial des Nations unies. - Participation à la COP16 biodiversité, via Orée - Contribution active au Groupe de travail EPE 2030 sur la transition écologique
 COMMUNAUTÉS LOCALES	Territoires, égalités des chances, biodiversité, patrimoine, diversité, économie locale, droits humains	- Contacts avec les milieux économiques, académiques et associatifs autour de nos sites.

Enfin, Michelin a présenté la CSRD et la préparation du Rapport de Durabilité au « Comité d'Entreprise Européen » (CEEM) le 15 octobre 2024⁵. Une consultation est planifiée pour 2025.

⁵ Voir Section S1 – Personnel de l'Entreprise du Rapport de Durabilité pour une présentation du CEEM

1 **RISQUES DROITS HUMAINS**

- 1.1 Non-respect des droits humains chez nos fournisseurs*
- 1.2 Discrimination et harcèlement*
- 1.3 Liberté d'association*
- 1.4 Protection des données personnelles*
- 1.5 Salaire décent et protection sociale*
- 1.6 Communautés affectées*
- 1.7 Sécurité des utilisateurs*



1. RISQUES DROITS HUMAINS

Le Groupe emploie plus de 129 800 personnes dans 63 pays, et est implanté plus largement, dans 174 pays aux législations et cultures diverses. Ses salariés, les communautés locales autour des sites, ses fournisseurs mais aussi ses consommateurs peuvent être exposés à des risques de non-respect des droits humains. Bien qu'ils soient faibles dans le Groupe, les risques de travail forcé, de travail des enfants et de travail illégal sont

présents dans les chaînes d'approvisionnement agricoles, dont fait partie le caoutchouc naturel.

Pour identifier ses risques, Michelin s'est appuyé sur la base de données des pays risqués en matière de droits de l'Homme *VeriskMaplecraft*. Aussi, une analyse spécifique a été conduite sur le travail forcé concernant les fournisseurs les plus à risques.

129 800

Employés Michelin dans 63 pays

Michelin s'engage à faire respecter les droits humains dans toutes ses activités et partout où il est présent. Le Groupe reconnaît les normes internationales en matière de droits humains, et notamment les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, ainsi que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il adhère depuis 2010 au Pacte mondial de l'ONU, une initiative créée et animée par les Nations Unies qui encourage les entreprises à adopter une attitude socialement responsable au travers de dix principes.

Michelin applique les principes et droits fondamentaux des travailleurs que prône l'OIT, visés par les conventions suivantes :

- La liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective (conventions 87 et 98 de l'OIT) ;
- L'élimination de toute forme de travail forcé (conventions 29 et 105 de l'OIT) ;
- L'élimination effective du travail des enfants (conventions 138 et 182 de l'OIT) ;
- L'élimination de la discrimination à l'emploi (conventions 100 et 111 de l'OIT) ; et
- Des conditions de travail justes et favorables (conventions 1, 14, 106, 132 et 138 de l'OIT).

Ces principes sont retranscrits dans les documents internes de référence, et notamment le Code d'Éthique, les diverses politiques de la fonction Personnel (Diversité, Équité et Inclusion, Relations sociales...) et les Principes des Achats Michelin. En 2023, la politique cadre sur les droits humains a été déployée dans l'entreprise et mise en ligne sur le site internet du Groupe. Cette politique énonce les principes de Michelin concernant neuf sujets : discrimination, harcèlement, santé, sécurité, rémunération décente et protection sociale, liberté d'association, vie privée et données personnelles, travail des enfants, travail forcé et impact sur les communautés locales (<https://www.michelin.com/durable/entreprise/societe>)



Après avoir lancé une démarche sur la rémunération décente, la certification de l'ensemble des sociétés du Groupe par *FairWage Network* a été obtenue en 2023 et renouvelée en 2024, garantissant que 100 % des salariés bénéficient d'une rémunération au moins équivalente aux références "*living wage*"⁶. A partir de février 2025, de nouvelles sociétés seront intégrées parmi les prochaines certifications. Elles représentent 3,5 % des employés du Groupe, et sont considérées, sur la base d'estimations internes, au niveau de salaire décent.

DÉPLOIEMENT DE LA POLITIQUE ET FORMATIONS

Pour compléter ce dispositif d'acculturation et de prévention, un outil d'auto-évaluation des risques droits humains a été élaboré et déployé, tandis qu'un *e-learning* a été développé pour la première fois sur le sujet. Il a été mis à disposition de l'ensemble des salariés et 88 % des 600 plus hauts cadres du groupe ont suivi ce module à date.

Depuis sa création en 2023, un réseau regroupe les responsables droits humains de chacun des pays industriels majeurs du Groupe. 10 réunions se tiennent chaque année afin de faire appliquer la démarche de prévention des risques et de vigilance des droits humains partout dans le Groupe. Ce réseau est animé par la responsable droits humains du Groupe.

Dialogue avec les parties prenantes

TYPES DE PARTIES PRENANTES	EXEMPLES DE PARTIES PRENANTES	EXEMPLES DE THEMES ABORDÉS
ASSOCIATION INTERNATIONALE	World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) – BCTI (ex-B4IG)	Diversité, équité et inclusion, Droits humains, Salaire décent, transition juste, Inégalités
ASSOCIATION FRANÇAISE	EDH (Entreprise pour Droits de l'Homme)	Droits humains et Devoir de Vigilance, liberté d'association et négociation collective Risques droits humains liés aux transports - Dialogue parties prenantes – Lancement et réunions de travail - Approvisionnement et engagement avec les fournisseurs - Lancement et réunions de travail - Nouvelles technologies - Lancement et réunions de travail
	Anvie	Sciences Humaines au travail, Diversité Equité Inclusion
INSTITUTION INTERNATIONALE - RÉSEAU FRANCE	Club droits humains du Pacte Mondial - Réseau France	La santé mentale en entreprise Accessibilité numérique
INSTITUTION INTERNATIONALE	Global Deal	Dialogue social, travail décent
ASSOCIATION INTERNATIONALE	Réseau pour un salaire équitable (<i>Fair Wage Network</i>)	Salaire décent

GOUVERNANCE

La **Gouvernance droits de l'Homme**⁷ valide deux fois par an la politique, les ambitions et la stratégie du Groupe sur les droits humains. Elle est présidée par le Directeur du Service du Personnel du Groupe, membre du Comité Exécutif, et coprésidée par la Directrice de l'Engagement et des Marques. Elle comprend également les membres suivants :

- Les Directions Corporate : la Directrice des Affaires Publiques, le Directeur Juridique, la Chief Compliance Officer Groupe, le Directeur du Développement Durable et de l'Impact, le Directeur de l'audit interne et de la gestion des risques, le Directeur de l'Anticipation, de la prévention et de la protection du Groupe.
- Les Directions Opérationnelles : le Directeur industriel (membre du Comité Exécutif) et le Directeur des Achats. Cette gouvernance est animée par le Directeur du Développement social du Groupe.

Un comité opérationnel pluridisciplinaire se réunit également 10 fois par an et rassemble des représentants des départements Développement Durable et Impact, Achats, Contrôle interne, Audit & maîtrise des risques, Relations sociales, Affaires Publiques, Juridique et Compliance et Industrie et service du personnel. Il dresse un plan d'action annuel inscrivant Michelin dans une démarche de progrès continu.

⁶ L'ensemble des sociétés du Groupe sont comprises dans le périmètre de cette certification, représentant 100 % des effectifs. Toutefois, les sociétés nouvellement acquises disposent d'un délai de 1 à 3 ans pour se mettre en conformité sur le salaire décent. En 2024, le Groupe considère, sur la base d'estimations internes, qu'elles sont au niveau de salaire décent.

⁷ Dans sa démarche, Michelin considère « droits de l'Homme » et « droits humains » comme recouvrant des concepts et des périmètres équivalents

Suivi de mise en œuvre

La mise en œuvre de cette politique est suivie à l'aide de nombreux KPI et d'objectifs pour 2030 dans le but d'atteindre les 6 ambitions droits humains du Groupe. En 2024, celles-ci ont été reformulées de façon à prendre en compte plus largement les attentes des parties prenantes en matière de droits humains.

Elles sont listées ci-dessous :

- 1 - Une entreprise où chacun s'épanouit en sécurité
- 2 - Une entreprise qui offre un salaire équitable et des avantages sociaux favorables aux employés
- 3 - Une entreprise dont la chaîne d'approvisionnement offre un travail décent à ses employés
- 4 - Une entreprise qui accueille toutes les formes de diversité
- 5 - Une entreprise qui prend en compte l'avis de ses parties prenantes
- 6 - Une entreprise dont la présence profite aux communautés locales

AMBITION	INDICATEUR	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Objectif 2030
1 - Une entreprise où chacun s'épanouit en toute sécurité	TRIR	6,90	5,75	6,27	5,21	4,91	5,01	
2 - Une entreprise qui offre un salaire équitable et des avantages sociaux favorables aux employés	Taux de salariés percevant un salaire décent dans les pays dans lesquels le Groupe opère	-	-	95 %	98,5 %	100 %	100 %^a	100 % EN 2025
	Taux de salariés bénéficiant d'un socle de protection sociale : santé, décès, congé parental à la naissance/ adoption	-	-	Nouveau en 2021	-	-	98 %	100 % EN 2025
3 - Une entreprise dont la chaîne d'approvisionnement offre un travail décent à ses employés	Taux des fournisseurs évalués qui se situent au niveau attendu en matière de droits humains	85 %	86 %	89 %	89 %	91 %	93 %	≥ 95 %
	Part du volume de caoutchouc naturel utilisé par le Groupe évalué via <i>RubberWay</i> [®] sur un échantillon représentatif des planteurs sur des critères relatifs aux droits de l'Homme	20 %	30 %	41 %	58 %	69 %	80 %	80 % À PARTIR DE 2025
	Nombre de planteurs villageois d'hévéas dont les conditions de travail et/ou les moyens d'existence se sont améliorés grâce à des projets de remédiation	-	-	Nouveau en 2021	467	1 855	6 783	30 000
4 - Une entreprise qui accueille toutes les formes de diversité	IMDI (Indicateur composite concernant l'inclusion et la diversité)	-	60	65	70	72	73	80 POINTS SUR 100
5 - Une entreprise qui prend en compte l'avis de ses parties prenantes	Part des employés qui répondent positivement à la question de l'enquête Michelin Avancer Ensemble « J'ai l'impression que mon opinion compte et que mes idées sont prises en compte dans mon entreprise »	-	-	69 %	71 %	72 %	73 %	80 %
6 - Une entreprise dont la présence profite aux communautés locales	Nombre d'actions de volontariat des salariés	-	-	5 000	10 900	19 700	18 963	-

^a 100 % des salariés Michelin bénéficient d'un salaire décent sur le périmètre évalué par Fair Wage Network. De nouvelles sociétés seront intégrées dans les prochaines certifications (à partir de février 2025). Elles disposent actuellement d'un délai compris entre 1 et 3 ans pour se mettre au niveau requis par la certification.

1.1. NON-RESPECT DES DROITS HUMAINS CHEZ NOS FOURNISSEURS

(Voir exposé détaillé dans le Rapport de Durabilité Section 4.9)

La démarche pour prévenir ce risque est principalement exposée dans la partie 4 de ce plan : « Risques liés aux pratiques RSE des fournisseurs ».



DESCRIPTION DU RISQUE

Les risques de non-respect des droits humains chez nos fournisseurs sont constitués notamment :

- Du risque de travail des enfants, de travail forcé et de travail illégal, plus particulièrement dans la chaîne d'approvisionnement caoutchouc naturel
- Du risque que le sourcing de minerais puisse financer des conflits armés, pour certains minerais (utilisés en très faible quantité par le Groupe)
- Des risques d'accidents et de blessures
- D'une façon générale, des risques liés aux conditions de travail et aux droits des travailleurs

CORRESPONDANCE AVEC LA CSRD

S2 – TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR

Intitulés des IRO :

- Violation des droits des travailleurs de la chaîne de valeur, y compris le travail des enfants et le travail forcé, le travail illégal
- Contribution aux conflits armés
- Décès, incapacités, blessures et maladies professionnelles
- Conditions de travail, égalité de traitement et des chances pour tous, autres droits liés au travail

Amont

Moyen terme / Court terme

Impact négatif

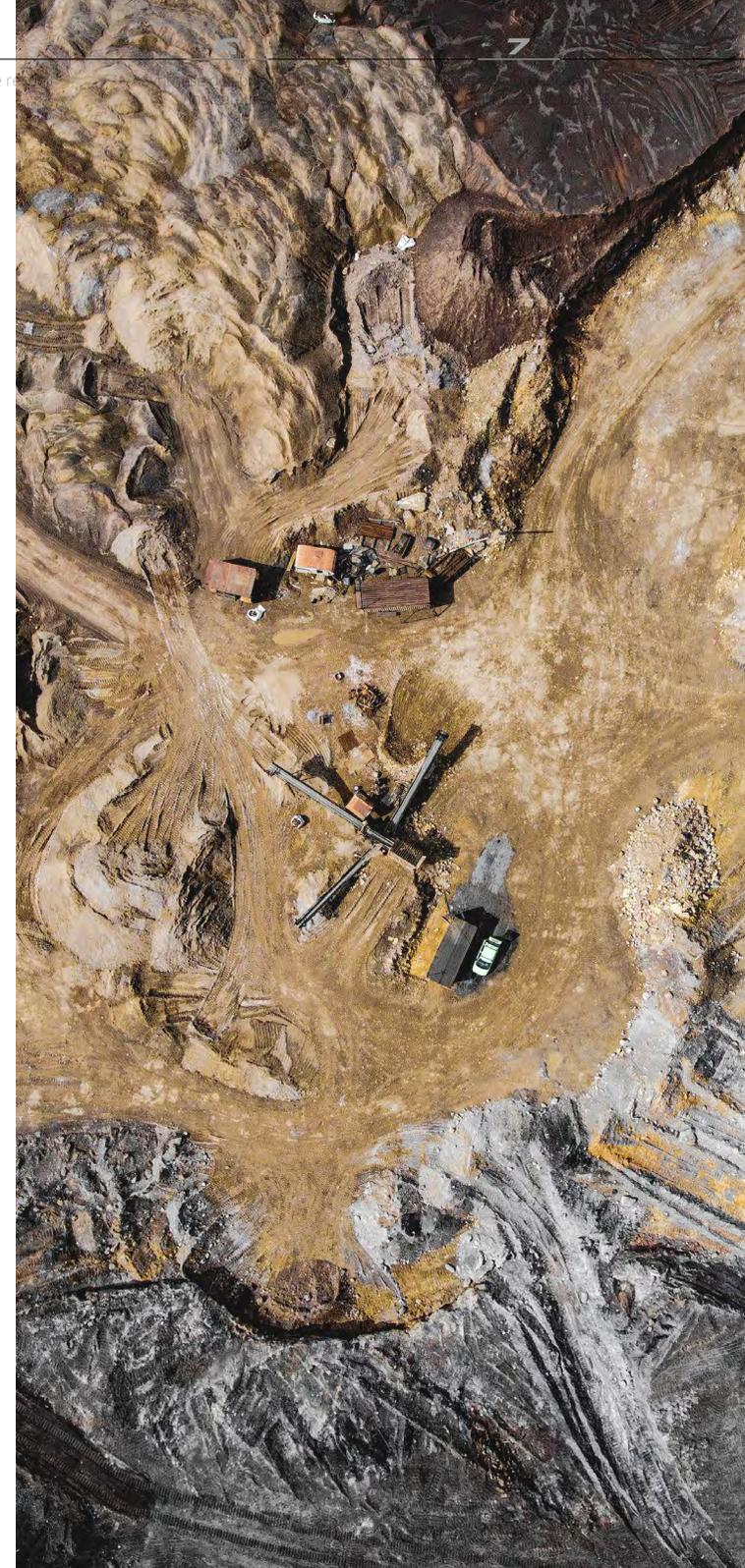
Suivi de mise en œuvre

Les démarches de Michelin sur ce sujet sont suivies à l'aide de 3 indicateurs du tableau des ambitions droits humains 2030 (voir page 14). En particulier un indicateur spécifique a été mis en place en 2021 concernant l'évaluation du thème « Social & droits de l'Homme » des évaluations RSE des fournisseurs.

	2022	2023	2024
Nombre de fournisseurs évalués sur leur maturité RSE	1 121	1 121	1 323
% des fournisseurs évalués ayant un score sur le thème « Social & droits de l'Homme » à un niveau confirmé	89 %	91 %	93 %

93 %
DES FOURNISSEURS

Niveau confirmé
Thème « Social & droits de l'Homme »



Zoom sur le travail des enfants et le travail forcé

Des prescriptions sur le travail des enfants et sur le travail forcé, formalisées dans le Code d'Éthique et la Politique cadre sur les Droits humains de 2022, énoncent la volonté du Groupe de respecter et de faire respecter par ses fournisseurs les conventions fondamentales de l'OIT n°138 et 182 relatives à la prévention du travail des

enfants dans toute la chaîne de valeur, de l'usine Michelin à ses fournisseurs.

Concernant les fournisseurs, des mesures spécifiques sont en place. Les Principes des Achats, par lesquels ils s'engagent à

respecter les conventions fondamentales de l'OIT, et en particulier à ne pas faire travailler les enfants, sont annexés à tous les contrats. Des précisions concernant le travail forcé et le travail des enfants ont été rajoutées en 2020 dans ces Principes.

IDENTIFICATION DES ZONES À RISQUES DE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DU CAOUTCHOUC NATUREL

Dans la chaîne d'approvisionnement de caoutchouc naturel, l'application mobile *RubberWay*® déployée par le Groupe dans dix pays depuis 2017 a permis de recueillir des informations auprès de 249 963 planteurs d'hévéas sur un éventuel travail des enfants et les conditions dans lesquelles il pourrait se produire (aide ponctuelle, après l'école, à temps plein...). Même si le phénomène apparaît extrêmement marginal, une analyse encore plus approfondie par district (unité géographique et administrative) est menée afin de déceler une éventuelle occurrence locale particulière qui pourrait nécessiter une action de remédiation ou de prévention. Dans le cadre d'une démarche holistique, plusieurs projets ont été lancés depuis 2020 (Indonésie, Sri Lanka, Thaïlande, Brésil). Ces projets contribuent à améliorer les conditions de vie et de travail des planteurs villageois d'hévéas et à prévenir l'ensemble des risques liés aux droits humains ([Voir 4.6. Les risques spécifiques au caoutchouc naturel](#)).



Minerais de conflits

Michelin se montre particulièrement vigilant sur l'origine de certains minerais utilisés dans ses produits, même s'ils le sont en très faibles quantités. L'or, l'étain, le tantale et le tungstène sont communément regroupés sous l'appellation « minerais de conflits ». Michelin intègre également le cobalt à sa démarche.

Michelin exerce son devoir de vigilance en s'appuyant sur les recommandations de l'OCDE en la matière, et les outils mis à disposition par la *Responsible Minerals Initiative (RMI)*. L'entreprise identifie les matériaux et composants entrant dans la composition de ses produits qui contiennent ces minerais ou leurs dérivés, et demande périodiquement aux fournisseurs de ces matériaux et

composants de remplir les formulaires de la *RMI*. Michelin vérifie ensuite la conformité de ces formulaires et listes par rapport aux listes établies par la *RMI*. Pour tous ces minerais, les formulaires renvoyés par nos fournisseurs permettent de vérifier si ces derniers travaillent bien dans le cadre de fonderies homologuées par la *RMI*.

1.2. DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT



DESCRIPTION DU RISQUE

Les risques de harcèlement moral ou sexuel ou de comportement discriminatoire dans le Groupe peuvent concerner à la fois des salariés entre eux, de niveaux hiérarchiques différents ou pas, mais aussi d'autres parties prenantes qui peuvent soit le subir, soit en être l'auteur, et notamment : stagiaires, intervenants extérieurs, clients, fournisseurs. Ils peuvent générer une inégalité de traitement dans l'accès à l'emploi, la rémunération, l'accès à la formation, ou encore le déroulement de la carrière (affectation, qualification, classification, promotion professionnelle), et leur causer des dommages psychologiques et physiques.

CORRESPONDANCE AVEC LA CSRD

S1 - EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE

Intitulé de l'IRO :
Discrimination et harcèlement

Opérations propres

Court terme

Impact négatif

a. Discrimination

Mesures de prévention et d'atténuation

Conscient des risques que peuvent générer des préjugés (conscients ou non) sur nos salariés et nos parties prenantes externes, le Groupe a structuré de longue date une démarche en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, ainsi qu'une politique de zéro tolérance pour le harcèlement et la discrimination.

Une nouvelle politique Diversité Equité et Inclusion (DEI) a été éditée et déployée dans toutes les régions géographiques en 2024. Elle énonce les rôles et les responsabilités des acteurs de l'entreprise sur ces sujets, les indicateurs de monitoring ainsi que les principes du Groupe en la matière. Elle réaffirme clairement les raisons qui nous poussent à agir sur ces sujets :

1. Le bien-être par l'inclusion de chacun de nos salariés et leur traitement équitable,
2. La performance par l'intelligence collective,
3. L'exercice de notre responsabilité sociétale sur ces sujets.



GOVERNANCE

Une organisation mondiale à plusieurs niveaux structure le pilotage du sujet DEI. La démarche, animée par le Directeur du département du Développement Durable et Impact (DCDI), est pilotée au sein d'un Comité dans lequel siège le Directeur du Personnel Groupe ainsi que des responsables de plusieurs départements (Recrutement, relations sociales, communication et développement durable et impact). Les grandes orientations sont validées par la gouvernance Gestion des Personnes et de la Cohésion Sociale, créée en 2024.

Un réseau international Diversité Equité et Inclusion qui rassemble les responsables DEI de chaque région géographique se réunit toutes les six semaines. Il est animé par la coordinatrice Diversités Equité et Inclusion du Groupe afin que chaque région travaille sur toutes les dimensions de la diversité, définisse des objectifs et contribue à faire progresser les indicateurs du Groupe.

De nombreuses formations et sensibilisations sont menées pour diffuser une culture de l'inclusion et pour traiter les personnes au seul regard de leurs compétences, en évitant tout biais lié à des préjugés ou stéréotypes discriminatoires. La formation « Biais et Stéréotypes » lancée en 2021 a été suivie depuis 4 ans par quasiment l'ensemble des managers du Groupe, soit environ 30 000 personnes. Elle a été complétée par des modules spécifiques dans les programmes dédiés aux managers et aux hauts potentiels. En 2024, il a été contrôlé que toutes les régions géographiques dispensaient des formations sur ces sujets. Par ailleurs, depuis 2020, l'entreprise s'est dotée d'un indicateur composite du management de la diversité et de l'inclusion (IMDI), comprenant 12 sous-indicateurs. Il est décliné dans les 9 régions géographiques.

SUIVI DE MISE EN ŒUVRE

Chiffres IMDI⁹ pour le Groupe :

	2021	2022	2023	2024	Ambition 2030
IMDI	65	70	72	73	80
Les 5 thèmes qui composent l'IMDI					
ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES	58,7	69,2	73,9	73,7	80
IDENTITÉ (ÂGE, RELIGION, ORIENTATION SEXUELLE ETC.)	73	70,7	77,7	80,3	80
PLURI-NATIONALITÉS DU MANAGEMENT	76,6	76,2	73,6	76,4	80
HANDICAP	56,2	66,7	66,6	65,6	80
ÉGALITÉ DES CHANCES (PROMOTION INTERNE)	64,1	66,6	68,1	70,1	80

+1 POINT
IMDI 2024

L'indicateur composite IMDI a continué à progresser en 2024 avec une hausse de 1 point par rapport à 2023 (de 72 à 73). Les composantes relatives à la **féménisation** des 600 plus hauts cadres du Groupe (24,3 % contre 21,5 % en 2023), mais aussi la perception de l'inclusion et de l'équité par les salariés¹⁰ sont les KPI qui ont le plus avancé en 2024.

80 POINTS
Ambition 2030

⁹ Indicateur composite calculé en nombre de points sur un total de 100.

¹⁰ Mesurée par 2 questions de l'enquête annuelle Avancer Ensemble.

Mixité dans l'entreprise

Michelin entend assurer l'égalité de traitement entre salariés hommes et femmes en facilitant l'accès de chacun à tous les emplois et en veillant à une stricte égalité salariale. La part des femmes au sein du Groupe ne cesse de progresser par un effort de recrutement, de modifications ergonomiques et à une attention aux parcours de carrières. Fin 2024, elle a dépassé pour la première fois la barre des 20 %¹¹.

Un plan d'action spécifique dans chaque région vise à féminiser toujours plus le management. La part des femmes occupant les postes de cadres¹² a augmenté continuellement de 2013 à 2024 et atteint désormais 30,4 %. Afin de maintenir cette dynamique et de « briser le plafond de verre », le Groupe a pour ambition d'atteindre 35 % de femmes parmi les 600 postes de cadres avec des hauts niveaux de responsabilité¹³ d'ici 2030. Par ailleurs, le Comité Exécutif se compose de onze membres dont quatre femmes. Le Conseil de Surveillance comporte, pour sa part, onze membres dont quatre femmes, dont sa présidente Michelin applique une politique de non-discrimination et d'égalité de la rémunération à profil et poste équivalents. En 2024, l'écart global des positions-marchés des rémunérations entre les femmes et les hommes est de -2,8 %, sur un échantillon de 45 000 salariés (parmi les positions de management, employés, techniciens et maîtrise).

Identité

Michelin souhaite promouvoir l'acceptation et le respect des différences des personnes afin que chacun puisse se sentir à l'aise dans l'entreprise. Outre la diffusion de la formation « Biais et Stéréotypes », les régions géographiques du Groupe abordent cette question de manière adaptée à leur contexte.

SUIVI DE MISE EN ŒUVRE

	2020	2021	2022	2023	2024	Ambition 2030
Question de l'Enquête Avancer Ensemble : « Sur mon lieu de travail, on me traite avec respect, peu importe qui je suis, et indépendamment de ma position. »	83 %	84 %	85 %	85 %	86 %	80 %
Question de l'Enquête Avancer Ensemble : « Sur mon lieu de travail, je pense que les personnes sont traitées de manière équitable (pour la répartition du travail, les promotions, etc.) quels que soient leurs antécédents, leurs caractéristiques personnelles ou d'autres différences. »	62 %	65 %	67 %	68 %	70 %	80 %

¹¹ 20,3 % fin 2024

¹² Salariés avec un niveau de responsabilités individuelles de A à N selon la méthode Hay retenue par le Groupe

¹³ Salariés avec un niveau de responsabilités individuelles de A à G selon la méthode Hay retenue par le Groupe. Il s'agit des 600 cadres avec les plus hauts niveaux de responsabilité

SUIVI DE MISE EN ŒUVRE

THÈME	INDICATEUR	2021	2022	2023	2024	Ambition 2030
ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE HOMMES/FEMMES	% de femmes occupant des postes de managers ou de maîtrise	28,9 %	29,4 %	30,1 %	30,4 %	35 %
	% de femmes occupant des postes de cadres dirigeants et cadres exécutifs	17,2 %	18,8 %	21,5 %	24,3 %	35 %
	% de femmes dans le Groupe	19,2 %	19,3 %	19,6 %	20,3 %	-
	Écart de salaires Hommes/Femmes, catégories 1 à 4	3,45 %	2,61 %	2,5 %	2,8 %	< 2,2 %

EXEMPLES LOCAUX EN 2024

- L'intergénérationnel a été abordé lors de débats et conférences ou fait l'objet de formations dans presque toutes les régions de monde (**France, Chine, Mexique, Brésil, Italie ...**).
 - La **France** a organisé 12 conférences internes sur les sujets DEI, sensibilisant 2 500 personnes. Les sujets LGBTQ+, l'intergénérationnel, l'origine ethnique ont été mis à l'agenda pour la première fois.
 - Le **Brésil** a organisé un événement intitulé « *Dress As Yourself* », pour affirmer l'ouverture de l'entreprise à différents types d'habillement.
 - L'**Inde** a fait des focus groupes avec 120 personnes afin d'aborder le sujet de l'inclusion et de l'égalité de traitement.
 - Un webinar sur les maladies typiquement masculines a été organisé en **Pologne**.

L'inclusion des personnes en situation de handicap

Michelin mène de longue date une démarche qui vise à recruter des personnes en situation de handicap ou à maintenir dans l'emploi des personnes qui le deviendraient au cours de leur carrière. Par ailleurs, lorsque des seuils légaux existent dans un pays, Michelin a systématiquement pour ambition de les atteindre, voire de les dépasser.

L'objectif du Groupe que tous les pays de plus de 1 000 salariés intègrent au minimum 2 % de personnes en situation de handicap en 2030 a amené ces dernières années de nouveaux pays à réfléchir aux axes de progrès et échanger des bonnes pratiques. Par exemple en Thaïlande, l'usine de Laem Chabang a pris l'initiative en 2024 de recruter des personnes malentendantes et a formé les autres agents de l'usine à bien accueillir ces personnes. Au Mexique, une étude d'accessibilité du site industriel a été réalisée pour la première fois. La neurodiversité a, quant à elle, fait l'objet de sensibilisations dans plusieurs pays. En France, le nombre de personnes handicapées se maintient année après année à plus de 6 %.

SUIVI DE MISE EN ŒUVRE

	2020	2021	2022	2023	2024	Ambition 2030
Part des pays de plus de 1 000 salariés ayant un taux handicap ≥ 2 %	46,7 %	46,7 %	35,7 %	35,3 %	33,3 %	100 %
Part des pays ou entités de plus de 1 000 salariés ayant mis en place un Ambassadeur expert des enjeux liés au handicap au travail	60 %	60 %	97,6 %	97,9 %	97,9 %	100 %

Chaque année depuis 2021, de nouveaux pays et de nouvelles sociétés sont intégrés au périmètre de calcul de la part des pays de plus de 1 000 salariés ayant un taux de travailleurs handicapés supérieur ou égal à 2 %. Cela explique la baisse continue de cet indicateur depuis cette date.

Plurinationnalité du management

Le Groupe souhaite privilégier l'émergence d'un management local partout où il est implanté. A cet effet, les zones de croissance (Amérique du Sud, Asie du Sud-Est, Chine, Inde/Moyen-Orient) bénéficient d'une attention particulière pour faire émerger des managers locaux.

SUIVI DE MISE EN ŒUVRE

En 2024, le taux de managers issus d'une zone de croissance a atteint le record de 86,7 %.

Par ailleurs Michelin a fixé l'objectif que la moitié des cent plus hauts cadres du Groupe soit de nationalité autre que française en 2030. En 2024, le pourcentage était de 33 %.

Égalité des chances

La promotion interne, qui joue un rôle d'ascenseur social, est une des valeurs fortes du Groupe. C'est pourquoi l'IMDI comprend une cible concernant l'évolution de carrière des personnes engagées comme agents de fabrication.

En parallèle, Michelin œuvre à l'insertion sociale de personnes éloignées de l'emploi dans les quartiers où il est implanté. En France, l'entreprise organise du mentorat de jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville dans les collèges, lycées et en

post-bac en collaboration avec de nombreux acteurs associatifs. Depuis 2020, 88 personnes sont rentrées dans ces dispositifs de formation en alternance. 50 % d'entre elles ont signé un contrat avec l'entreprise à l'issue de ces programmes.

Cette logique s'est étendue depuis 2019 à l'accueil de réfugiés dans plusieurs pays, dont la France et la Pologne. En 2024, Michelin Mexique a également rejoint cette démarche, en s'engageant auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

SUIVI DE MISE EN ŒUVRE

	2020	2021	2022	2023	2024	Ambition 2030
Part des effectifs CAT 1 à CAT 4 ¹⁴ ayant commencé leur carrière comme CAT 5 (agents de production)	13,4 %	13,4 %	14,8 %	15,5 %	16,2 %	20 %

¹⁴ Catégories de personnels cadres et collaborateurs.

b. Harcèlement

Mesures de prévention et d'atténuation

GOVERNANCE

Le risque « harcèlement » du Groupe est traité au sein d'une gouvernance qui s'appuie sur le Comité Ethique Groupe et la Gouvernance Droits de l'Homme et se réunit deux fois par an. Elle s'assure du suivi et de l'effectivité du programme de prévention du harcèlement et des actions en découlant.

Le programme de prévention du harcèlement est structuré depuis 2022 selon les mêmes piliers que les autres programmes de conformité déjà existants au sein du Groupe

- Un paragraphe spécifique dans le Code d'Ethique et des politiques et référentiels dédiés à la prévention du harcèlement
- Un fort engagement du top management sur la « tolérance zéro » en matière de harcèlement et des communications régulières (tant au niveau Groupe que dans les Régions),
- Le déploiement de formations (en *e-learning* ou en présentiel),
- La mise en place de contrôles internes spécifiques et la réalisation d'audits internes sur le sujet,
- Un reporting régulier au sein de la gouvernance dédiée.

40 000 SALARIÉS

Participation au e-learning sur le harcèlement

En 2024, le Groupe a actualisé les contrôles internes existants sur le harcèlement, a poursuivi ses efforts de sensibilisation et sa réflexion sur l'accompagnement des personnes impliquées dans le cadre d'une investigation. De nouvelles catégories ont été créées dans la Ligne Ethique¹⁵ permettant de mieux distinguer les allégations de harcèlement moral, de harcèlement sexuel et celles de comportements inappropriés. Les mécanismes d'alerte et de recueil des signalements sont décrits au chapitre 5 du plan de vigilance.

À fin 2024, plus de 40 000 salariés du Groupe ont suivi le *e-learning* sur le harcèlement, soit 94 % de la cible¹⁶.



1.3. LIBERTÉ D'ASSOCIATION



DESCRIPTION DU RISQUE

La maturité en matière de dialogue social peut-être très variable dans les différents pays d'implantation du Groupe. Une attention particulière est portée au dialogue dans les pays où la culture ou la législation ne favorisent pas la concertation avec le personnel.

CORRESPONDANCE AVEC LA CSRD

S1 – EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE

Intitulé de l'IRO :
Promouvoir des relations sociales ouvertes et constructives

Opérations propres

Moyen terme

Impact positif¹⁷

¹⁵ La ligne d'alerte pour les signalements éthiques du Groupe, voir chapitre 5.

¹⁶ La cible 2024 est établie au 31 décembre 2023 sur la base des sociétés disposant de Intouch à cette date : soit pour les Catégories 1 à 4 : 42599 employés. InTouch est le service d'information des ressources humaines du Groupe, édité par Workday. Cette cible sera réactualisée en 2025 en fonction de l'évolution du déploiement de Intouch et de la catégorisation des personnes dans Intouch sur les effectifs 2024.

¹⁷ La promotion de relations sociales ouvertes et constructives peut avoir un impact positif sur les conditions de vie des travailleurs, comme cela renforce le sentiment d'appartenance et la possibilité d'être entendu.

Mesures de prévention et d'atténuation

La Politique de Relations Employés de Michelin reconnaît l'apport positif de la liberté d'association et de la négociation collective au sein du Groupe et d'une représentation du personnel indépendante de la Direction, force de proposition et garante de la prise en compte des besoins des salariés partout où le Groupe est implanté. Dans ce texte, Michelin assure qu'aucune discrimination, qu'aucun impact négatif ne touchera ceux qui acceptent d'assumer la responsabilité de représentant du personnel.

Un Directeur du Développement Social Groupe promeut l'application de cette politique partout dans le monde et coordonne les plans d'action pour le dialogue social là où il n'est pas au niveau souhaité.

Par ailleurs, tout manager reçoit une formation sur le cadre légal régissant les relations sociales. Le respect des engagements de la Politique de Relations sociales fait également partie intégrante d'un processus de contrôle interne.

Depuis 2017, Michelin adhère également au *Global Deal* et participe à sa plateforme française initiée par le ministère du Travail et regroupant de nombreuses entreprises françaises ayant des implantations internationales.

Michelin a aussi travaillé en étroite relation avec *IndustriALL Global Union* afin de créer, en 2020, un **Comité Monde Michelin**. En 2023 le Comité a débuté sa seconde mandature de trois ans avec un périmètre élargi en accueillant de nouveaux représentants d'Inde, du Sri Lanka, d'Indonésie et d'Australie. Le comité, composé de 49 représentants salariés provenant de 19 pays, s'est réuni en plénière au mois d'octobre 2024, à Clermont Ferrand (France). Les échanges ont porté essentiellement sur les activités hors pneumatiques et sur des enjeux cruciaux pour le Groupe à l'instar de la géopolitique ou de l'intelligence artificielle. Les enjeux sociaux ont été abordés, particulièrement lors des sessions de questions/réponses.

Conformément aux exigences européennes, nous disposons également d'un Comité d'Entreprise Européen Michelin (CEEM) qui est constitué de 32 représentants du personnel en provenance de 16 pays de l'Union Européenne. Il se réunit deux fois par an.

La conception d'un dialogue social impliquant un partage plus large et plus profond des enjeux dès l'élaboration de la stratégie gagne progressivement l'ensemble des pratiques managériales

du Groupe. Michelin fournit aux partenaires sociaux l'information dont ils ont besoin pour se forger une opinion objective et argumentée de la situation et l'exprimer en confiance dans le cadre du dialogue social.

Les responsables des relations sociales des pays industriels majeurs se réunissent régulièrement pour partager l'évolution du climat social dans leurs régions ainsi que les bonnes pratiques et expériences locales. Le Directeur du Développement Social Groupe est l'animateur de ce réseau qui couvre 15 pays.

Risque social lors des restructurations du Groupe

Les restructurations font partie de la vie des entreprises, constituant des décisions exceptionnelles mais inévitables en certaines circonstances pour assurer la pérennité de l'entreprise.

La politique Groupe Relations Employés spécifie que si une restructuration doit intervenir, elle doit être menée de manière durable, annoncée le plus tôt possible, et conduite suivant des

modalités négociées avec les représentants du personnel. Si une restructuration doit intervenir, le Groupe s'attache à ce que l'ensemble des employés soient reclassés et veille à son impact sur les communautés locales en menant notamment des actions de revitalisation économique.

Dans tous les pays industriels, des rencontres périodiques entre

les directeurs locaux et les représentants du personnel sont organisées au cours desquelles une information économique et sociale précise est partagée. Les enjeux sont alors communiqués avec transparence, ce qui crée des conditions favorables pour des échanges responsables et éclairés lors des négociations.

Suivi de mise en œuvre : Indicateurs de dialogue social

Nombre de pays et d'employés qui sont représentés en 2024 dans le Comité Européen et le Comité Monde :

69 %

% de pays d'implantation (> 100 empl.) possédant un organe de représentation des salariés¹⁸

- Nombre total de pays dans lequel le Groupe Michelin a plus de 100 employés : 29.
- Nombre total de pays représentés dans les comités Européen et Monde : 20¹⁹.

89 %

% des employés possédant un organe de représentation des salariés

- Nombre total d'employés du Groupe Michelin : 129 800²⁰.
- Nombre total d'employés du Groupe Michelin dans les pays représentés dans les comités Européen et Monde : 114 458.

La qualité des relations sociales se mesure également par le taux d'engagement des employés, capté chaque année par l'étude annuelle « Avancer Ensemble » soumise à l'intégralité des salariés du Groupe. En 2024, la participation des salariés y a été de 92 %

(autour de 110 000 salariés), en hausse d'un point par rapport à l'année précédente. En 2024, le taux global d'engagement des salariés a progressé globalement d'un point, à 85 %, atteignant ainsi l'ambition 2030 du Groupe pour l'indicateur.

La progression a été homogène quelle que soit la catégorie des personnes interrogées : cadre, collaborateur ou agent.

1.4. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES



DESCRIPTION DU RISQUE

Compte tenu du développement des technologies de l'information et de la communication, il est essentiel pour le Groupe Michelin de protéger les données personnelles de ses clients, employés, candidats, actionnaires, fournisseurs et autres partenaires. Ces actions visent à prévenir le risque de violation de la sécurité des données personnelles par : la destruction, la perte, l'altération, l'accès non autorisé aux données qui constitue une atteinte à la confidentialité, à la vie privée et aux droits des personnes.

CORRESPONDANCE AVEC LA CSRD

G1 - CONDUITE DES AFFAIRES

Intitulé de l'IRO :

Dommages réputationnels et amendes liées au non-respect des réglementations de protection des données, en cas de perte, vol, non disponibilité et utilisation frauduleuse de données personnelles

Opérations propres
Chaîne de valeur aval

Court et moyen terme

Risque financier

¹⁸ Effectifs consolidés au 31/12/2024

¹⁹ Pays représentés de plus de 100 employés, la Slovaquie, la République Tchèque et la Norvège ne sont pas comptabilisés.

²⁰ Pays de plus de 100 employés et hors RLU



GOVERNANCE

En application de sa directive de protection des données personnelles, le Groupe a déployé une gouvernance qui s'appuie sur un Comité Groupe de protection des données personnelles, un *Data Protection Officer (DPO)* Groupe, des juristes spécialisés en central et localement (appelés *Data Privacy Managers/DPO*), des experts sécurité informatique (appelés *Privacy Operation Partners*) et des relais opérationnels (appelés *Privacy Champions*). Un modèle de description des rôles et responsabilités portant sur la gestion des risques en matière de protection des données a été défini et déployé en Région et dans certaines Lignes Business spécifiques. Ensemble, ces acteurs pilotent la conformité à cette directive et aux réglementations applicables en la matière, dont le Règlement européen 2016/679 relatif à la protection des données (RGPD).

Le Groupe accorde une attention particulière à la protection des données personnelles, notamment celles de ses clients, employés, candidats, actionnaires et fournisseurs.

Dispositif d'évaluation des risques

Une revue annuelle est effectuée, pour toute société du Groupe traitant des données personnelles, permettant d'identifier le niveau de risque associé à chaque société. En fonction du niveau de risque, une auto-évaluation annuelle de la conformité à la directive Groupe et du niveau de maturité des dispositifs de maîtrise des risques des sociétés du Groupe est réalisée par les *privacy managers/ DPO*. Selon le niveau atteint, des plans d'actions spécifiques peuvent être définis et mis en œuvre.



Mesures de prévention et d'atténuation des risques

Michelin a déployé une directive Groupe de protection des données personnelles dont l'objectif est d'assurer le respect des réglementations nationales en matière de protection des données personnelles par toute société du Groupe, et de déterminer le niveau minimum de protection des données personnelles attendu au sein du Groupe et la manière dont il est atteint. La directive ne remplace pas les lois nationales existantes, mais vise à les compléter.

Cette directive repose sur les six piliers suivants :

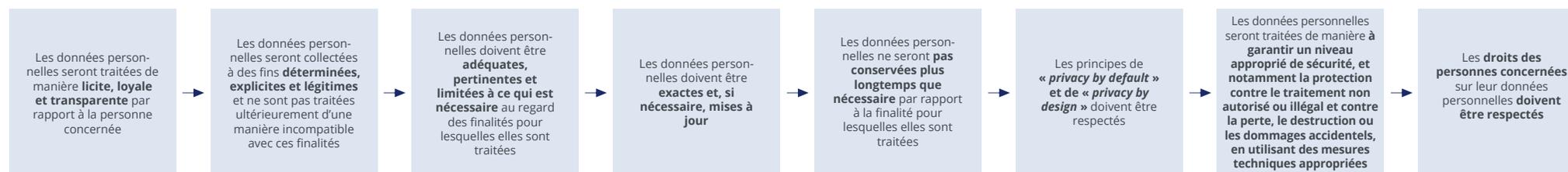
- L'application harmonisée des **principes clés de protection des données personnelles** (décrits ci-dessous),

- Une **gouvernance robuste** pour assurer la protection des données personnelles (décrite ci-dessus),
- Un **solide programme de formation et de sensibilisation**,
- Le **traitement efficace des violations de données par les équipes dédiées**,
- La **gestion des transferts internationaux de données personnelles**. Le Groupe dispose notamment de règles internes en matière de transfert des données personnelles (*BCR*²¹).
- Le **contrôle et l'audit** du respect de cette directive pour garantir l'effectivité de son application. La protection des données personnelles est, en effet, intégrée dans l'activité de contrôle interne du Groupe, et fait périodiquement l'objet d'audits internes.

²¹ Binding Corporate Rules

Chaque société du Groupe Michelin doit appliquer les principes clés suivants qui visent à protéger les données personnelles de tout individu notamment celles de ses clients, employés, candidats, actionnaires et fournisseurs :

LES PRINCIPES CLÉS DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES



Dans le cadre de leurs relations commerciales avec le Groupe et de toutes leurs activités connexes, les fournisseurs peuvent collecter et traiter, de diverses manières, des données personnelles, soit en tant que responsable de traitement soit en tant que sous-traitant. Ainsi, au travers des Principes des Achats du Groupe, chaque fournisseur s'engage à respecter et à maintenir les normes les plus élevées en matière de protection des données personnelles.

1.5. SALAIRE DÉCENT ET PROTECTION SOCIALE

(Voir exposé détaillé dans le Rapport de Durabilité Section 4.8.4.1 et 4.8.5.2)



DESCRIPTION DU RISQUE

Dans certains pays, le salaire minimum et le socle de protection sociale ne sont pas garantis pour tous les salariés. C'est pourquoi Michelin souhaite prévenir tout risque que ses employés ne disposent pas d'un salaire suffisant pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, et cela partout où le Groupe est implanté²².

CORRESPONDANCE AVEC LA CSRD

S1 – EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE

Intitulé de l'IRO :

Un salaire décent et une protection sociale de base

Opérations propres

Moyen terme

Impact positif²³

Mesures de prévention et d'atténuation

Soucieux que tous ses salariés puissent subvenir à leurs besoins, la politique de rémunération de Michelin intègre de nombreux éléments complémentaires au salaire (primes, intéressement, participation...). Le Groupe procure également une protection pour les conséquences financières liées aux accidents et aux maladies, et complète les dispositifs de retraite dans de nombreux pays.

Salaire décent

En 2020, Michelin a développé une méthodologie, avec l'appui de l'expert *FairWage Network*, pour analyser les niveaux de rémunérations des salariés des sociétés du Groupe. Depuis 2021, Michelin a pour ambition de vérifier et garantir que tous ses employés perçoivent une rémunération suffisante pour accéder

à des conditions de vie décente. Cette rémunération doit leur permettre ainsi qu'à leur famille, de couvrir leurs besoins fondamentaux tels que l'alimentation, le logement, l'éducation de leurs enfants et les soins de santé.

Depuis 2024, Michelin est certifié « *Living Wage Global Employer* » par *FairWage Network* pour l'ensemble des sociétés du Groupe à travers le monde.



²² Dans la CSRD, le Groupe Michelin a présenté le salaire décent comme un impact positif ; car à travers son engagement volontaire « fast forwarder » du Global Compact et ses ambitions 2030, le Groupe souhaite s'engager bien au-delà des minima sociaux.

²³ En garantissant un salaire décent et une protection sociale minimum à tous ses employés, Michelin a un impact positif sur la société.

Avantages sociaux et protection sociale

L'objectif de la politique d'avantages sociaux du Groupe est d'accompagner tous les employés et leur famille dans des moments importants de leur vie.

Dans ce contexte, Michelin a lancé en 2022 son programme *Michelin One Care Program*, un ensemble minimum d'avantages sociaux relevant de la protection sociale qui est offert à tous ses salariés. 98 % des effectifs sont actuellement concernés, et

le déploiement de programme devrait être terminé en 2025. Ce programme concrétise la volonté du Groupe de compléter les dispositifs nationaux pour :

- Donner du temps à chaque employé pour accueillir un nouvel enfant
- Protéger financièrement sa famille en cas de décès
- Faciliter ses soins de santé et ceux de sa famille.

Les politiques d'avantages sociaux de chaque société du Groupe complètent ce socle en offrant des avantages sociaux enrichis, diversifiés et adaptés selon l'évolution des besoins sociétaux, du contexte légal local et du contexte économique.

1.6. COMMUNAUTÉS AFFECTÉES



DESCRIPTION DU RISQUE

Le Groupe Michelin opère à travers le monde sur de nombreux sites, dont 83 sont des sites industriels de pneumatiques et 45 sont dédiés à la production des solutions composites polymères. Michelin mène également des activités sur des sites logistiques, tertiaires ainsi que sur des plantations d'hévéas.

Les risques d'impacts sur les communautés affectées sont de plusieurs natures et interviennent à différentes étapes de la vie d'un site. Il s'agit notamment des :

- Risques pour les droits fonciers des populations locales,
 - Exposition à la pollution de l'air générée par les activités d'un site (ex : CO₂, COV),
 - Risques liés à la captation de l'eau,
 - Risques pour les ressources ligneuses nécessaires aux cultures vivrières des communautés, particulièrement autour des plantations d'hévéa,
 - Risques concernant les droits spécifiques des communautés autochtones et tribales.
- Ces risques peuvent affecter les droits économiques, sociaux et culturels des communautés. Par ailleurs, la gestion des pneus usagés peut nuire à la santé des populations locales.

CORRESPONDANCE AVEC LA CSRD

S3 - COMMUNAUTÉS AFFECTÉES

Intitulé des IRO concernés :

- Santé des communautés autour des plantations, des décharges et sites de production
- Droits fonciers, liberté d'expression ; consentement préalable libre et éclairé et impact sur les défenseurs des droits humains
- Accès aux ressources forestières et non-forestières

Opérations propres
Chaîne de valeur aval

Moyen terme

Impact négatif

Michelin est soucieux de l'impact qu'il peut avoir sur les populations implantées à proximité de ses plantations ou de ses sites, qu'ils soient industriels, logistiques ou tertiaires. Les grands principes d'action du Groupe sont publiés dans le Code d'Ethique et rappelés dans la Politique cadre sur les droits humains. Ils visent à prévenir toute incidence négative envers les communautés locales, y compris envers les groupes les plus vulnérables.

Pour cela, Michelin veille à identifier, prévenir et réparer les impacts environnementaux, sociaux et relatifs aux droits humains que ses implantations industrielles pourraient avoir sur ces communautés. Cette démarche de vigilance s'applique durant des projets de construction ou d'aménagement de site, lors de leur marche courante et de leur fermeture. Elle concerne les acteurs à proximité directe du site, mais prend également en compte les impacts pouvant avoir lieu dans un périmètre géographique plus large (ex : en aval d'un cours d'eau).



Mesures de prévention, d'atténuation et de remédiation

Le Groupe Michelin a mis en place un dialogue continu avec les communautés dans le but de connaître leurs attentes et leurs contraintes. Il travaille en amont de ses nouveaux projets avec plusieurs d'entre elles, choisies selon leur représentativité. Le Groupe consulte notamment des ONG de toutes tailles, allant de WWF à des associations au rayonnement plus local. Ces échanges sont particulièrement importants dans le cadre de l'acquisition de nouvelles surfaces destinées à la plantation d'hévéa ou à la construction d'une usine.

Michelin dispose de plusieurs canaux de contacts avec son environnement. Les responsables des sites locaux sont les premiers interlocuteurs chargés des relations avec les communautés locales, tandis qu'une ligne éthique, accessible en interne et en externe, permet également de recueillir les plaintes. En dernier lieu, les postes d'accueil des sites Michelin peuvent aussi recevoir les requêtes des populations affectées et les transmettre aux personnes compétentes.

Consultation des communautés affectées par la production de caoutchouc naturel :

Les activités agricoles des sites de production de caoutchouc naturel du Groupe peuvent entraîner des impacts négatifs sur la faune, la flore et les ressources en eau, tant superficielles que souterraines, affectant ainsi les communautés locales. Dans ce contexte, Michelin s'engage dans une démarche proactive de consultation avec ses parties prenantes et les principales organisations de la société civile impliquées localement. Le Groupe établit également des partenariats avec des ONG, des chercheurs, des universitaires et des organismes gouvernementaux afin d'évaluer et d'atténuer l'impact de ses activités sur l'environnement et les communautés affectées.

En février 2025, Michelin a organisé une réunion de son comité des parties prenantes caoutchouc naturel en Indonésie. Des échanges ont eu lieu autour de sujets aussi divers que l'action sociale, l'évolution du profil des planteurs ou encore le développement d'une approche multi-produits.

De nombreuses ONG et associations se sont rendues disponibles pour y participer²⁴.



²⁴ CIFOR, le CIRAD, EARTHWORM, Mighty Earth, prefer by Nature, AURIGA, Setara Jambi, WWF Indonesia, France et US, Center for Orangutan Protection, GPSNR, Pour un réveil écologique, Indonesia for Global Justice, Warsi, Small Holder, SatyaBumi, Save the Children, AP2SI, Huma, Ecositrop, Whali Jambi, Gapkindo, Ksapa.

Michelin Volontariat

Michelin tient à contribuer au développement harmonieux des communautés locales. Pour cela, il propose à ses salariés de s'engager dans des missions associatives ou dans des actions de mécénat à travers Michelin Volontariat. Le Groupe soutient fortement ces initiatives, et souhaite que 20 % de ses effectifs puissent y prendre part d'ici 2030.

2024 : 18 963 actes de volontariat, soit un rapport de 14,7 % par rapport à nos quelques 130 000 salariés. Cela représente 750 projets et plus de 7 000 jours de volontariat en 2024.

2023 : 19 700 actes de volontariat
2022 : 10 900 actes de volontariat
2021 : 5 000 actes de volontariat

Le volontariat des salariés concerne des sujets variés comme la biodiversité, l'éducation, l'égalité des chances ou la mobilité durable. employés aux États-Unis.

Le Groupe permet aussi à ses salariés en fin de carrière de s'impliquer à temps plein dans la vie associative locale, en réalisant un mécénat de compétence sur une période allant jusqu'à 2 ans.

750

Projets de volontariat en 2024



La Fondation d'Entreprise Michelin

Le Groupe est également très engagé au travers de sa Fondation d'Entreprise, qui agit directement au cœur des territoires. Depuis sa création en 2014, la Fondation a soutenu plus de 700 projets, dont 65 nouveaux projets en 2024. A l'occasion de son dixième anniversaire, elle a opéré un recentrage stratégique autour de 7 champs d'action qui incarnent les valeurs de Michelin, au service des personnes et de la planète pour l'intérêt général²⁵.

La Fondation d'Entreprise Michelin a par exemple choisi d'accompagner **Enfants du Mekong en soutenant la formation de jeunes étudiantes dans 4 pays d'Asie du Sud-Est** : Thaïlande, Cambodge, Philippines et Vietnam. Elles bénéficient notamment de bourses d'études couvrant les frais de scolarité, le logement et la nourriture, et d'un accompagnement éducatif et social individualisé. En 2024, 102 jeunes filles ont ainsi pu accéder à l'éducation et être accompagnées vers une insertion professionnelle durable grâce au soutien de la Fondation.

Michelin Développement

Michelin Développement aide financièrement et sur le plan technique des entreprises en création ou en croissance, en complément des aides proposées par les acteurs économiques locaux. A travers ces subventions, Michelin soutient le développement économique des territoires où il est implanté. Depuis 34 ans, il a accompagné la création de plus de 32 000 emplois en France et près de 10 000 à l'international. En outre, ce programme permet chaque année à Michelin d'offrir un partage de compétences à une vingtaine d'entreprises.

Exemple

Michelin Développement a accompagné en 2024 la société « Jean Fourche », une jeune entreprise bordelaise. Fondée par trois passionnés de vélos, cette structure conçoit et commercialise des vélos urbains, fabriqués et assemblés localement. Grâce au soutien du Groupe Michelin, cette entreprise a permis la création de 12 emplois autour du site de Bassens près de Bordeaux.

²⁵ Les 7 champs d'action sont les suivants : Métiers pour le futur, inclusion et égalité des chances, biodiversité des forêts, vie et alimentation saines, mobilités durables, modèles sociaux collaboratifs, initiatives régionales.



1.7. SÉCURITÉ DES UTILISATEURS

(Voir exposé détaillé dans le Rapport de Durabilité Section 4.10)



DESCRIPTION DU RISQUE

Le pneumatique étant le seul point de contact entre le véhicule et la route, il est un élément important de la sécurité des utilisateurs pendant la conduite d'un véhicule. La qualité et la sécurité des produits ont toujours été des priorités majeures pour le Groupe Michelin. La performance de ses produits dans ce domaine est mondialement reconnue par les clients. La qualité et sécurité des produits sont identifiées comme un impact positif matériel dans le cadre de l'analyse de double matérialité de la CSRD. Néanmoins, comme tous les fabricants de pneumatiques, Michelin doit se prémunir du risque de défaillances des produits lors de leur utilisation ou de défauts de conformité qui pourraient impacter négativement ses consommateurs.

CORRESPONDANCE AVEC LA CSRD

S4 – CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX

Intitulé de l'IRO :
Amélioration de la sécurité des conducteurs et des usagers de la route, y compris l'amélioration des normes de l'industrie en matière de qualité et de sécurité

Chaîne de valeur aval

Moyen terme

Impact positif²⁶

Mesures de prévention et d'atténuation

L'attention portée par le Groupe aux besoins de ses clients et à la qualité de ses produits et services a fondé la confiance dans la marque MICHELIN et nourri la performance de l'entreprise. La Déclaration Qualité, mise à jour en 2021, souligne le fait que « La Qualité demeure critique pour la sécurité de nos produits et services et leur conformité aux exigences applicables ».

Grâce à un processus très robuste de surveillance de la performance de nos produits sur les marchés, Michelin a toujours été proactif et a toujours engagé rapidement les mesures de retrait marché nécessaires en cas de risque pouvant potentiellement impacter la sécurité de nos clients. C'est également une des promesses inscrites dans la Politique Qualité du Groupe.

Tous les employés du Groupe, sur l'ensemble de la chaîne de valeur, sont impliqués dans la maîtrise de ces impacts :

- La conception et développement des produits sont gérés en mode projet et suivent des procédures précises. Les produits et services sont spécifiés dans un cahier des charges qui comprend

GOVERNANCE

Le Board Surveillance de la Performance des Produits est présidé par le Directeur de la Direction Corporate de l'Audit Interne, de la Gestion des Risques, du Contrôle Interne et de la Qualité (DCAQ).

les exigences et l'expression des besoins des clients, les impacts potentiels associés à des conditions d'usage particulières ou extrêmes dans les territoires où ils seront commercialisés, et l'ensemble des normes et règlements à appliquer. Les fonctions Recherche Développement Industrialisation et Qualité s'assurent de la robustesse de l'atteinte du cahier des charges au travers, notamment, de simulations et de tests sur les produits ;

- L'ensemble du processus de production est soumis à des procédures d'assurance qualité qui visent à garantir la sécurité du produit et son niveau de performance ;



- Des conseils et supports à la bonne utilisation des produits et services tout au long du cycle de vie, sont apportés au travers des documentations techniques et des formations. Michelin anime de manière permanente un programme de formation de ses clients ;

- Un réseau de conseillers techniques est présent sur le terrain auprès des clients pour les conseiller, et identifier de possibles évolutions d'usage ;

- Un dispositif de surveillance de la performance des produits et services en clientèle et de la satisfaction des clients permet de capter les signaux faibles. Ce dispositif utilise désormais des outils d'intelligence artificielle, de prédiction et d'alerte minimisant le temps de détection d'un problème potentiel.

Les dispositions en place font l'objet de certifications par des organismes externes.

²⁶ Cet IRO a été considéré comme un impact positif en raison de l'engagement de Michelin pour la qualité de ses produits, essentielle pour améliorer la mobilité des personnes et des biens. Chaque collaborateur, à chaque étape de la chaîne de valeur, est formé et engagé à garantir la qualité et la sécurité des produits et services. Cet engagement renforce la sécurité personnelle.



RISQUES SANTÉ SÉCURITÉ

- 2.1 Accidents du travail*
- 2.2 Exposition à des produits chimiques*
- 2.3 Mal-être au travail*
- 2.4 Risque en matière de sûreté des salariés*



2. RISQUES SANTÉ SÉCURITÉ

(Voir exposé détaillé dans le Rapport de Durabilité 2024 en Section 4.8.4.2)

La santé et la sécurité des personnes constituent naturellement une priorité pour Michelin et notre stratégie en la matière s'articule autour de 3 axes. Tout d'abord, il s'agit de faire de la prévention pour s'assurer que chacun se trouve en sécurité et veiller à la santé des employés, en particulier en travaillant en continu sur la qualité de l'environnement de travail. Ensuite, il convient de participer à l'attractivité et la rétention des talents en renforçant sans cesse une culture de prévention et de surveillance, avec un accent particulier sur l'ergonomie. Enfin, Michelin s'assure que l'adoption des nouvelles technologies, sous

toutes leurs formes, se fait au bénéfice des personnes, autant pour leur épanouissement que pour leur santé et leur sécurité.

Afin de respecter ces engagements, 56 millions d'euros ont été investis pour financer des actions liées à la santé et à la sécurité des employés sur le périmètre industriel du Groupe en 2024. Plus de 150 millions d'euros sont prévus pour les 5 prochaines années, le Groupe aspirant à devenir une référence mondiale en matière de sécurité des employés.

« CHAQUE PERSONNE EST UNIQUE, SA SANTÉ ET SA SÉCURITÉ SONT PRIMORDIALES »

Principaux risques santé/sécurité

CATÉGORIE DE RISQUES	EXEMPLE(S) MAJEUR(S)	CAUSE(S) IDENTIFIÉE(S)	CONSÉQUENCE(S) POSSIBLE(S)
ACCIDENT DU TRAVAIL	Dépannage sur machine de production	Non réalisation de l'ensemble des consignations d'énergies nécessaires	■➡ Atteinte corporelle réversible ou non
EXPOSITION AUX PRODUITS CHIMIQUES	Manipulation et exposition à un produit classé	Non-port des Equipements de Protection Individuelle	■➡ Atteinte corporelle réversible ou non
MAL-ÊTRE AU TRAVAIL	Dépression	Facteurs pouvant potentiellement générer un risque psychosocial (rythme, autonomie, organisation du travail etc.)	■➡ Atteinte psychologique ou corporelle réversible ou non
SÛRETE DANS LES PAYS A RISQUE	Enlèvement d'employés en déplacement dans un pays à risque	Mesures de restriction des voyages dans certains pays non respectées	■➡ Atteinte corporelle réversible ou non

Dialogue avec les parties prenantes

TYPES DE PARTIES PRENANTES	EXEMPLES DE PARTIES PRENANTES	EXEMPLES DE THEMES ABORDÉS
UNIVERSITÉS ET ORGANISMES DE RECHERCHE	Université de Bangkok Université de Clermont-Ferrand Factolab	Ergonomie Charge cognitive et perception du risque
ENTREPRISES	Apave Alletrust, Blue Kangoo GardaWorld	Risques dans les interventions de maintenance Management de la sécurité Suivi des déplacements
AGENCES EUROPÉENNES	ECHA (Agence européenne des produits chimiques), Commission Européenne UNECE (Commission économique pour l'Europe des Nations Unies)-Methodologies	Classement Harmonisé de la 6PPD (produit chimique issu de la dégradation des pneus) Approche d'évaluation des dangers in-silico
AGENCES/ ORGANISATIONS - SCIENTIFIQUES	ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) EUROTOX (Fédération des Toxicologues Européens et des Sociétés Européennes de Toxicologie)	Classement Harmonisé de la DPG (Dipropylène glycol) Méthodes perturbateurs endocriniens
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES/ SECTORIELLES	TIP (Tyre Industry Project), US Tyre Manufacturer Association France Chimie Cobalt Institute	Substitution de la 6PPD Interdiction des PFAS (substances per et polyfluorées) Classification des sels de Cobalt
LABORATOIRES / RESEARCH ORGANISATIONS	Ecole des Mines de St Etienne ITGA	Développement méthodologique nanomatériaux Prélèvements d'atmosphère

GOVERNANCE SANTÉ ET SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS

La Gouvernance Santé et Sécurité des personnes et des tiers est présidée par le Directeur du Personnel et coprésidée par le Directeur du *Manufacturing*, membres du Comité Exécutif du Groupe. Animée par la Directrice de la Coordination Santé Groupe, elle compte également des membres permanents représentant respectivement :

- les **Directions Corporate** : Anticipation-Prévention-Protection, Audit interne, Gestion des risques-Contrôle interne & Qualité, Juridique, Développement Durable et Impact
 - les **Directions Opérationnelles** : *Manufacturing, Supply Chain*
 - les **Directions Business** : Matériaux de Haute Technologie et Distribution.

La Gouvernance se réunit deux fois par an. Elle décide de la politique, des ambitions et des stratégies. Elle s'assure de la mise à disposition des ressources, pour une bonne réalisation dans les délais, des plans d'actions définis et mis en œuvre pour atteindre les objectifs.



Mesures de prévention et d'atténuation

Fidèle au respect des personnes, valeur fondamentale du Groupe, Michelin déploie une politique active globale de santé, de sécurité et de qualité de vie au travail, décrite dans :

- La Déclaration Santé Sécurité de 2023 ;
- La Politique Santé, Sécurité et Qualité de Vie au Travail de 2018 ;
- La lettre d'Orientation Environnement, Prévention et Sûreté de 2024.

Dans sa Déclaration Santé Sécurité, Michelin affirme que « Chaque personne est unique, sa santé et sa sécurité sont primordiales ». Cette préoccupation inclut notamment le bien-être (physique comme psychologique) des salariés, la qualité de l'environnement de travail, le respect d'un équilibre entre vie professionnelle et vie privée ainsi qu'un fort engagement dans la sécurité des personnes.

Ces engagements s'appuient sur les recommandations des organismes internationaux de référence (ONU, OIT et OCDE) et les normes et réglementations en vigueur (norme ISO 26000, Code de commerce).

Le système de management « Environnement et Prévention » de Michelin, fondé sur les normes internationales ISO 14001 et ISO 45001, concrétise cette politique. Il est appliqué sur tous les sites industriels du Groupe, à l'exception de certaines acquisitions récentes, pour capitaliser et ancrer les meilleures pratiques tout en maintenant le progrès continu de façon homogène. Ce système de management est auditable et audité, a minima en interne. A la demande de clients ou de leur propre initiative, 18 sites étaient certifiés ISO 45001 à fin 2024. En 2024, un indicateur sur le taux de couverture de notre personnel par un Système de Management Santé/Sécurité a été mis en place. Au 31 décembre 2024, 68 % des membres du personnel (salariés et intérimaires) étaient couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité reconnu et effectif (soit un système avec une certification ISO 45001 ou le déploiement du « Système de Management Environnement et Prévention » standard du Groupe). Cependant, au regard du cadre et des règles imposés par le Groupe à l'ensemble de son propre personnel (Déclaration Santé-Sécurité, Lettre d'Orientation, Indicateurs, Contrôle Interne, etc.), assimilables à un système de gestion de la santé et de la sécurité hors cadre normatif, 100 % des membres du personnel sont couverts par ce système.

Dans les sites de production de pneumatiques, le système de management de l'Environnement et de la Prévention des risques fait partie intégrante des fondations du *Michelin Manufacturing Way (MMW)*, qui définit et promeut les pratiques en matière d'excellence opérationnelle.

Chaque site du groupe Michelin dispose de l'appui de professionnels de la prévention des risques (préventeurs sécurité, ergonomes, hygiénistes) et de la santé (médecins, infirmiers). Ceux-ci travaillent en réseau au niveau du Groupe, des régions géographiques et des pays pour partager les bonnes pratiques et capitaliser l'expérience acquise dans un processus d'amélioration continue.

Les programmes de formation contribuent à transmettre à chaque employé une culture de vigilance, d'engagement et d'attention, tant pour lui-même que pour les autres. L'accent est mis sur l'encouragement des employés à adopter et à démontrer cette culture de la sécurité sur le lieu de travail.

2.1. ACCIDENTS DU TRAVAIL

(voir exposé détaillé dans le Rapport de Durabilité 2024 et Section 4.8.4.2)



DESCRIPTION DU RISQUE

Dans tous les établissements du Groupe - tertiaire, industriel, recherche, logistique ou distribution - les personnels peuvent être exposés à des risques d'accidents impliquant des installations mécaniques ou électriques, la manutention de matériaux et de produits finis, de produits chimiques, d'outillage ou de déplacements dans les ateliers. Ces risques peuvent entraîner des blessures plus ou moins graves. Les accidents de la route lors de déplacements professionnels font également partie des risques identifiés.

CORRESPONDANCE AVEC LA CSRD

S1 – EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE

Intitulé de l'IRO :
Décès, handicap et blessures

Opérations propres

Court terme

Impact négatif

Mesures de prévention et d'atténuation

Face aux accidents du travail en industrie et hors industrie, aux accidents durant un déplacement professionnel et aux dangers encourus en cas de catastrophe naturelle, d'incendie ou d'explosion, Michelin s'engage pour l'ensemble de son personnel, dans une démarche de prévention incluant l'analyse, le traitement et la réduction des risques liés à la santé/sécurité.

Cette démarche de prévention s'articule suivant 3 axes interdépendants :

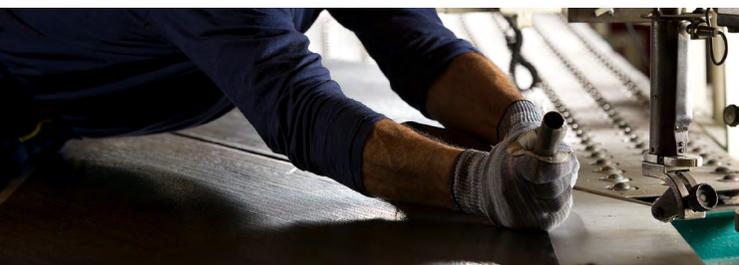
- **L'axe technique**, focalisé sur 5 « Programmes Sécurité Groupe » (PSG), comme le « PSG Travail en hauteur », qui permet de sécuriser les employés lorsqu'ils interviennent en hauteur,

ou le « PSG LOTOTO », dont l'objet est la consignation des énergies pendant les interventions techniques, pour neutraliser les risques d'électrocution. Ces « Programmes Sécurité Groupe » sont complétés par deux outils d'analyse de risques complémentaires qui traitent les risques machines et les contraintes ergonomiques (voir focus ci-après) les plus importants, en collaboration avec l'ingénierie.

- **L'axe comportemental**, approche novatrice visant à engager le personnel à adopter des comportements préventifs pour eux-mêmes et leurs collègues, et à accroître la vigilance ; cette approche fait appel aux sciences comportementales pour favoriser l'engagement au travers du leadership des managers et de la par-

ticipation active de l'ensemble du personnel (coalitions sécurités et le programme *ICARE for Safety*).

- **L'axe organisationnel** pour assurer le pilotage, le support et la mise sous contrôle des risques grâce à un système de management robuste ; ainsi que le développement des compétences.



Focus sur l'Ergonomie

Depuis 2002, le Groupe a fait de l'amélioration ergonomique une priorité de sa politique de santé et de sécurité. La prévention des troubles musculosquelettiques est prise en compte dès la conception des projets industriels pour réduire les impacts potentiellement négatifs sur les conditions de travail à moyen terme. Tous les sites industriels et magasins logistiques maintiennent à jour une cartographie des postes de travail pour identifier les priorités d'actions, déployer des solutions adaptées et supprimer progressivement les tâches pénalisantes. Des investissements dédiés à l'ergonomie et aux conditions de travail sont réalisés chaque année pour l'ensemble des activités et sont en forte hausse depuis plusieurs années.

Depuis de nombreuses années, nous adoptons une approche plus holistique de l'ergonomie, en prenant en compte les situations de travail dans leur ensemble en matière d'environnement et de conditions de travail (température, hygrométrie, rythme de travail, bruit...). Dans les trois dernières années, nous avons

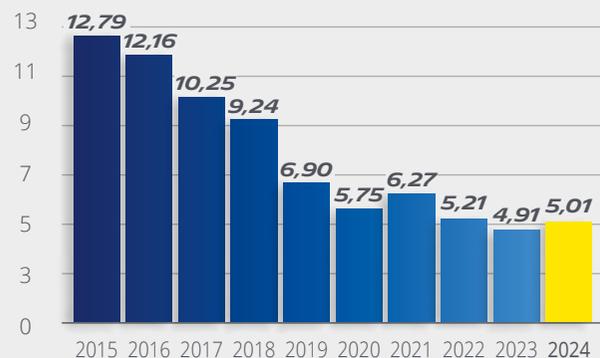
enrichi notre modèle, avec des méthodes de mesures de charge cognitive et des évaluations de facteurs de sens du travail pour nos situations de travail.

Le travail d'amélioration ergonomique est conduit par des équipes pluridisciplinaires composées de managers, d'opérateurs, de spécialistes de la prévention, de médecins et animées par des ergonomes. À l'exception des entités en processus d'intégration, chaque usine dispose de son plan de progrès à cinq ans.

En plus de préserver la santé des salariés, l'objectif de réduction de la pénibilité ergonomique vise à rendre les postes de travail accessibles et attractifs au plus grand nombre de personnes. Cela favorise la diversité et renforce l'attractivité des postes de travail, le bien-être et la motivation des personnes.



SUIVI DE MISE EN OEUVRE
Groupe TRIR



Michelin utilise l'indicateur *Total Recordable Incident Rate (TRIR)* pour mesurer sa performance Santé/Sécurité à l'échelle mondiale, comme requis par l'ESRS-S1 de la CSRD. Il recense le nombre d'événements pour 1 000 000 heures de travail. Ces événements sont des accidents de travail avec arrêt, ou des accidents sans arrêt avec soins médicaux ou un aménagement du poste de travail (origine ergonomique et trouble musculo-squelettique par exemple).

Le reporting de cet indicateur s'applique à l'ensemble du périmètre du Groupe, en conformité avec les directives du rapport extra-financier fixés par la CSRD.

Le TRIR de l'ensemble du Groupe s'est stabilisé à 5,01 en 2025. Après des années de progrès très significatif, cette stabilisation est liée à l'intégration des nouvelles sociétés acquises qui ont sou-

vent des niveaux de TRIR supérieurs à la moyenne du Groupe. Le travail engagé auprès de ces entités acquises ces cinq dernières années combiné aux progrès continus observés sur le périmètre historique du Groupe ont permis d'intégrer ces sociétés dans le périmètre de consolidation, sans dégrader le résultat global. Le TA+ mis en place depuis 2018, dénombre les accidents, avec ou sans arrêt, qui ont eu ou auraient pu avoir des conséquences graves pour le personnel. Chaque occurrence fait l'objet d'une information directe aux membres du Comité Exécutif du Groupe. Cet indicateur permet de conduire une approche plus spécifique de ces accidents, de tirer des enseignements porteurs dans toutes les régions géographiques et de réduire les disparités entre pays. Ce nombre d'accidents est en constante diminution, ces deux dernières années (-20 % en 2024 par rapport à 2023).

2.2. EXPOSITION À DES PRODUITS CHIMIQUES

(voir exposé détaillé dans le Rapport de Durabilité en Section 4.8.4..2)



DESCRIPTION DU RISQUE

Dans l'industrie du pneu, plusieurs éléments potentiellement dangereux sont utilisés, ainsi que des substances préoccupantes ou très préoccupantes. Le personnel impliqué dans des opérations de recherche ou de fabrication peut être confronté aux risques d'exposition à des produits chimiques qui, s'ils ne sont pas contrôlés, peuvent à terme entraîner des maladies. Cela peut concerner certains produits et substances qui entrent dans la composition des pneus, ainsi que certaines molécules qui sont parfois présentes dans les fumées de procédé.

La politique Michelin en matière d'hygiène industrielle a pour objectif de protéger la santé des personnes vis-à-vis des effets néfastes inhérents à l'usage de produits chimiques (substances ou mélanges de substances), à certaines substances émises par le procédé ou à l'exposition potentielle à l'amiante.

Les **5 principes fondamentaux** suivants sont mis en œuvre dans cet ordre de priorité :

1. Anticiper les risques émergents, et éviter d'introduire des risques liés à de nouveaux produits chimiques ou procédés. Avant toute utilisation d'un nouveau produit chimique, un processus de validation conduisant à une autorisation d'utilisation permet d'anticiper et de maîtriser les risques. Dans certains cas, l'utilisation du produit peut être refusée.

En 2024, ce principe a été renforcé en interdisant le développement et donc l'introduction de nouvelles matières premières chimiques considérées hautement dangereuses pour la santé humaine ou l'environnement. Une liste des classifications de danger entraînent une interdiction d'office a été dressée.

2. Reconnaître et évaluer les risques existants des produits chimiques pour la santé. Une méthode harmonisée d'évaluation des risques chimiques est mise en œuvre au sein des sites indus-

CORRESPONDANCE AVEC LA CSRD

S1 – EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE

Intitulé de l'IRO :

Maladies professionnelles dues à l'utilisation de produits chimiques, de substances nocives, y compris les substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes

Opérations propres

Court terme

Impact négatif

triels. Cette méthode permet de définir le niveau de risque et de mettre en place les moyens de maîtrise adéquates.

3. Maîtriser les risques en mettant en œuvre et en maintenant des mesures adéquates (substituer les substances chimiques préoccupantes, utiliser et mettre en place des moyens de protection collectifs ou des équipements de protection individuelle).

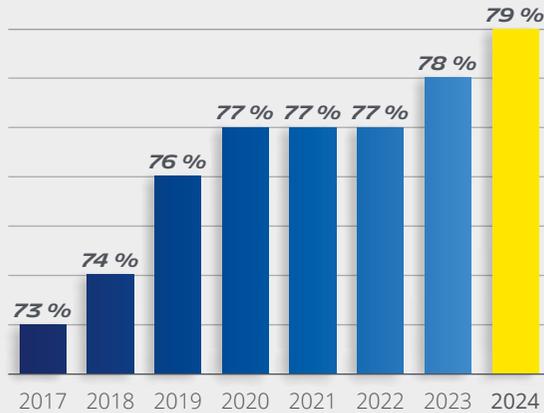
4. Confirmer l'application et l'efficacité de ces mesures de maîtrise des risques. Des plans de maintenance, de vérification et de contrôle de l'application des mesures de maîtrise des risques sont réalisées de manière périodique.

5. Informer et former les salariés vis-à-vis des risques. Les salariés sont informés et formés aux risques chimiques. Les Fiches de Données Sécurité (FDS) des produits chimiques conformes à la réglementation REACH en Europe et au règlement *GHS (Global Harmonized System)* dans les autres pays sont disponibles dans la langue du pays utilisateur. Dans certains sites, ces documents sont déclinés en fiches produits disponibles au poste de travail.

Les risques chimiques sont pris en compte sur l'ensemble du cycle de vie de nos produits, et dans des conditions d'utilisation raisonnablement prévisibles.



SUIVI DE MISE EN OEUVRE Indice de satisfaction QVT



2.3. MAL-ÊTRE AU TRAVAIL



DESCRIPTION DU RISQUE

Qu'ils travaillent dans la production, l'administration, la technologie ou la gestion, les employés peuvent être exposés à des situations stressantes ou souffrir de problèmes psychosociaux au travail. Les facteurs de risque associés à ces situations sont identifiés en fonction du contexte et de la législation propre à chaque pays afin de contribuer à leur prévention.

Soucieux de protéger son personnel contre les risques psychosociaux, le Groupe assure aussi une prévention par des programmes qui se déclinent selon différentes modalités dans les pays en fonction des besoins et des réglementations :

- **Prévention Primaire** : formation et sensibilisation, amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail, actions favorisant le *safe space*²⁷. Le déploiement de ces actions a débuté et se poursuit progressivement dans les pays d'implantation du Groupe. En France, des cycles de conférences sur la santé mentale sont animés mensuellement par le service de santé au travail.
- **Prévention Secondaire** : actions d'amélioration en matière d'organisation du travail, notamment dans les secteurs/métiers à risques identifiés et par des actions de formation organisées dans de nombreux pays sur diverses thématiques (gestion du stress, relaxation, *coaching*)
- **Prévention Tertiaire** : groupes de paroles, suivi individuel par un psychologue ou par le médecin du travail. Des programmes externes d'assistance aux employés sont proposés dans de nombreux pays. Ils proposent un soutien pratique ou psychologique pour faire face à des situations difficiles.

CORRESPONDANCE AVEC LA CSRD

S1 – EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE

Intitulé de l'IRO :
Troubles psychosociaux

Opérations propres

Moyen terme

Impact négatif

La très grande majorité des sites met en œuvre des actions de qualité de vie au travail contribuant à la prévention secondaire. La prévention tertiaire est mise en place sur les sites Michelin et de manière progressive dans les acquisitions.

Le cadre de la préservation de la Qualité de Vie au Travail (QVT) et de la prévention des risques psychosociaux se définit en gouvernance Santé Sécurité des personnes.

L'indice de satisfaction, tiré de l'enquête d'engagement, dans le domaine Qualité de Vie au Travail reste à un niveau élevé à 79 %, avec une variation d'un point par rapport à 2023 et une progression continue sur les dernières années.

²⁷ Le *Safe Space* chez Michelin est une façon de travailler ensemble où chaque individu se sent respecté et libre d'exprimer ses idées, ses préoccupations, ses doutes et ses émotions, sans crainte de conséquences négatives.

2.4. RISQUE EN MATIÈRE DE SÛRETÉ DES SALARIÉS



DESCRIPTION DU RISQUE

Dans de nombreux pays où Michelin est présent, ses employés peuvent, dans le cadre de leur travail ou de leurs déplacements, être exposés à des risques tels que l'agression, l'attentat ou l'enlèvement. Ces risques sont d'autant plus présents dans les pays connaissant une instabilité politique ou des situations sécuritaires tendues. Ce risque concerne les employés travaillant pour Michelin dans des pays exposés aux risques précités.

Le risque sécuritaire fait l'objet d'une veille renforcée, notamment pour les pays où les salariés peuvent être confrontés à un contexte de fortes tensions et de menaces, en particulier dans le cadre de déplacements internationaux.

CORRESPONDANCE AVEC LA CSRD

S1 – EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE

Intitulé de l'IRO :

Sûreté des employés de Michelin dans les zones à risque

Opérations propres

Moyen terme

Impact négatif

Une cartographie des risques pays est tenue à jour et diffusée par la Direction Corporate Anticipation Prévention Protection (DCAPP) Groupe. Chaque pays est ainsi évalué sur une échelle de 1 à 4 (du niveau le plus faible au plus élevé), chaque niveau

correspondant à un ensemble de règles et de prescriptions partagées avec les voyageurs et les expatriés.

Mesures de prévention et d'atténuation

Pour renforcer la sécurité des expatriés et de leur famille dans les pays à risques élevés, des règles et mesures spécifiques sont déployées, dont une formation pré-expatriation permettant d'appréhender les contraintes sécuritaires locales.

Des missions sont réalisées chaque année par la direction DCAPP dans les pays à risques élevés, pour évaluer et tester sur le terrain la cohérence et la bonne application des règles et prescriptions émises par le Groupe.

En 2024, l'année a été marquée par le renforcement de la volatilité de la situation politique et le changement climatique dans de nombreux pays du monde, impactant directement le suivi et la gestion du personnel Michelin en mobilité internationale. De ce fait, le suivi géopolitique et les moyens d'alerte en cas de catastrophe naturelle ont été renforcés. Pour s'adapter aux situations de crises, ces dispositifs ont été consolidés cette année, en collaboration étroite avec tous les acteurs concernés, des équipes centrales jusqu'aux régions.





3 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

- 3.1 Impact global sur le changement climatique et plan de transition
- 3.2 Impact de nos activités sur le changement climatique (Scopes 1 & 2)
- 3.3 Impact du scope 3 sur le changement climatique
- 3.4 Risque de pollution de l'air et de l'eau
- 3.5 Epuisement des ressources
- 3.6 Consommation d'eau
- 3.7 Risque d'atteinte à la biodiversité



3. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

(Voir exposé détaillé dans le Rapport de Durabilité 2024 en Sections 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6)

L'entreprise, par ses potentielles externalités négatives environnementales, est susceptible d'impacter la planète et ses différentes parties prenantes. Michelin a l'ambition d'être un acteur majeur du développement et de la mobilité durable. Cela passe par une identification claire et une prise en charge des risques environnementaux inhérents à ses activités.

Principaux risques potentiels pour l'environnement

CATÉGORIE DE RISQUES	EXEMPLE(S) MAJEUR(S)	CAUSE(S) IDENTIFIÉE(S)	CONSÉQUENCE(S) POSSIBLE(S)
POLLUTION ACCIDENTELLE GÉNÉRÉE PAR NOS ACTIVITÉS	Émission d'un produit nocif pour l'environnement	Incendie de site ou renversement d'un produit	➡ Pollution (eau, sol)
IMPACT ENVIRONNEMENTAL GÉNÉRÉ PAR NOS ACTIVITÉS	Émissions dans l'air (COV, CO ₂ , NO _x) et dans l'eau (DBO, DCO, MES)	Émission diffuse lors de la fabrication des pneumatiques	➡ Pollution (air, eau, sol)
	Consommation de ressources non renouvelables	Utilisation de quantités importantes de ressources diverses pour la fabrication des pneus	➡ Epuisement des ressources
IMPACT ENVIRONNEMENTAL GÉNÉRÉ PAR NOS PRODUITS	Non recyclage de produits usagés	Défaut de collecte	➡ Pollution (eau, air)
	Particules d'usure (TRWP)	Emission diffuse lors de l'usage des pneumatiques	➡ Pollution (eau, air, sol)
	Emissions dans l'air (CO ₂)	Emission diffuse lors de l'usage des pneumatiques	➡ Changement climatique
IMPACT ENVIRONNEMENTAL GÉNÉRÉ PAR NOS FOURNISSEURS	Pollution générée par les opérations d'un de nos fournisseurs	Maîtrise insuffisante de nos fournisseurs qui pourraient générer des impacts directs importants (pollution) à l'environnement (air, eau, sol)	➡ Pollution (air, eau, sol)
	Déforestation	Production non durable de caoutchouc naturel ou autres matières premières renouvelables	➡ Perte de biodiversité et dégradation des écosystèmes

Dialogue avec les parties prenantes

TYPES DE PARTIES PRENANTES	EXEMPLES DE PARTIES PRENANTES	EXEMPLES DE THEMES ABORDÉS
ASSOCIATION FRANÇAISE	EpE (Entreprises pour l'Environnement)	Biodiversité, Climat, Eau
ASSOCIATION INTERNATIONALE	Tire Industry Project (TIP) in WBCSD	Pollution par les particules d'usure
ENTREPRISES	PwC, Deloitte	CSRD
ONG	WWF	Climat, nature
THINK TANK	IDDRI	Climat, biodiversité, analyses et négociations internationales

GOVERNANCE ENVIRONNEMENT ET SYSTÈME DE MANAGEMENT

La Gouvernance Environnement est présidée par le Directeur de l'Industrie, et coprésidée par le Directeur de la Recherche et du Développement, membres du Comité Exécutif du Groupe.

Animée par le Directeur du Développement Durable, elle compte également dix autres membres permanents représentant respectivement :

- Les Directions Corporate : les Normes et Règlements, la Compliance, le Développement Durable et Impact, les Affaires Publiques, l'Audit interne et la Gestion des Risques.
- Les Directions Opérationnelles : la Direction des Achats, la Recherche Matériaux, la Stratégie Industrielle, la Direction Opérationnelle Solutions pour les Matériaux Circulaires.
- Les Directions Business : la ligne business Michelin *Polymere Composite Solution*.

La Gouvernance Environnement se réunit au moins quatre fois par an. Elle valide la politique, les ambitions et les stratégies environnementales. Elle s'assure du bon pilotage des plans d'actions mis en œuvre pour atteindre les objectifs. Elle s'assure que le risque environnemental est sous contrôle et qu'en cas de besoin les actions préventives ou correctives pertinentes sont définies et concrétisées. Elle s'appuie sur les travaux de cinq comités domaines, le Comité Changement Climatique, le Comité Économie Circulaire, le Comité Biodiversité, le Comité Eau et le Comité Pollution. Ces cinq comités sont chargés d'animer les actions, de détecter les signaux faibles, d'évaluer les risques émergents et d'identifier les opportunités de réduction d'impact dans leur domaine respectif.

Pour ses activités de production, de recherche, de logistique et tertiaire, le Groupe a développé un Système de Management Environnement (SME), qui permet à chacun des sites de maîtriser au quotidien et sur le long terme ses impacts environnementaux. Il comporte une démarche de vérification du respect des exigences légales et des exigences internes du groupe Michelin, l'obligation de définir et d'atteindre chaque année des objectifs de progrès adaptés aux enjeux locaux et aux orientations du Groupe et des dispositions de prévention des risques de pollution accidentelle. Il couvre les exigences de la norme ISO 14001-2015. Depuis 2018, l'ensemble des sites industriels du Groupe concernés par la certification l'ont été suivant ce standard.

Démarche globale, le SME vise à identifier les risques environnementaux mais aussi à définir pour chacun d'eux des processus d'atténuation et de prévention.

Ce chapitre expose, pour chacun des principaux risques, les politiques et mesures prises par Michelin pour les maîtriser et réduire leurs impacts.

3.1. IMPACT GLOBAL SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PLAN DE TRANSITION

(Voir exposé détaillé dans le Rapport de Durabilité 2024 en Section 4.2.1)

Acteur industriel mondial dans le domaine du pneumatique et des composites de haute technologie, Michelin a un impact climatique significatif tout au long du cycle de vie de ses produits et services. Pleinement conscient que le changement climatique au niveau mondial peut entraîner des atteintes graves à l'environnement et aux personnes, le Groupe agit en faveur d'une transition énergétique et d'une mobilité bas carbone. Dans ce cadre, il évalue depuis plusieurs dizaines d'années son

empreinte carbone, selon le GHG Protocol.

L'analyse de matérialité a identifié comme principaux facteurs d'impact sur le changement climatique les émissions de CO₂ liées à ses opérations directes (Scopes 1 & 2), à ses opérations de transport, aux opérations de ses fournisseurs, ainsi qu'à l'usage de ses produits (Scope 3 usage).

Dans cette perspective, proposer des solutions efficaces, sans compromis sur la sécurité, est au cœur du positionnement historique, actuel et futur de Michelin. Cela se traduit par des offres de produits et services leaders sur leur segment en termes d'efficacité énergétique, de réduction des émissions de CO₂ et de performances dans la durée.

La stratégie climat et le plan de transition associé

La stratégie climat répond à **trois principes** :

- **Atteindre Zéro Émission Nette** à l'horizon 2050 en respectant nos engagements externes de réduction d'émissions à 2030 ;
- **Identifier les risques et les opportunités** pour nos modèles d'affaire et nos opérations en s'appuyant sur des scénarios de changement climatique ;

- **Communiquer de manière transparente** les informations attendues par nos parties prenantes externes.

Elle se traduit par un plan de transition composé d'un plan de décarbonation des activités directes et indirectes (Scopes 1, 2 et 3), associé à un plan stratégique résilient favorisant une économie bas-carbone.



Les cibles du plan de transition

Depuis juillet 2021, Michelin a rejoint la campagne « *Race To Zero* » portée par le consortium international *Science-Based Targets initiative (SBTi)*, le Pacte Mondial des Nations Unies et *We Mean Business*. Dans son plan de transition, Michelin se fixe l'objectif d'atteindre Zéro Emission Nette à horizon 2050 sur les scopes 1 et 2, ainsi que sur le Scope 3 essentiel (c'est à dire hors phase d'usage²⁸). Il comprend également des engagements intermédiaires pour 2030 qui portent sur la réduction des émissions de CO₂ (par rapport à 2019) :

- De l'ensemble des sites de production ;
- De la mise à disposition de l'énergie sur les sites (amont de l'énergie)
- De la chaîne d'approvisionnement avec les fournisseurs de matières premières ;

- Des opérations de logistique

Ces engagements ont été validés en juin 2024 et sont compatibles, selon la définition de *SBTi*, avec une trajectoire limitant le réchauffement de la planète à 1.5°C conformément aux accords de Paris.

CHAMP D'APPLICATION	COURT TERME : 2030 (VS 2019)	LONG TERME : 2050 (VS 2019)
SCOPE 1&2	-47,2 %	-90 % (net zéro)
SCOPE 3 ESSENTIEL (HORS PHASE D'USAGE)	-27,5 % sur achats de matières premières, logistique et amont de l'énergie	

S'engager dans la voie de Zéro Emission Nette pour Michelin consiste à :

- Réduire les émissions de CO₂ liées à ses propres activités et à celles de sa chaîne de valeur de 90 %, au plus tard en 2050
- Préparer à long-terme la captation et le stockage définitif d'un volume de CO₂ équivalent aux émissions résiduelles chaque année.

Il s'agit de la démarche définie par *SBTi*, dite *Corporate Net-Zero Standard*, datant d'octobre 2021.

-90 %
Émissions de CO₂ en 2050

Périmètre et leviers

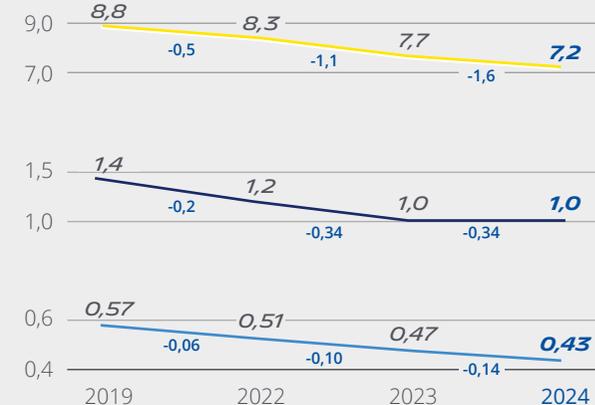
Les graphiques ci-contre décrivent les leviers sur lesquels Michelin agit pour atteindre sa cible de décarbonation à 2030 (cibles *SBTi*).

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE CO₂ SCOPE 3
(en millions de tonnes de CO₂)



- Scope 3 périmètre cible SBTi 2030
- % Évolution vs 2019

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE CO₂
(en millions de tonnes de CO₂)



- Achats de matières premières
- Logistique
- Amont de l'énergie

Nota : En 2023, l'année de référence du reporting des émissions de CO₂ du Groupe devient 2019, en ligne avec les engagements *SBTi* du Groupe.

²⁸ L'ambition Zéro Emission Nette couvre les scopes 1, 2 et 3 Essentiel (c'est à dire hors Scope 3 Usage).

3.2. IMPACT DE NOS ACTIVITÉS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (SCOPES 1&2)

(Voir exposé détaillé dans le Rapport de Durabilité 2024 en Section 4.2.2.1)



DESCRIPTION DU RISQUE

Michelin est un acteur mondial avec une forte empreinte industrielle. Les émissions de gaz à effet de serre sont générées par nos opérations en propre et l'énergie nécessaire pour nos sites. L'impact couvre les émissions de scope 1 et 2.

CORRESPONDANCE AVEC LA CSRD

E1 - CHANGEMENT CLIMATIQUE

Intitulé de l'IRO :

Contribution au changement climatique par les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (Scopes 1 & 2)

Chaîne de valeur Amont
Opérations propres

Moyen terme

Impact négatif



Mesures de prévention et d'atténuation

Michelin poursuit sa stratégie de décarbonation dans le but de réduire les émissions de CO₂ des scopes 1 & 2 liées aux activités des sites du Groupe. Cette stratégie est fondée sur la hiérarchie vertueuse des leviers, qui constitue à mettre en œuvre les leviers d'évitement et de réduction avant les autres. C'est un principe fondamental de la politique environnementale du Groupe applicable à tous les domaines environnementaux, y compris dans le cadre de la stratégie climat.

Il se décline en **deux axes majeurs** :

- **Consommer moins** (leviers Eviter à Recycler), afin de privilégier une logique de sobriété énergétique ;
- **Consommer mieux** (levier Renouveler), afin de poursuivre les efforts en lien avec la transition énergétique.

Le premier axe s'appuie sur une démarche visant à optimiser l'efficacité énergétique des usines afin de réduire la consommation énergétique des sites, qui constitue le premier levier de sobriété.

Le deuxième axe regroupe des leviers d'action de différentes natures :

- Les leviers techniques, qui consistent à faire évoluer les infra-



- **Questionner le besoin** (conception et dimensionnement)
- Instaurer la **culture « économie d'énergie »**



- **Leviers Efficacité Énergétique**
- Réduire = faire + avec -, *Isoler, Automatiser. Equipements plus sobres et efficaces.*
- Réutiliser = fermer les boucles de fluides caloporteurs.
- Recycler = capter les calories pour une autre utilisation. *Installer une ventilation double flux, une pompe à chaleur.*



- **Leviers Facteurs d'Émission**
- Utiliser des énergies renouvelables.

structures de fourniture d'énergie thermique vers des énergies moins carbonées (Remplacement des chaudières utilisant des énergies primaires d'origine fossile (charbon, gaz naturel) par des installations utilisant des énergies renouvelables). Une action de décarbonation majeure consiste à supprimer l'utilisation du charbon comme source d'énergie primaire à l'horizon 2030.

- Les leviers marchés, qui consistent à acheter des énergies moins carbonées.

A ces différents leviers s'ajoute un programme d'électrification du procédé de fabrication qui combine les leviers d'efficacité

énergétique et d'achat d'électricité certifiée d'origine renouvelable.

En 2024, 70 sites, représentant plus de 84 % des émissions de CO₂ de scopes 1&2, ont établi leur feuille de route Zéro Emission Nette 2050. Ces feuilles de route combinent les leviers d'efficacité et de transition énergétique les plus pertinents, permettant à chaque site de contribuer à l'atteinte des cibles du Groupe.

Méthodologie et périmètre de calcul des émissions de CO₂

Conformément aux règles édictées par le GHG Protocol, le calcul des émissions de CO₂ se base sur les données élémentaires d'énergie et sur les facteurs d'émissions reconnus. L'énergie consommée par les sites du Groupe se répartit en 3 catégories principales :

- Combustibles consommés pour la génération de vapeur, d'eau chaude ou d'électricité,
- Vapeur ou eau chaude achetée à des fournisseurs d'énergie,
- Electricité.

Les données élémentaires liées aux consommations d'énergie sont mesurées par les sites et consolidées à la maille du Groupe par un système automatisé.

En 2024, le périmètre inclut les émissions des sites industriels et R&D historiques de Michelin, ainsi que celles des sociétés Camso, Fenner et Multistrada, déjà intégrées en 2023. A cela s'ajoute la réincorporation des sites industriels de Lehigh, l'inclusion du

site industriel de RLU, ainsi que l'inclusion d'Euromaster (qui, jusqu'en 2023, n'était pas inclus dans le périmètre cible SBTi de 95 % de couverture).

107 M €

Investissements pour la réduction des émissions de CO₂ en 2024

SUIVI DE MISE EN ŒUVRE

En 2024, les émissions brutes de CO₂ fossile des sites industriels du Groupe, sont en baisse de 12,7 % par rapport à 2023 et de 37 % par rapport à 2019.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂ DES SITES INDUSTRIELS (en millions de tonnes de CO₂)



Note : La cible 2030, alignée avec un scénario de réchauffement climatique limité à 1,5°C, a été validée par SBTi en juin 2024. Elle inclut les acquisitions récentes et se base sur 2019 comme année de référence.

Réduire la consommation énergétique des sites constitue le premier levier de sobriété, cité dans la hiérarchie vertueuse des leviers. Entre 2023 et 2024, le Groupe a observé une réduction de -5,3 % de la consommation d'énergie en valeur absolue. Cependant, la volatilité des volumes de production a impacté significativement la performance énergétique des sites industriels en 2024. Cela se traduit par une dégradation de +0,35 % du ratio mesurant l'efficacité énergétique, sur la même période (contre -1,56 % en 2023).

Au total, en 2024, plus de 350 projets et initiatives ont contribué au progrès, nécessitant 107 millions d'euros d'investissements. A titre d'exemple sur le levier "énergie renouvelable" :

- A Bad Kreuznach (Allemagne), une nouvelle installation photovoltaïque de 5 MWp, installée en toitures, a été mise en service pour alimenter le site.
- Depuis mi-2024, à Nyiregyhaza (Hongrie), l'énergie renouvelable représente 91 % de la consommation totale du site, grâce à la mise en œuvre d'un programme complet d'électrification des presses de cuisson, d'installation de pompes à chaleur pour assurer les besoins en chauffage et la mise en service de deux chaudières électriques pour produire la vapeur encore nécessaire au processus de fabrication.

En outre, en 2024, le Groupe a poursuivi sa stratégie d'achat d'électricité d'origine renouvelable au Mexique, aux Etats-Unis et en Indonésie. Au total, ceci a représenté plus de 2 900 000 MWh pour lesquels des certificats d'origine ont été dûment annulés dans le monde pour l'année 2024, soit plus de 61 % de l'électricité consommée (contre 53 % en 2023 et 51 % en 2022).

Projection des leviers à l'horizon 2030

En cohérence avec la cible SBTi visant à atteindre une réduction des émissions de -47,2 % à l'horizon 2030, le Groupe suit une feuille de route spécifique, revue périodiquement par le « Comité Domaine CO₂ Scopes 1 & 2 », qui s'assure de la pertinence et de l'avancée des actions inscrites sous chacun des leviers.

Les actions contribuant à la réduction des émissions de CO₂ ont été regroupées en **quatre leviers** :

- La **part « efficacité énergétique »**, qui fait référence aux leviers techniques en matière de sobriété, mises en place par les sites,
- Le **levier « électrification des procédés »**, qui désigne les projets de conversion des presses de cuisson thermiques à électriques,
- Le **levier « conversion des chaudières »**, qui correspond aux projets de transition énergétique vers l'utilisation d'énergies moins carbonées - Ex : Sortie du charbon,
- Le **levier « achat d'énergie renouvelable »**, qui comprend

le potentiel d'achat d'électricité renouvelable additionnelle dûment associée à des certificats d'origine.

L'ensemble des projets et initiatives prévues dans la feuille de route élaborée par l'entreprise devrait permettre d'atteindre l'engagement 2030. Les investissements nécessaires sur l'horizon stratégique de cinq ans sont estimés à plus de 400 millions d'euros.

Depuis 2016, le Groupe applique également un prix interne directeur du CO₂, afin d'intégrer cette dimension dans ses décisions d'investissements. Cela vise à orienter les investissements vers des solutions bas carbone et anticiper la mise en place d'un prix mondial du carbone. Il est fixé par les Gérants sur proposition de la Gouvernance Environnement et revu périodiquement : fixé à 50 € la tonne en 2016, puis 100 € en 2021, il a été réhaussé à 200 € la tonne à partir de 2023.

Projection des leviers à l'horizon 2050

L'ensemble des leviers qui devraient permettre d'atteindre la cible Zéro Émission Nette, ainsi que leur faisabilité technique sont en cours d'identification. Le Groupe reste en veille sur les technologies émergentes.

La stratégie climat se fait sans recours aux crédits carbone pour compenser des émissions de CO₂ générées par les activités directes ou indirectes du Groupe, conformément au standard SBTi. En référence à la hiérarchie vertueuse des leviers, les actions sont exclusivement orientées dans une logique de réduction des émissions de CO₂.

3.3. IMPACT DU SCOPE 3 SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

(Voir exposé détaillé dans le Rapport de Durabilité 2024 en Section 4.2.2.2, 4.2.2.3 et 4.2.9)



DESCRIPTION DU RISQUE

- Le scope 3 se décompose en 2 grandes catégories :
- Le scope 3 hors usage (Essentiel selon GHG Protocol) qui recouvre notamment l'achat de matières premières, la logistique et l'amont de l'énergie. Il est significativement plus important que le scope 1 et 2.
 - Le scope 3 usage (Optionnel selon GHG Protocol), qui correspond à la part de la consommation d'un véhicule, liée à la résistance au roulement du pneumatique (15 à 30 %) . La contribution du scope 3 usage est critique, représentant plus de 90 % de l'empreinte carbone de Michelin (115 millions de tonnes de CO₂ en 2024). Michelin est leader en termes de performances liées à la résistance au roulement.

Pour le Scope 3, Michelin se concentre sur la réduction des émissions liées aux achats de matières premières, au transport et à la mise à disposition de l'énergie sur les sites.

CORRESPONDANCE AVEC LA CSRD

E1 - CHANGEMENT CLIMATIQUE

Intitulé de l'IRO :

Contribution au changement climatique par les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre et le changement d'affectation des sols, Scope 3

Chaîne de valeur Amont
Chaîne de valeur Aval

Moyen terme

Impact négatif



a. Impact de l'usage de nos produits sur le changement climatique

Scope 3 lié à l'usage des produits

Réduire la résistance au roulement des pneumatiques contribue à diminuer la consommation de carburant des véhicules et donc à réduire les émissions de CO₂ résultant de la phase d'utilisation, ainsi que les émissions de polluants locaux (NO_x, SO_x,...). Pour les véhicules électriques, une plus faible résistance au roulement du pneumatique augmente l'autonomie du véhicule.

Après avoir abaissé de moitié la résistance au roulement de ses pneumatiques entre 1992 et 2020, l'objectif de Michelin est d'améliorer la résistance au roulement des pneumatiques de 10 % en 2030 par rapport à 2020. Fin 2024, le progrès sur cet objectif est de 4,3 % en ligne avec l'ambition.

De nombreuses gammes de pneumatiques tourisme, camionnette et poids lourds démontrent d'ores et déjà cet engagement intégré dans la stratégie et le modèle d'affaires du Groupe.

Par ailleurs, le développement des **services et solutions optimisant l'usage et la gestion des flottes de véhicules** est une

contribution significative de Michelin à l'économie de la fonctionnalité qui fait partie des leviers de la transition vers une économie bas-carbone. Elle consiste à fournir, conjointement au produit, un service de suivi et de maintenance des pneumatiques afin d'optimiser leur performance –notamment sur le plan énergétique–, ou bien un service seul qui fluidifie les opérations des flottes (par exemple en digitalisant l'inspection des pneumatiques) et contribue à une conduite plus efficace, plus sûre et plus respectueuse de l'environnement. La ligne business « *Michelin Connected Solutions* » est spécialisée dans la conception, le développement et la mise sur le marché de nouvelles solutions basées sur le traitement des données. Michelin aide ainsi les flottes à optimiser leur gestion, améliorer la sécurité et leur rentabilité, tout en réduisant leur empreinte carbone.

POINT DE VIGILANCE

Il est difficile d'établir un lien direct entre la résistance au roulement d'un pneumatique et les émissions de CO₂ d'un véhicule. En effet, les émissions d'un véhicule dépendent de bien d'autres facteurs (poids et puissance des véhicules, type de motorisation, conditions d'usage : type de conduite, type de réseau routier, gonflage et usure des pneumatiques, etc.).

Les leviers du Groupe sont constitués des progrès que nous apportons à la baisse de la résistance au roulement des pneus. Néanmoins, un lien direct et quantifié entre la résistance au roulement et la baisse des émissions ne peut être établi.

b. Impact de nos fournisseurs sur le changement climatique

La réduction des émissions liées à l'achat de matières premières

Le Groupe a mis en place une démarche volontariste et a identifié les catégories d'achats et les fournisseurs représentant les émissions de gaz à effet de serre les plus importantes. Les actions visent en priorité les fournisseurs de matières premières, car celles-ci représentent environ 85 % des émissions liées aux achats de produits et services du Groupe. Michelin s'engage avec ces fournisseurs pour les inciter à débiter, développer ou accélérer leurs démarches visant à diminuer leurs émissions de GES.

Le questionnaire CDP²⁹ offre un système global de publication d'informations environnementales, afin d'évaluer les stratégies adoptées en matière de changement climatique. En 2018, Michelin a rejoint le *Supply Chain Program* du CDP et a demandé à ses principaux fournisseurs de matières premières de participer à cette initiative. Cet engagement pousse les fournisseurs de Michelin à quantifier et publier leurs émissions de gaz à effet de serre, et à développer des stratégies de réduction de leurs émissions. Cette campagne a été reconduite annuellement depuis 2020 jusqu'en 2024.

Par ailleurs, le Groupe incite ses fournisseurs à se doter de cibles ambitieuses de réduction d'émissions (cibles dites « *Science Based Target* »). Enfin, dans le but d'affiner le calcul de ses émissions et d'engager encore plus ses fournisseurs de matières premières, le Groupe leur demande de fournir les données d'Analyses de Cycle de Vie des produits achetés par le Groupe, ou à défaut les données d'empreinte carbone (tCO₂eq/t) de ces produits. En 2024, la part d'émissions calculées avec des données provenant des fournisseurs est de 55 %³⁰.

²⁹ Carbon Disclosure Project

³⁰ En 2023, la part des émissions calculées avec des données provenant des fournisseurs était de 22 %. Elle n'était pas monitorée en 2022.

Pour diminuer l'empreinte carbone de ses achats de matières premières, Michelin et ses fournisseurs agissent sur les axes suivants :

- Augmenter la part de matériaux renouvelables ou recyclés
- Augmenter la part des énergies bas carbone dans la fabrication des matières premières
- Etablir des feuilles de route de décarbonation spécifiques à chaque fournisseur (efficacité énergétique, réduction des déchets, recyclage interne, optimisation des procédés)
- Privilégier des approvisionnements venant de fournisseurs ou de produits bas carbone

- Développer des nouvelles technologies bas carbone pour la production des matières premières.

En 2024, le CDP a reconnu la capacité du Groupe Michelin à engager ses fournisseurs dans la réduction des émissions de CO₂ en lui décernant la reconnaissance *CDP Supplier Engagement Leader 2023*.



La réduction des émissions liées aux opérations de transport de Michelin

Le Groupe réduit son empreinte carbone liée à ses opérations logistiques, en diminuant ses besoins de transports d'une part et en favorisant les moyens de transports bas carbone d'autre part. Le périmètre concerne les opérations logistiques sous le contrôle direct de Michelin, et couvre le transport de matières premières jusqu'aux livraisons des produits finis.

La stratégie du groupe s'articule autour de **3 axes** :

- **Transporter moins, axe fondamental** qui consiste à améliorer l'efficacité de nos opérations logistiques. Il se traduit par une analyse permettant d'identifier le meilleur emplacement possible des stocks afin d'améliorer la disponibilité des produits tout

en réduisant les transports. Le choix des lieux de production est aussi orienté pour favoriser la production locale, limitant le transfert des produits finis entre les zones productrices et consommatrices. Ainsi, entre 2023 et 2024 le tonnage des transports intercontinentaux des produits finis a diminué d'environ 11 % permettant un gain de CO₂ de l'ordre de 11 kT de CO₂.

- **Transporter mieux, axe opérationnel** qui consiste à améliorer l'efficacité de nos opérations logistiques. Il s'articule autour de plusieurs thématiques dont :
 - L'engagement auprès des partenaires transporteurs pour investir dans des solutions de décarbonation.
 - La promotion et le développement du multimodal. Ainsi pour

2024, en Amérique du Nord, c'est environ 24 % de l'activité intra zone qui est opéré en train. En Europe, un nouveau corridor de report modal s'ouvre sur la fin d'année 2024 entre le Luxembourg et la Roumanie avec un objectif de gain de l'ordre de 1,5 kT de CO₂ par an.

- **Transporter différemment, axe innovation** qui consiste à mettre en place des solutions technologies innovantes, respectueuses de l'environnement, en collaborant avec des organisations extérieures.



La réduction des émissions liées à la mise à disposition de l'énergie sur les sites (amont de l'énergie)

De concert avec les leviers activés pour réduire les émissions de scopes 1&2, réduire la consommation d'énergie et recourir progressivement aux énergies renouvelables constituent les principaux leviers. L'hypothèse retenue est que la production

et la livraison en amont des énergies issues de sources renouvelables sont moins émettrices de CO₂ que les combustibles d'origine fossile.

3.4. RISQUE DE POLLUTION DE L'AIR ET DE L'EAU

(Voir exposé détaillé dans le Rapport de Durabilité 2024 en Section 4.3)



DESCRIPTION DU RISQUE

La pollution de l'eau et de l'air peut inclure, pour les activités intérieures et extérieures exercées au sein du Groupe :

- Rejet d'eaux usées en raison de ses propres activités de fabrication,
- Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes,

Pollution de l'air, y compris les émissions de composés organiques volatils (COV) à l'intérieur et à l'extérieur, lors des processus de fabrication de produits en caoutchouc et de mélange et de pneus.

CORRESPONDANCE AVEC LA CSRD

E2 - POLLUTION

Intitulé de l'IRO :

Pollution de l'eau et de l'air due à des opérations directes, y compris liées à des substances extrêmement préoccupantes et aux COV

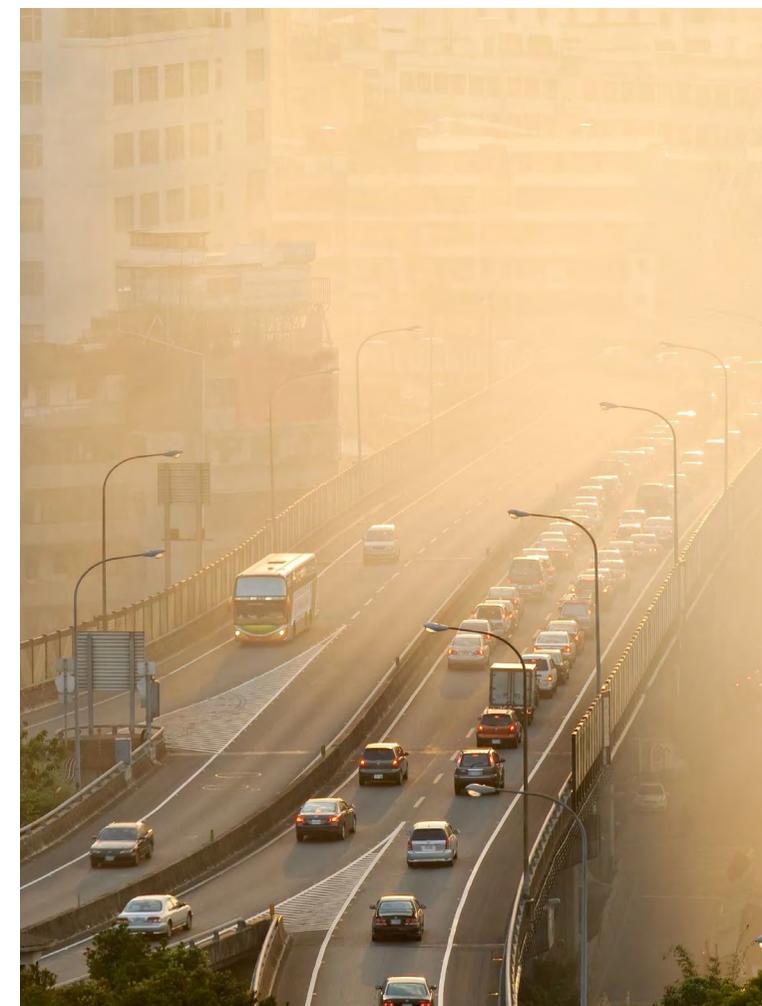
Opérations propres

Long terme

Impact négatif

Le processus industriel de fabrication des pneumatiques engendre des rejets atmosphériques (COV, SO_x, NO_x) qui peuvent être source de pollution. La fabrication génère également des déchets divers. Lors de la phase d'usage des pneus, des parti-

cules d'usure de pneus et de revêtement de la route (*Tyre & Road Wear Particules*, ou *TRWP*) sont produits. Enfin, les pneus en fin de vie doivent être traités ou valorisés pour ne pas constituer une source de pollution.



a. Réduire les rejets de COV (Composés organiques volatils)

Mesures de prévention et d'atténuation

Le Groupe vise à éliminer l'utilisation de solvants organiques générant des COV dans la fabrication de pneumatiques d'ici 2050. Un objectif intermédiaire a été fixé pour réduire de 50 % la consommation de COV par rapport à la production entre 2019 et 2030, et les investissements nécessaires ont été financés.

En 2024, la consommation de COV par tonne de produits finis est en baisse de 2.6 % par rapport à 2023. Ce résultat confirme la tendance de réduction long terme en ligne avec l'objectif 2030,

et ce, dans un contexte de production défavorable de diminution des volumes de production.

La stratégie du Groupe s'appuie sur **trois leviers** :

1. La mise en place de bonnes pratiques industrielles d'optimisation de la consommation de solvant.

2. La mise en œuvre de nouvelles solutions, procédés, matériaux et produits qui ont pour but la réduction voire la suppression de solvant organique au niveau de certaines interfaces.

3. L'intégration, dès les phases de recherche et de développement, de critères de réduction de consommation de solvant organique dans les projets

Ces trois leviers ont été relayés et documentés par le Programme COV, regroupant un réseau d'experts. Ils se réunissent 2 fois par an afin d'échanger sur le déploiement des bonnes pratiques, les nouvelles solutions en termes de procédés, matériaux et produits et l'avancement des chantiers de recherche innovants.

b. Réduire les émissions d'oxydes d'azote (NO_x) et d'oxydes de soufre (SO_x)

Mesures de prévention et d'atténuation

Afin de réduire les émissions des polluants NO_x et SO_x, le Groupe a mis en place des mesures sur l'ensemble de ses sites industriels, ciblant notamment la sortie du charbon à l'horizon 2030. Les émissions de NO_x et des SO_x diminuent également du fait des actions mises en œuvre dans le cadre de la feuille de route d'économie d'énergie.

SUIVI DE MISE EN ŒUVRE

En 2024, les émissions d'oxydes d'azote (NO_x) sont en augmentation par rapport à 2023, s'établissant à 0,159 kg par tonne fabriquée (0,17 kg/t calculés en 2019). Cela s'explique par un ajustement de la méthode de mesure sur un site fortement contributeur. Les émissions d'oxydes de soufre (SO_x), s'élèvent à 0,084 kg par tonne fabriquée, en baisse par rapport à l'année

précédente (0,15 kg/t calculés en 2019). Le Groupe maintient sa vigilance et poursuit les efforts de réduction des émissions dans les années à venir, notamment grâce à la roadmap de sortie du charbon à horizon 2030.



c. Les particules d'usure de pneus/route (*Tire and Road Wear Particles, TRWP*)



DESCRIPTION DU RISQUE

Le frottement entre les pneus et la route génère des particules d'usure (TRWP), influencées par divers facteurs. Depuis 2010, certaines études montrent leur présence dans l'environnement et leurs impacts potentiels. Toutefois, la connaissance scientifique du sujet est encore très incomplète et Michelin s'attache à la faire progresser pour permettre d'affiner les plans d'action de prévention et d'atténuation de ce risque.

CORRESPONDANCE AVEC LA CSRD

E2 - POLLUTION

Intitulé de l'IRO :

Pollution de l'eau, du sol et de l'air liée à l'utilisation des pneus (TRWP)

Chaîne de valeur Aval

Moyen terme

Impact négatif

Mesures de prévention et d'atténuation

Michelin s'est engagé depuis longtemps à réduire les émissions de particules de ses propres produits et à travailler avec l'Industrie, via le *Tire Industry Project (TIP)*, pour mieux estimer et comprendre leurs impacts potentiels. Afin d'adresser cette question complexe, Michelin a structuré l'ensemble de ses actions au sein d'un programme ambitieux.

Le programme TRWP vise à formuler une stratégie cohérente et à financer des programmes de recherche internes et externes pour comprendre les impacts des TRWP et concevoir de nouveaux matériaux qui permettent de les réduire.

En 2024, ce programme a permis les avancées suivantes :

- Définition d'une première stratégie, qui sera confirmée lors de la mise à jour de la politique environnementale Groupe en 2025.
- Définition de bases pour un indicateur fondé sur des données d'abrasion normées pour mieux comparer et évaluer les progrès réalisés. Le résultat est attendu en 2025.

- Présentation du système *SAMPLE* qui permet de capturer et d'analyser les particules à proximité des pneumatiques lors du *Tire Technology Expo 2024*. Il a été récompensé par le Grand prix de l'Innovation Techno 2024 des Automobiles Awards.
- Contribution à la définition d'une méthode standardisée de test des émissions de particules de pneumatiques dans le cadre du Règlement Euro 7.
- Collaboration avec le Consortium de l'*USTMA* pour analyser des alternatives à la substance 6PPD, essentielle pour la protection du caoutchouc³².
- Publication des résultats de recherches du BioDLab sur les mécanismes de dégradation des polymères constituant les TRWP³³.
- Publication d'un *white paper* rédigé par les membres du TIP, dont Michelin fait partie, pour renforcer la sensibilisation et aligner les connaissances actuelles sur les TRWP.

Les TRWP (*Tire and Road Wear Particles*) sont des particules composées de 50 % de matériaux de pneus et de 50 % de poussières de route, et sont classifiées comme des microplastiques selon la réglementation européenne³¹. Elles ont toutefois des caractéristiques distinctes des microplastiques traditionnels, notamment en termes de dégradabilité, taille, composition et densité. Bien que la littérature scientifique sur le sujet soit limitée, la biodégradation des TRWP semble en effet plus rapide que celle des microplastiques. Ainsi, ces particules produisent une forme de pollution particulière issue de l'utilisation des pneus, qui nécessite des mesures d'atténuation spécifiques.

SUIVI DE MISE EN ŒUVRE

Le Groupe veille à réduire ses émissions de TRWP lors de la conception de ses nouvelles gammes de pneus.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES À CHAQUE NOUVELLE GAMME



³¹ Définition de l'ECHA (European Chemicals Agency).

³² USTMA Alternative Analysis.

³³ « Study of Sequential abiotic and biotic degradation of styrene butadiene rubber », *Science of the Total Environment*, Volume 926, 20 mai 2024, 171928.



d. Gestion des pneus en fin de vie



DESCRIPTION DU RISQUE

Les pneus usés peuvent être collectés et traités de différentes manières, ce qui peut entraîner des impacts environnementaux de différentes natures ainsi que des problèmes pour la santé humaine. Ces impacts comprennent notamment l'appauvrissement de la couche d'ozone et la formation d'ozone photochimique, l'acidification ou encore l'épuisement des ressources abiotiques.

CORRESPONDANCE AVEC LA CSRD

E2 – POLLUTION

Intitulé de l'IRO :

Pollution résultant des traitements des pneus en fin de vie

Chaîne de valeur Aval

Moyen terme

Impact négatif

Mesures de prévention et d'atténuation

À travers les travaux menés avec les associations professionnelles et notamment le *TIP*³⁴, Michelin met tout en œuvre pour que les pneumatiques soient correctement collectés et traités en fin de vie dans toutes les régions du monde. À cet effet, Michelin soutient le principe de la « responsabilité élargie des producteurs » et agit avec les principaux acteurs concernés pour la mise en place de solutions efficaces de recyclage. Michelin exerce son influence afin de privilégier la valorisation matière, qui permet une optimisation de l'utilisation de la matière sous forme de matières premières secondaires et présente un bilan carbone généralement inférieur à la valorisation énergétique.

Le Groupe a établi en 2020 un partenariat avec la société suédoise ENVIRO, afin de développer et industrialiser à grande échelle une technologie de pyrolyse permettant d'obtenir des produits de haute qualité tels que du noir de carbone recyclé, de l'huile de pyrolyse, de l'acier ou encore du gaz qui peuvent ensuite être réincorporés dans le circuit de production de différents secteurs industriels.

En 2023, une coentreprise a été créée entre Enviro et le fonds d'investissement Antin, dont l'ambition est de créer plusieurs sites de recyclage de pneus en fin de vie en Europe. Un premier site de recyclage devrait démarrer en Suède avec une capacité de recyclage de 35 000 T annuels. Cette coentreprise envisage la construction d'usines dans toute l'Europe, dans le but d'atteindre une capacité annuelle totale de recyclage d'un million de tonnes de pneus en fin de vie. Antin et Enviro ont déjà élaboré un plan de financement pour la construction de ces installations.

Michelin a également fondé au Chili la société Michelin Specialty Materials Recovery. Son ambition est de recycler localement 2 200 les pneus miniers géants, soit environ 10 000 T de produits. Les pneus sont transformés en poudrette, laquelle est recyclée pour être réincorporée dans des pneus ou d'autres applications caoutchoutées.

³⁴ Tire Industry Project.

3.5. ÉPUISEMENT DES RESSOURCES

(Voir exposé détaillé dans le Rapport de Durabilité 2024 en Section 4.6.3.2)



DESCRIPTION DU RISQUE

La fabrication des pneus implique l'utilisation de quantités importantes et d'une grande diversité de ressources, qui doivent être utilisées avec prudence afin d'éviter leur épuisement.

CORRESPONDANCE AVEC LA CSRD

E5 - UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Intitulé de l'IRO :

Les entrées de ressources et leur contribution à l'épuisement des ressources

Chaîne de valeur Amont

Moyen terme

Impact négatif

a. Réduire et valoriser les déchets

Mesures de prévention et d'atténuation

En cohérence avec ses ambitions 2050, le Groupe s'est fixé comme objectif intermédiaire de réduire de 25 % son ratio de production de déchets en 2030 par rapport à 2019. Le Groupe s'appuie notamment sur le déploiement de bonnes pratiques et la mise en place de syner-

gies de recyclage au niveau de ses nouvelles activités pour assurer la continuité de la dynamique de progrès observée depuis 2015. La Politique Déchets du Groupe est fondée sur la démarche Eviter + 4R (Eviter, Réduire, Recycler, Réutiliser, Renouveler) :



► Supprimer à la source la production de déchets.

Voici des exemples de leviers :

- Éviter les produits à usage unique,
- Instaurer le retour des emballages aux fournisseurs,
- Supprimer les cendres de chaudière grâce à la sortie du charbon comme source d'énergie.



► Réduire les déchets générés.

Voici des exemples de leviers :

- Améliorer la maîtrise du procédé (augmenter le taux de conformité),
- Développer des évolutions technologiques (réduire les pertes de matières),
- Appliquer les bonnes pratiques industrielles et sensibiliser le personnel.





▶ Instaurer le réemploi au sein du Groupe.

Voici des exemples de leviers :

- Réparer ce qui peut l'être,
- Réutiliser les équipements industriels entre usines,
- Réemployer les matériaux non conformes au sein du Groupe

en instaurant des synergies entre les différentes activités ou au sein des acquisitions.

Lorsque les déchets ne peuvent être évités, les filières de valorisation matière doivent être privilégiées face aux filières de valorisation énergétique. Les déchets permettent alors la fabrication de nouveaux produits. On peut citer par exemple le recyclage de déchets de caoutchouc non vulcanisés pour fabriquer divers articles en caoutchouc autres que des pneus (joints, roulettes etc.), la régénération des solvants ou encore la transformation des boues en dalles pour revêtement de sol extérieur.

En parallèle de ses objectifs de réduction de déchets, le Groupe s'est engagé à valoriser 100 % des déchets générés. Par conséquent, la politique déchet du Groupe interdit la mise en décharge, sauf s'il est démontré qu'un déchet n'a pas de filière de traitement viable sur les plans technique et environnemental.

Ceci n'est alors qu'une solution de transition dans l'attente d'une filière de valorisation du déchet.



▶ Instaurer le recyclage.

- Promouvoir les filières REP pour récupérer le maximum d'ELT
- Promouvoir la valorisation matière avant la valorisation énergétique



▶ Promouvoir l'usage de matières renouvelables.

- Remplacer des matériaux issus de source fossile par des matériaux issus de matière renouvelable dans nos pneumatiques

SUIVI DE MISE EN ŒUVRE :

Le ratio de performance déchet du Groupe a progressé de 1 % par rapport à 2023. Cet indicateur est utilisé par Michelin pour mesurer la quantité de déchets générés chaque année. En valeur absolue, cette quantité a diminué de 10 % par rapport à 2023, pour atteindre 278 kT en 2024.

En 2024, 87 % des déchets générés ont été valorisés, 69 % sous forme de matière et les 18 % restant sous forme d'énergie. Conformément à ce qui a été mentionné précédemment, le Groupe privilégie donc les filières de valorisation matière face aux autres voies de traitement des déchets.

Enfin, 9 % des déchets générés en 2024 sont classés dangereux selon la législation des pays où opère le Groupe. Ils sont traités conformément aux dispositions prévues par la législation locale pour la gestion des déchets dangereux.

	2022	2023	2024
Ratio de performance déchet	33,1	31,2	30,9
Total déchets générés en kT	333	309	279
Valorisation kT	304	269	242
Valorisation matière kT	225	201	193
Total déchets dangereux kT	30	29	25

87 %

Déchets générés valorisés

b. Utilisation de ressources

Mesures de prévention et d'atténuation

Le Groupe Michelin a pour ambition d'utiliser 100 % de matériaux renouvelables ou recyclés à l'horizon 2050 et s'est engagé à atteindre en moyenne 40 % dès 2030. Pour relever ce défi majeur, le Groupe privilégie et contribue au développement des filières de recyclage et/ou de matériaux biosourcés et lance à cette fin des projets d'envergure.

Le Projet BioButterfly, lancé en 2015 en partenariat avec AXENS et IFPEN, doit permettre de développer une filière de production de bio butadiène à partir d'éthanol issu de la biomasse. Le but est de fabriquer des caoutchoucs synthétiques innovants et plus

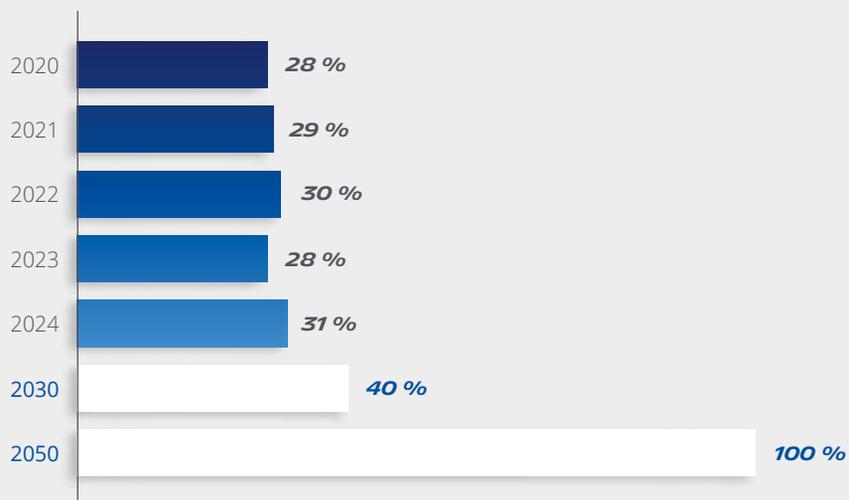
respectueux de l'environnement. Un démonstrateur industriel a démarré début 2023 et plusieurs tonnes de butadiène ont été produites. En 2024, le démonstrateur a été utilisé pour optimiser le procédé.

En 2022, Michelin a présenté de nouveaux pneumatiques conçus dans le cadre de ce projet comportant respectivement 45 % de matériaux renouvelables ou recyclés pour les pneus de voiture, et 58 % pour le pneu de bus. Ces pourcentages représentent des taux physiques réels et certifiés et ne font pas appel à des certificats de « *mass balance* ». Cela représente res-

pectivement des augmentations de 100 % et 50 % des teneurs des pneus actuels. Ces pneumatiques sont homologués pour rouler sur route ouverte et présentent le même impact environnemental et les mêmes performances premium que les pneus MICHELIN de référence actuels. Les matériaux renouvelables ou recyclés constitutifs de ces nouveaux pneus pourront être déployés à grande échelle dans certains pneumatiques MICHELIN sur le marché à partir de 2025.

SUIVI DE MISE EN ŒUVRE :

TAUX MOYEN DE MATIÈRE DURABLE DANS LES PNEUS MICHELIN



+3 POINTS
TMRR 2024

En 2024, le taux de matériaux renouvelables et recyclés (TMRR) atteint 31 % (+3 points par rapport à 2023). L'effet mix contribue à ce résultat avec +2 points (augmentation du poids du caoutchouc naturel après la baisse significative subie en 2023), et l'effet performance avec +1 point (augmentation des volumes de matériaux renouvelables ou recyclés autres que le caoutchouc naturel). Cette dynamique de résultat est conforme à l'engagement du Groupe d'atteindre 40 % de matériaux renouvelables et recyclés en 2030.

3.6. CONSOMMATION D'EAU

(Voir exposé détaillé dans le Rapport de Durabilité 2024 en Section 4.4)



DESCRIPTION DU RISQUE

Le changement climatique et la consommation d'eau d'origine humaine perturbent le cycle de l'eau et peuvent en particulier contribuer à l'épuisement des ressources en eau locales (par exemple, l'assèchement des aquifères).

CORRESPONDANCE AVEC LA CSRD

E3 – RESSOURCES HYDRIQUES

Intitulé de l'IRO :
Consommation d'eau

Chaîne de valeur Amont
Opérations propres

Moyen terme

Impact négatif

Si l'industrie du pneumatique n'est pas une industrie très consommatrice d'eau, relativement à d'autres secteurs comme l'industrie chimique ou alimentaire, l'eau fait depuis longtemps l'objet d'une attention particulière. Michelin est en effet conscient de la rareté de la ressource vitale que constitue l'eau et poursuit sa stratégie ambitieuse sur le sujet. Globalement, les sites de production utilisent principalement l'eau comme fluide caloporteur par exemple pour cuire les pneumatiques ou pour refroidir les procédés de fabrication. Le Groupe veille notamment à la consommation d'eau de ses sites industriels, ses sites tertiaires et ses plantations de caoutchouc (n'ayant qu'une très faible consommation de cette ressource).

Mesures de prévention et d'atténuation

Pour l'ensemble des sites, la Politique Environnementale du Groupe est fondée sur le principe de **hiérarchie vertueuse des leviers** « Eviter, réduire, réutiliser, recycler et renouveler » (du plus prioritaire au moins prioritaire). Les leviers spécifiques à la réduction des prélèvements hydriques portés par le Programme Eau, sont les suivants :

- Réduire et éliminer les fuites d'eau,
- Réduire la consommation de vapeur,
- Réduire les phénomènes d'évaporation,
- Utiliser des systèmes économes en eau,
- Mesurer et mettre sous contrôle les postes de consumma-

tion d'eau,

- Sensibiliser les personnes aux enjeux de l'eau.

Le **pilotage de l'eau** dans les opérations est assuré par le biais du Programme Eau, qui définit et déploie les actions nécessaires pour réduire l'impact du Groupe sur les ressources hydriques, en s'appuyant sur une équipe d'experts pluridisciplinaire. Ce programme interdit notamment l'approvisionnement en eau souterraine non-renouvelable pour toute nouvelle implantation.

AMBITION 2050

Détaillée dans la Politique Environnementale du Groupe, l'ambition 2050 de Michelin concernant sa consommation d'eau est de ne plus avoir aucun impact sur la disponibilité de cette ressource pour les collectivités locales.

AMBITION 2030

L'objectif du Groupe à l'horizon 2030 est de réduire de 33 % le ratio des prélèvements d'eau pondérés du coefficient de stress hydrique propre à chaque site, par rapport à 2019.

Le coefficient interne de stress hydrique de chaque site industriel du Groupe a été déterminé en utilisant l'outil Aqueduc du WRI (*Baseline water stress*), l'outil *Water Risk Filter* du WWF, ainsi qu'un outil d'évaluation des risques locaux. Le Groupe a ainsi classé chaque site selon un niveau bas, moyen ou élevé de stress hydrique.

L'indicateur de performance (ratio des prélèvements d'eau pondérés du coefficient de stress hydrique selon le site) évolue comme suit : 3,37 en 2019, 3,15 en 2022, 2,9 en 2023, 2,85 en 2024. Indicateur : coefficient de stress hydrique * m³ par tonne de produit semi-finis et finis.

Afin d'atteindre cet objectif 2030, le Groupe souhaite engendrer un changement d'état d'esprit et réalise une « chasse au gaspillage » de l'eau. Pour cela, Michelin s'appuie sur les leviers spécifiques du Programme Eau décrits ci-dessus, ainsi que sur l'optimisation du recyclage et/ou de la réutilisation d'eau. Pour chacun de ses sites, Michelin prévoit également d'utiliser moins d'eau douce et plus d'eau recyclée pour le refroidissement et le chauffage.

Par exemple, une nouvelle unité de traitement (filtre à tambour et charbon actif) a été installée en 2024 sur le site de Montceau-Mines en France. Sa mise en place va permettre de traiter les eaux usées pour les réutiliser dans les chaudières, avec une économie de 70 000 mètres cubes d'eau par an, soit 43 % des prélèvements annuels de l'usine.

Les **sites implantés dans des zones à fort taux de stress hydrique** sont particulièrement ciblés dans le Programme Eau et dans la Feuille de Route, par le biais de deux mécanismes :

- Pondération des prélèvements par le coefficient de stress hydrique dans l'indicateur de pilotage de la performance.
- Application d'un prix interne de l'eau, multiplié par le coefficient de stress hydrique associé au site du projet.

En outre, Michelin encourage ses parties prenantes (Universités, Instituts de recherche et ONG) à travailler en collaboration avec les autres utilisateurs de ses bassins hydrographiques en vue d'une gestion durable de l'eau.

**SUIVI DE MISE EN ŒUVRE :**

Malgré la baisse des volumes de production (défavorable à l'indicateur), le ratio Stress*m³ par tonne de produits semi-finis et finis diminue en 2024 de 3,3 % par rapport à 2023, en ligne avec la cible 2030.

La réduction des prélèvements bruts est significative (-7,3 %), due pour moitié à la baisse de production et pour moitié aux progrès réalisés grâce aux projets, au déploiement des bonnes pratiques et à une augmentation des compétences en eau des responsables sur les sites.

Depuis 2024, le Groupe reporte la Consommation d'eau (prélèvements - rejets) pour se conformer à la CSRD. La consommation du Groupe en 2024 est estimée à 7 millions de mètres cubes.

	Consommation d'eau	2024
(1)	Consommation totale d'eau (E3-4-28a)	7 036 605 m ³
	Quantité d'eau prélevée	22 468 460 m ³
	Quantité d'eau rejetée	15 431 855 m ³
(2)	Consommation d'eau dans les zones à fort stress hydrique (E3-4-28b)	419 666 m ³
(3)	Intensité hydrique basé sur le chiffre d'affaires (E3-4-29)	259 m ³ /M€



3.7. RISQUE D'ATTEINTE À LA BIODIVERSITÉ

(Voir exposé détaillé dans le Rapport de Durabilité 2024 en Section 4.5)



DESCRIPTION DU RISQUE

Les achats de caoutchouc naturel du Groupe représentent 7 % de la demande mondiale. Or, la conversion des terres en plantations d'hévéas cause potentiellement de la déforestation. Par ailleurs, la production de caoutchouc naturel en monoculture et la production d'autres matières premières biosourcées peuvent aussi dégrader les habitats et contribuer à la perte de biodiversité. Enfin, les engrais azotés, qui peuvent être utilisés dans l'hévéaculture, figurent parmi les principaux responsables de déséquilibre des écosystèmes (eutrophisation). Sur nos sites industriels et tertiaires, la consommation d'eau, le rejet d'eaux usées peuvent aggraver la dégradation des sols et affecter négativement la biosphère.

CORRESPONDANCE AVEC LA CSRD

E4 – BIODIVERSITE ET ÉCOSYSTEMES

Intitulé de l'IRO :

- Déforestation (réelle et potentielle) due au développement de plantations d'hévéa, à la production de matériaux biosourcés et à l'extraction d'autres matériaux
- Contribution à la dégradation de l'habitat et des terres, à l'érosion des sols et à la perte de biodiversité
- Contribution à l'eutrophisation due à l'utilisation d'engrais dans la culture de l'hévéa

Chaîne de valeur Amont
Opérations propres

Moyen terme

Impact négatif

La plupart des approvisionnements du Groupe en caoutchouc naturel sont assurés par des planteurs villageois localisés dans les régions tropicales d'Asie (Thaïlande, Indonésie et Sri Lanka), d'Afrique de l'Ouest, (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria et Libéria) et d'Amérique du Sud, (Brésil).

Michelin exploite également directement une plantation d'hévéa en Indonésie via sa filiale Royal Lestari Utama (RLU), et détient une réserve naturelle et une plantation dédiée à la recherche et développement au Brésil.

Dépendances et Impacts

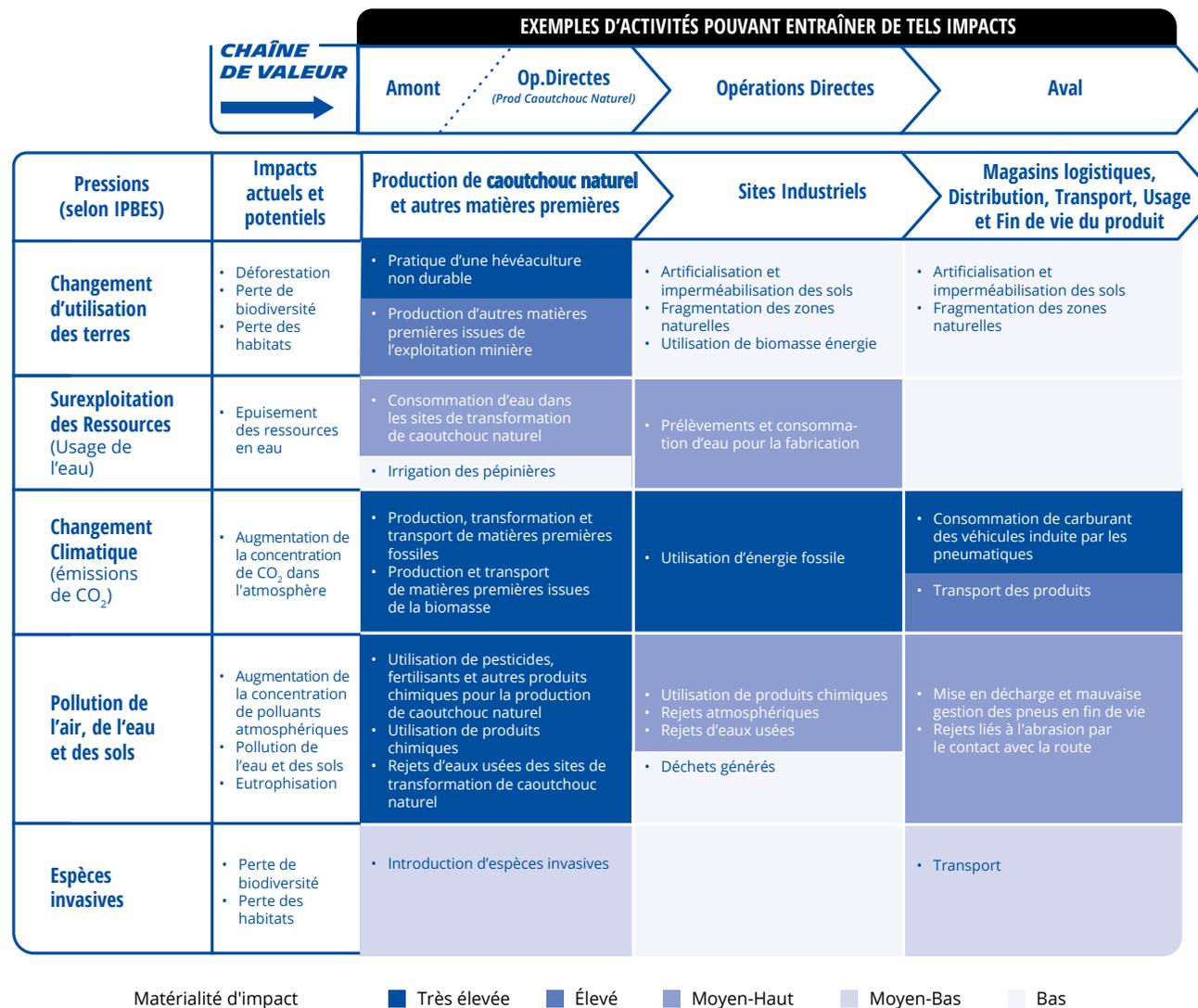
Dépendances

Parmi les 200 matériaux différents qui entrent dans la composition d'un pneu, le caoutchouc naturel représente environ 21 % des matières premières consommées par le Groupe et n'est pas substituable aujourd'hui à une échelle industrielle. Michelin est donc fortement dépendant de cette matière première naturelle pour la fabrication de ses produits. Par conséquent, son activité dépend du bon état de la biodiversité et des écosystèmes.

Impacts potentiels

Le schéma ci-dessous présente les impacts actuels et potentiels des activités de Michelin sur la biodiversité, d'après les études réalisées en interne sur la base de l'Analyse du Cycle de Vie des matières premières et les deux premières étapes de la méthodologie Sciences-Based Tarets for Nature (SBTN)³⁵.

Hors plantations de caoutchouc naturel, l'impact des sites du Groupe sur les écosystèmes est principalement lié aux prélèvements d'eau et aux émissions de CO₂ générés par la consommation d'énergie³⁶.



Source: Analyses internes, approche LEAP et résultats du test de SBTN Steps 1 & 2.

³⁵ Etapes 1. « Evaluer » et 2. « Interpréter et prioriser »

³⁶ Voir les chapitres 3.1 à 3.3 et 3.6 relatifs au changement climatique et à la consommation d'eau.

Mesures de prévention et d'atténuation

Conscient de ses dépendances vis-à-vis de la nature, de la nécessité de préserver les ressources naturelles et de restaurer la biodiversité et les écosystèmes pour exercer durablement son activité, le groupe Michelin vise à mettre son ambition et ses actions en cohérence avec le Cadre Mondial sur la Biodiversité de l'accord de Kunming-Montréal³⁷.

Lors de la campagne « *Early Adopters* » lancée dans le cadre du Forum Economique Mondial de Davos en janvier 2024, le Groupe s'est engagé à adopter les recommandations de la *Taskforce on Nature-related Financial Disclosures TNFD* en 2026 sur son reporting extra-financier de l'exercice 2025.

GOVERNANCE

Un Comité Domaine Biodiversité pluridisciplinaire a été créé fin 2018. Piloté par la Direction du Développement Durable et Impact, il réunit des experts de la Direction de la Recherche et Développement, de la Direction des Achats du Groupe, et de l'équipe agronome chargée de la production de caoutchouc naturel dans ses plantations. Instance de la Gouvernance Environnement du Groupe, il élabore la stratégie Biodiversité, ainsi que les politiques, les ambitions et les engagements, et définit et pilote les feuilles de route, les cibles et les indicateurs associés.

SUIVI DE MISE EN ŒUVRE : ENGAGEMENTS MICHELIN POUR LA BIODIVERSITÉ À HORIZON 2030 : RÉSULTATS 2024

	2024	2025	2030
RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT			
Analyse de Cycle de Vie avec les critères de biodiversité des méthodes les plus matures	100 % des nouveaux produits	services : Pilote	100 % des nouvelles gammes commercialisées
MATIÈRES PREMIÈRES			
Caoutchouc naturel utilisé par le Groupe évalué « sans déforestation » ⁽¹⁾ Opérations directes et fournisseurs	98 % ⁽²⁾	-	100 % ⁽³⁾ du volume utilisé
Réduction de l'utilisation de pesticides dans l'hévéaculture ⁽⁴⁾ Opérations directes et coentreprises	-52 %	-50 %	-70 % vs. 2019
Evaluation des politiques et pratiques des fournisseurs de matières premières ⁽⁵⁾	Approche définie	Pilote	80 % des fournisseurs
SITES DE PRODUCTION ET DE RECHERCHE			
Plan de gestion de la biodiversité adapté aux enjeux locaux	44 sites	56 sites	100 % des sites
Zéro produit phytosanitaire pour les espaces extérieurs	45 sites	56 sites	100 % des sites

act4nature
international

⁽¹⁾ Critères selon le RDUE -règlement européen contre la déforestation - ou autres preuves d'absence de déforestation

⁽²⁾ A l'exclusion de certaines activités relatives aux solutions composites polymères

⁽³⁾ Hors évolution du périmètre des sociétés du Groupe

⁽⁴⁾ Par hectare : année de référence 2019

⁽⁵⁾ Autres que le caoutchouc naturel : impacts identifiés par les Analyses de Cycle de Vie (ACV)

³⁷ Accord de 2022 élaboré lors de la Convention des Nations Unies pour la Biodiversité à Montréal, qui définit des objectifs à 2030 et 2050.

Recherche et Développement

AMBITION 2030 :

100 % des nouvelles gammes de produits pneumatiques et services commercialisés ont fait l'objet d'une Analyse de Cycle de Vie (ACV) intégrant les critères de biodiversité des méthodes les plus matures.

À fin 2023, des ACV ont été réalisées pour 100 % des nouveaux projets de pneumatiques Tourisme et Camionnette, Poids lourd et Spécialité.

En 2025 un projet pilote d'Analyse de Cycle de Vie sera réalisé pour déterminer l'impact environnemental des services.



Matières premières : Engagements sur la chaîne de valeur Caoutchouc naturel

AMBITION 2030 :

Ambition 2030 : 100 % du volume de caoutchouc naturel utilisé par le Groupe est évalué « sans déforestation »³⁸.

En 2016, Michelin a inscrit son engagement « Zéro Déforestation » dans sa Politique Caoutchouc Naturel Responsable.

Depuis 2017, dans une démarche de devoir de vigilance et en collaboration avec ses fournisseurs, Michelin cartographie les risques sociaux et environnementaux de sa chaîne d'approvisionnement de caoutchouc naturel, dont le risque de déforestation, avec l'outil

RubberWay[®]. Les données collectées par l'outil permettent d'établir une carte mettant en évidence les zones à risques au niveau de la « division administrative ». L'application est déployée dans tous les pays où Michelin s'approvisionne.

Depuis 2023, Michelin met en place, avec son réseau caoutchouc naturel et ses fournisseurs, la géolocalisation de toute sa chaîne d'approvisionnement à la maille des exploitations hévéicoles dans l'optique du Règlement Déforestation de l'Union Européenne (RDUE). A fin décembre 2024, 98 % de ses volumes achetés de caoutchouc naturel étaient géolocalisés à la maille de la parcelle

agricole. Les plantations sont ensuite analysées avec le système de surveillance par satellite, *Global Forest Watch Pro (GFW Pro)*, pour confirmer leur conformité avec les exigences du règlement en matière de géolocalisation des parcelles.

Ces résultats sont partagés avec les fournisseurs directs de Michelin et peuvent être utilisés pour déployer des projets d'atténuation de risque de façon collaborative.

Utilisation de pesticides et d'engrais

AMBITION 2030 :

Réduire de 70 % l'utilisation de pesticides par hectare dans ses plantations et celles de ses co-entreprises³⁹ par rapport à 2019.

La filière hévéicole ne requiert pas l'utilisation intensive de pesticides. Toutefois, à différentes étapes du cycle de production, le recours à ces produits peut s'avérer pertinent, par exemple pour traiter certaines maladies de la plante.

Dans ses opérations, le Groupe proscrit l'utilisation de pesticides interdits par les conventions de Stockholm et de Rotterdam ainsi que par le Protocole de Montréal, y compris dans les pays où ces conventions/protocoles n'ont pas encore été adoptés. Il interdit également l'utilisation des produits des classes Ia et Ib de l'OMS et le paraquat (herbicide), y compris dans les pays où ces produits ne sont pas encore interdits, et veille à ce que les risques de pollution des ressources en eau par des produits chimiques naturels ou artificiels soient maîtrisés.

En 2024, cet engagement a permis une réduction de l'utilisation de pesticides de 52 % par rapport à 2019.

Les hévéas ne requièrent pas de sols riches pour se développer et sont plutôt bien adaptés aux sols dégradés par d'autres cultures au préalable. Michelin coopère avec les acteurs de la filière via l'Institut Français du caoutchouc pour promouvoir la réduction de l'emploi d'engrais sur la base d'arguments scientifiques.

³⁸ Selon les définitions et exigences du règlement RDUE ou EUDR (European Union Deforestation-free Regulation) ou d'autres moyens de preuve en matière de géolocalisation des parcelles, évaluation de l'absence de déforestation et respect des réglementations locales.

³⁹ Bahia, Brésil et PT. Royal Lestari Utama, Indonésie. Joint-Venture : SIPH, Afrique de l'Ouest où Michelin a une participation minoritaire.

Sites de production

AMBITION 2030 :

Tous les sites de production et de recherche respectent l'engagement « Zéro produit phytosanitaire » pour l'entretien des espaces extérieurs et ont déployé des plans de gestion de la biodiversité adaptés aux enjeux locaux.

Fin 2024, 45 sites pratiquent l'entretien des espaces extérieurs sans recours aux traitements phytosanitaires et 44 ont mis en place des plans de gestion de la biodiversité proportionnés aux enjeux.

Autres actions en faveur de la biodiversité

AMBITION 2030 :

100 % des sites industriels et de recherche ont un plan de gestion de la biodiversité.

L'impact des sites du Groupe sur les écosystèmes n'est pas identifié comme matériel par l'analyse de double matérialité.

Toutefois, le Groupe prend en compte la sensibilité des lieux d'implantation de ses sites industriels et de recherche depuis 2013 en réalisant l'inventaire des zones protégées, de statut supranational, national ou local, qui les entourent. Ces recensements sont actualisés tous les cinq ans.

EXEMPLE : CONSERVATION ET RESTAURATION DES ZONES SENSIBLES SUR LE PLAN DE LA BIODIVERSITÉ AU BRÉSIL

Créée en 2004, la Réserve Écologique Michelin s'étend sur une superficie d'environ 3 950 hectares et se situe au sein du centre d'endémisme de Bahia, au cœur de la forêt atlantique. Ce biotope, l'un des plus riches et également parmi les plus menacés au niveau mondial, constitue un écosystème clé pour la biodiversité.

Un plan d'action a été élaboré et mis en œuvre afin de préserver cette zone contre la déforestation et de réduire la pression exercée par la chasse de plus de 85 %. Cette initiative a conduit à une augmentation significative de l'abondance faunistique, avec une progression de près de 117 %, en 20 ans, englobant des espèces classées en danger critique selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Plus de 110 000 arbres, représentant environ 340 espèces végétales, ont été plantés dans le cadre de la restauration de 300 hectares de terres dégradées. Ces efforts ont permis d'atteindre un taux de survie proche de 70 %, tout en rétablissant des couloirs écologiques permettant de reconnecter les différents fragments forestiers, renforçant ainsi la résilience et la connectivité de l'écosystème.



4

RISQUES LIÉS AUX PRATIQUES RSE DES FOURNISSEURS

- 4.1 Identification des risques RSE*
- 4.2 Mesures générales de prévention et d'atténuation des risques RSE chez les fournisseurs*
- 4.3 Impact de nos fournisseurs sur le changement climatique*
- 4.4 Impact de nos matières premières sur l'environnement*
- 4.5 Non- respect des droits humains chez nos fournisseurs*
- 4.6 Les risques spécifiques au caoutchouc naturel*



4. RISQUES LIÉS AUX PRATIQUES RSE DES FOURNISSEURS

La diversité de la chaîne de sous-traitance de Michelin et ses 35 000 fournisseurs font de la question des Achats responsables un enjeu majeur pour le Groupe. Alors que des procédures générales permettent de limiter les risques chez l'ensemble des fournisseurs et sous-traitants, Michelin priorise ses actions en fonction des risques liés au pays d'opération ainsi que des secteurs. Les matières premières et tout particulièrement les achats de caoutchouc naturel, font ainsi l'objet d'une vigilance et d'une démarche holistique particulièrement complète.

La politique d'Achats Responsables vise, entre autres, à diminuer l'impact des risques suivants :

- Non-respect des droits humains chez nos fournisseurs
- Impact de nos fournisseurs sur le changement climatique
- Impact de nos matières premières sur l'environnement
- Non-respect du code de conduite relation fournisseurs



Dialogue avec les parties prenantes

TYPES DE PARTIES PRENANTES	EXEMPLES DE PARTIES PRENANTES	EXEMPLES DE THEMES ABORDÉS
ASSOCIATION D'ENTREPRISES	EDH (Entreprises pour les Droits Humains)	Droits humains
COALITION D'ENTREPRISES	PACT / WBCSD	CO ₂
ONG	WWF	Biodiversité
ORGANISATION MULTI PARTIES-PRENANTES (producteurs de caoutchouc, fabricants de pneumatiques, de véhicules, ONG)	GPSNR (Global Platform for Sustainable Rubber)	Caoutchouc naturel
ORGANISME DE RECHERCHE	CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement)	Caoutchouc naturel
RÉSEAU D'ORGANISMES DE RECHERCHE	IRRDB (International Rubber Research and Development Board)	Caoutchouc naturel

GOVERNANCE

La Direction des Achats est le principal relais des engagements sociétaux de Michelin auprès de ses fournisseurs. Sa mission est de garantir la disponibilité des produits et services nécessaires au Groupe, par la sélection de fournisseurs qui satisfont à nos exigences techniques et économiques, mais aussi à nos attentes en matière de responsabilité sociétale et environnementale.

Elle se structure autour de quatre domaines : les achats de matières premières, les achats de caoutchouc naturel, les achats industriels et les achats de services. Avec près de 17 milliards €, en 2024, les achats représentent près de 60 % du chiffre d'affaires du Groupe. Michelin compte environ 35 000 fournisseurs, sur tous les continents. La Direction des Achats comprend quant à elle environ 750 collaborateurs à travers les différentes Régions d'implantation géographique du Groupe.

Afin de garantir la maîtrise des enjeux environnementaux et de droits humains auxquels sont confrontés nos fournisseurs, le Directeur des Achats est membre des Gouvernances Environnement et Droits de l'Homme, ainsi que du Comité Éthique du Groupe. Une responsable du Développement Durable lui est hiérarchiquement rattachée. Elle participe aux comités opérationnels du Groupe sur l'économie circulaire, le changement climatique, la biodiversité, les droits de humains et l'éthique. La démarche d'Achats responsables est animée au sein de chaque domaine d'Achats et de chaque Région, avec l'appui d'un réseau mondial « Achats Responsables », et une coordination assurée en central.

La démarche volontariste du Groupe en faveur d'une politique d'achats responsables se traduit par des actions de progrès conduites année après année en la matière, ainsi que par une série d'indicateurs spécifiques suivis par l'équipe de Direction Achats, et par la formation continue des équipes d'acheteurs aux problématiques RSE. Les sociétés récemment acquises sont intégrées dans les processus achats du Groupe progressivement, selon un calendrier qui leur est propre.

En parallèle, en 2019 puis en 2022, Michelin a reçu une attestation de maturité de ses pratiques d'achats au regard de la nouvelle norme internationale ISO 20400 « Achats Responsables ». Cette attestation, délivrée par une société externe agréée, reconnaît les pratiques du Groupe à un niveau probant.

Enfin, au titre de son évaluation RSE par la société EcoVadis, Michelin a obtenu en 2024, un score de 90/100 sur le volet

Signataire de la charte des « Relations Fournisseurs Responsables » en octobre 2012, Michelin a obtenu en juin 2014 le label d'État du même nom. En 2022, Michelin a reçu le **Label Relations Fournisseurs et Achats Responsables**. Ce label distingue les sociétés ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. **L'attribution de ce label a été confirmée en 2024.**



« Achats Responsables », ce qui positionne le Groupe dans le top 1 % des fournisseurs évalués du secteur *Manufacture of rubber tyres and tubes, retreading and rebuilding of rubber tyres industry*.

Ce sont ainsi les efforts des équipes Achats du Groupe et de leurs partenaires internes qui sont reconnus dans les pratiques d'achats responsables.

Une politique claire

En avril 2021, Michelin a publié sa Politique d'achats responsables et durables, qui a été mise à jour en 2024. Celle-ci définit les grandes orientations et les principaux engagements du Groupe en matière d'achats responsables, couvrant les enjeux relatifs à l'environnement, aux droits humains, et à l'éthique. Ce document est accessible en ligne à l'adresse : https://purchasing.michelin.com/fr/documentfilters/politique-achats-responsables-et-durables_2024/.

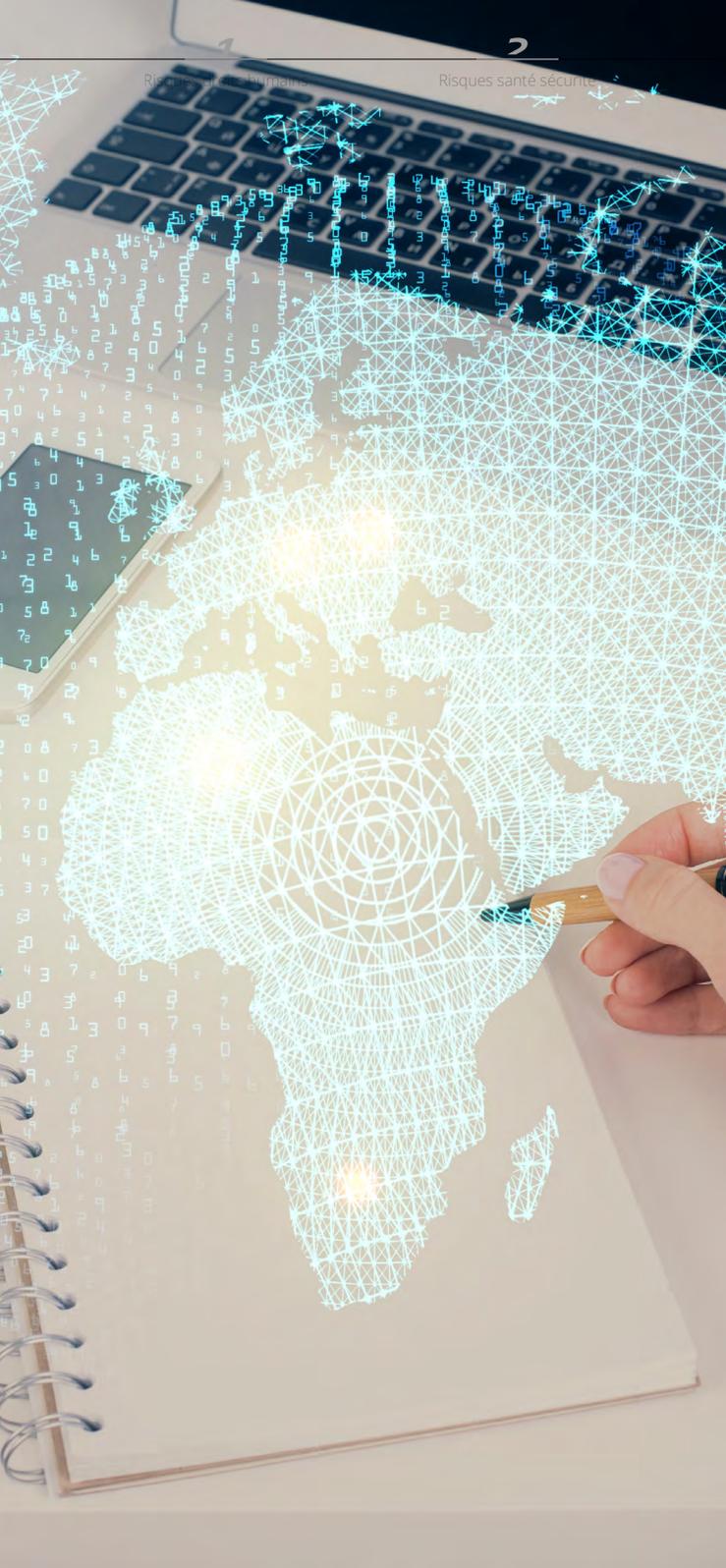


Mesures de prévention et d'atténuation

La mise en œuvre de cette politique est suivie à l'aide de nombreux indicateurs relatifs aux achats.

INDICATEURS		2022	2023	2024
% des personnes du métier achats formées à l'éthique (code de conduite relations fournisseurs)		84 %	93 %	94 %
Nombre de fournisseurs évalués sur leur maturité RSE		1 121	1 221	1 323
% des fournisseurs évalués ayant un score global à un niveau confirmé		87 %	89 %	91 %
% des fournisseurs évalués ayant un score sur le thème « Social & droits de l'Homme » à un niveau confirmé		89 %	91 %	93 %
% du caoutchouc naturel utilisé par le Groupe évalué sans-déforestation		/	9 %	98 %
Déploiement de <i>RubberWay</i> ® : % des volumes de caoutchouc naturel couverts par un déploiement :	Au niveau des fournisseurs directs	80 %	83 %	93 %
	Au niveau des planteurs villageois sur un échantillon représentatif	58 %	69 %	80 %
Nombre de planteurs villageois d'hévéas formés via les projets terrain de remédiation (type Cascade, River, Mahakam...)		780	2 615	9 204
Nombre de planteurs villageois ayant vu leurs conditions de travail et/ou moyens d'existence s'améliorer grâce à ces projets		467	1 855	6 783
Emissions liées à la production des matières premières (MtCO ₂ eq)		8,3	7,7	7,2
Evolution vs 2019		-6 %	-13 %	-18 %
Part des émissions liées à la production des matières premières calculés à partir de données (ACV ou PCF) fournies par les fournisseurs		0 %	22 %	55 %





4.1. IDENTIFICATION DES RISQUES RSE

(Voir exposé détaillé dans le DEU 4.1.1.3.b)

En complément de la cartographie Groupe, la Direction des Achats a développé une cartographie de risques relatifs aux enjeux de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Cette cartographie, établie pour la première fois fin 2017, fait l'objet d'une mise à jour régulière. Une refonte totale a été réalisée en 2020, suivie d'une mise à jour en 2022. Une nouvelle mise à jour est prévue en 2025/2026.

La cartographie permet de prioriser le déclenchement d'évaluations des performances RSE, et la mise en place d'actions de prévention adaptées en fonction de la nature et du contexte de la famille d'achats.

Méthodologie de la cartographie

Identification des catégories d'achat à risque :

Cette cartographie hiérarchise les catégories d'achats en matière de risques RSE, en considérant quatre thèmes : l'Environnement, les Droits Humains, la Santé-Sécurité, et l'Éthique des Affaires. Des facteurs aggravants, comme la complexité de la chaîne d'approvisionnement, ont été pris en compte.

puis sur la base d'échanges en interne (*category managers*, responsables de domaines d'achats, experts du développement durable), ainsi qu'avec la consultation d'une ONG spécialisée sur les droits humains. Chaque catégorie d'achat a obtenu une note globale prenant en compte les notes de chaque thème et la présence de facteurs aggravants. Une matrice a ensuite été établie en positionnant chaque catégorie d'achats en fonction de la note risque/impact (axe horizontal) et du montant d'achats (axe vertical).

Chaque thème a été noté de 1 à 5 (1 : risque/impact faible à 5 : risque/impact élevé) en s'appuyant tout d'abord sur une analyse documentaire basée sur des rapports et analyses publiques,

Identification des pays d'achats à risque :

Plusieurs bases de données comme celle de la société *Verisk Maplecroft* permettent au Groupe d'identifier les pays dans lesquels le Groupe s'approvisionne qui présentent des risques en matière de respect de l'environnement et de droits humains.

RÉSULTATS DE LA CARTOGRAPHIE

Exemples de catégories d'achat à risque d'un point de vue RSE (indépendamment des montants achetés)		Principaux pays d'approvisionnement à risque d'un point de vue RSE (matières premières - données 2024)
Achats de matières premières	Achats hors matières premières	
<ul style="list-style-type: none"> • Caoutchouc naturel • Matières premières contenant des minerais de conflits (même de manière très faible) • Caoutchouc synthétique, monomères, charges renforçantes, produits chimiques, huiles, renforts métalliques et textiles 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction • Logistique • Services industriels (maintenance, sécurité...) • Et aussi (non exhaustif) : objets promotionnels, vêtements de travail, travail temporaire 	<p>Chine, Thaïlande, Indonésie, Côte d'Ivoire, Vietnam, Brésil</p> <p>Hors caoutchouc naturel, un peu moins de 35 % des matières premières utilisées par le Groupe sont produites dans un pays à risque RSE</p>

Parmi toutes les matières premières, le caoutchouc naturel est une matière qui mérite une attention particulière d'un point de vue environnemental et sociétal. En effet, en considérant le marché d'une manière générale, le caoutchouc naturel provient à 90 % d'Asie, et 85 % des volumes sont produits sur de petites plantations de taille généralement inférieure à 4 ha ; la chaîne d'approvisionnement est complexe et fragmentée. En conséquence, une approche particulière a été développée pour le caoutchouc naturel.

Concernant les autres matières premières, que sont le caoutchouc synthétique et les monomères, les charges renforçantes (tel le noir de carbone), les renforts métalliques et textiles, les produits chimiques, etc., ceux-ci proviennent principalement de la chimie ou de la sidérurgie, avec les risques environnementaux et santé/sécurité liés à ces secteurs. A noter que certaines matières premières contiennent des dérivés de minerais de conflits et sont ainsi plus particulièrement exposées aux risques liés aux droits humains, et font donc l'objet d'une approche spécifique, bien que représentant un tonnage faible de ces minerais.

En 2023, une analyse particulière a été réalisée au sujet des achats de silice. Cette analyse, réalisée avec le concours des principaux fournisseurs, a permis d'aborder le sourcing au-delà du rang 1, et en particulier les risques liés à l'extraction du sable.

4.2. MESURES GÉNÉRALES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION DES RISQUES RSE CHEZ LES FOURNISSEURS

(Voir exposé détaillé dans le Rapport de Durabilité 2024 en Section 4.9.2)

a. Principes des Achats Michelin

La Politique d'achats responsables et durables s'appuie sur trois documents de référence fondamentaux de la Direction des Achats Michelin, que sont :

- les Principes des Achats Michelin. Ce document formalise les exigences et les attendus du Groupe envers ses fournisseurs en matière environnementale, sociale et éthique. Il est édité en 16 langues, fait partie des contrats d'achats du Groupe et est intégré aux Conditions Générales d'Achat ;
- le Code de conduite relations fournisseurs, à destination de toutes les personnes du Groupe qui interviennent dans la relation avec les fournisseurs, est inclus dans le Code Éthique du Groupe ;
- la Politique de caoutchouc naturel responsable (voir section 4.6).

b. Formation des équipes Achats aux enjeux RSE

Le Groupe mobilise des moyens importants pour renforcer le professionnalisme des équipes Achats et l'efficacité des processus. Une série de **17 modules dans un programme dédié aux Achats responsables** en ligne garantit une formation de qualité disponible à tout instant pour les équipes du Groupe. Ces modules sont mis à jour régulièrement, pour tenir compte entre autres des évolutions du contexte réglementaire et de la politique achats responsables.

c. Évaluation des fournisseurs

Depuis 2012, Michelin a mis en place une démarche d'évaluation de ses fournisseurs sur des critères RSE. Ces évaluations prennent des formes différentes en fonction des enjeux.

SUIVI DE MISE EN ŒUVRE

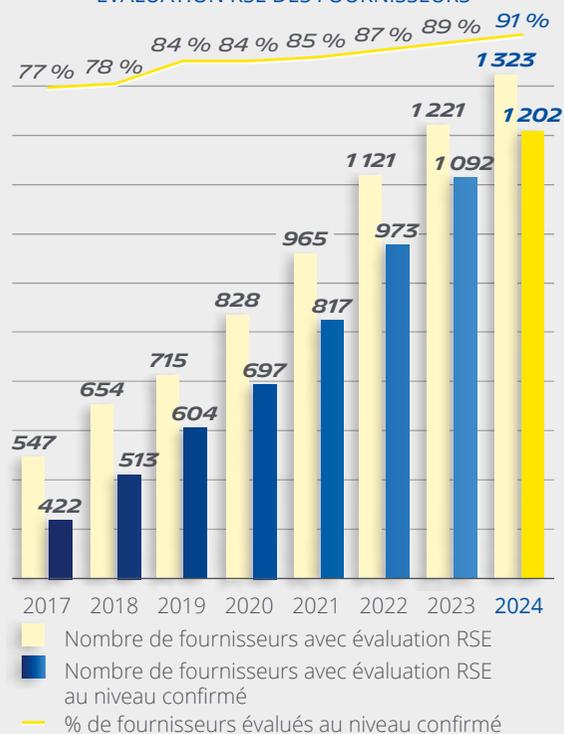
Au total, ce sont environ 70 % des achats en montant du Groupe qui sont couverts par des évaluations RSE réalisés par un tiers, et plus spécifiquement :

SELON LES CATÉGORIES D'ACHATS

+95 % des achats de caoutchouc naturel

+90 % des achats des matières premières hors caoutchouc naturel

ÉVALUATION RSE DES FOURNISSEURS



Audits documentaires

Michelin a confié à un tiers (la société de notation RSE EcoVadis) la réalisation d'audits documentaires RSE. Ceux-ci mesurent la performance des principaux fournisseurs de Michelin sur 21 indicateurs RSE regroupés en quatre thèmes : Environnement, Social & Droits de l'Homme, Éthique, et Achats responsables.

En 2024, sur un panel de 1 460 fournisseurs cibles, 1 323 ont une évaluation RSE en cours de validité, ce qui correspond à un taux de réponse de plus de 90 %. 91 % des répondants, soit 1 202 fournisseurs, atteignent le niveau « confirmé » des standards du Groupe sur le score global.

En 2021 et 2022, les sociétés **CAMSO puis MULTISTRADA** ont commencé à déployer les évaluations RSE de leurs fournisseurs les plus à risques. En 2023, la démarche a été étendue aux fournisseurs spécifiques des sociétés **FENNER**.

En parallèle, la couverture des audits documentaires est étendue chaque année, en ciblant prioritairement les catégories à risques identifiées lors de la phase de cartographie.

Les fournisseurs en deçà de la cible sur le score global, mais aussi sur certains scores thématiques, doivent mettre en place un

plan d'amélioration de leur performance RSE suivi par les équipes Achats. Afin de mieux piloter la mise en place des plans d'actions correctifs, un indicateur permet de suivre le pourcentage de fournisseurs concernés qui ont effectivement mis en place des actions correctives. De très mauvais résultats répétés ou un manque d'engagement sur les enjeux liés au développement durable peuvent conduire la Direction des Achats à revoir ses relations contractuelles avec le fournisseur, voire à y mettre un terme. Cette décision fait l'objet d'une réflexion collégiale qui prend en compte les conséquences d'une telle décision

Progrès :

L'attention portée aux évaluations tant par nos équipes achats que par nos fournisseurs, conjointement à la mise en place d'actions correctives, est porteuse de progrès.

Ainsi, à la fin 2024, sur les 1 177 fournisseurs qui ont un historique d'évaluation, 63 % d'entre eux ont progressé et 15 % ont conservé le même score. Enfin, en ce qui concerne les fournisseurs qui avaient un score inférieur au niveau « confirmé »⁴⁰, lors de la précédente évaluation, plus de 60 % ont atteint le niveau attendu par Michelin.

Questionnaire d'auto-évaluation

Un questionnaire simplifié d'évaluation RSE a été développé et mis à disposition des opérationnels de la fonction achat. Cette évaluation simple et rapide de la performance RSE des fournisseurs peut être demandée, à l'appréciation de l'acheteur, lors de la phase d'appel d'offres, ou en cours de contrat. Elle permet de

mesurer la maturité des fournisseurs en matière de pratiques RSE et de la prendre en compte parmi les critères de sélection du fournisseur si c'est pertinent. Elle s'applique uniquement à des fournisseurs dont la performance RSE n'est pas évaluée par les audits documentaires.

⁴⁰ « Confirmé » : ce niveau correspond à un score global Ecovadis supérieur ou égal à 45

Audits sur site ESQF

Afin de s'assurer de la Qualité et du respect des Principes des Achats par ses fournisseurs, Michelin a mis en place une évaluation du système qualité fournisseur (ESQF). Il s'agit d'un audit réalisé sur site. Il porte entre autres sur l'application des impératifs de santé, de sécurité, de respect de l'environnement et des droits humains énoncés ou découlant des Principes des Achats Michelin.

À l'issue d'une ESQF, les auditeurs Michelin décernent une note spécifique au respect des Principes des Achats. Si celle-ci est inférieure à 80 %, le fournisseur est enjoint de mettre en place les actions correctives identifiées lors de l'audit, et d'améliorer globalement ses performances avec une démarche de progrès, puis la note initiale sera réévaluée en fonction des actions mises en place par le fournisseur.

Note : En ce qui concerne les fournisseurs de caoutchouc naturel, une démarche d'évaluation et de cartographie des risques RSE particulière est mise en place ([voir section 4.6](#)).

d. Prise en compte des enjeux RSE dans les processus achats

La stratégie d'achat prend en compte les enjeux RSE, en particulier pour certaines familles les plus à risque. Ceci peut conduire à regrouper les achats auprès de certains fournisseurs spécifiques agréés.

Le Groupe encourage et développe la prise en compte des critères RSE lors des appels d'offres peuvent porter sur les per-

formances RSE des sociétés consultées, comme sur les performances RSE des offres proposées. Ces critères reposent sur 3 thématiques essentielles : le changement climatique et les émissions de CO₂ ; l'économie circulaire et les ressources naturelles ; l'éthique et les personnes. Un guide et un module *e-learning* ont été créés en 2021 pour aider les acheteurs dans cette démarche.



e. Formations pour les fournisseurs

Un module de formation spécifique à destination des fournisseurs couvre les bases de la RSE et les évaluations par audit documentaire. Ce module vient s'ajouter aux formations disponibles pour nos fournisseurs sur la plateforme EcoVadis (*EcoVadis Academy*) et sur celle du CDP. Environ 30 % des fournisseurs du programme d'évaluation RSE ont terminé au moins un module de la *EcoVadis Academy*.

f. Mesures spécifiques à certaines catégories d'achats à risque RSE

En complément des démarches spécifiques aux matières premières et au caoutchouc naturel qui sont détaillées ci-dessous, certaines mesures sont ciblées et adaptées à certaines catégories d'achat à risque RSE. Citons quelques exemples :

- Achats d'objets promotionnels : limitation des achats auprès d'un nombre restreint de fournisseurs ayant été validés par la Direction des Achats, y compris sur des enjeux RSE, achat d'objets plus éco-responsables,
- Achats de construction : renforcement des Principes des Achats par des clauses spécifiques dans les contrats d'achat de construction, registres pour les accidents, contrôles sur site, mise en place de plans de prévention lors de prestations sur site (enjeux de santé, sécurité et environnementaux) ...

- Achats d'énergie : développement de la part des énergies renouvelables et, pour tout projet de fourniture énergétique, il est demandé aux fournisseurs des alternatives en énergie renouvelable
- Achats de logistique : soutien des objectifs du Groupe relatifs à la réduction des émissions dans ce domaine, avec notamment la demande d'alternatives vertes lors des appels d'offres et lors des revues business, l'utilisation d'un outil spécifique (*EcoTransit*) pour mieux évaluer les impacts sur les gaz à effet de serre de nos achats de transport, la tenue de forums transporteurs...

Démarche spécifique aux produits chimiques

Le règlement européen *REACH Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals* (Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques) vise à mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques. Les entreprises concernées doivent montrer à l'Agence européenne des produits chimiques

(ECHA) comment la substance peut être utilisée en toute sécurité et communiquer les mesures de gestion des risques aux utilisateurs. Michelin remplit ses obligations d'enregistrement en tant que fabricant ou importateur d'une substance chimique ou d'un article, vérifie la conformité de ses fournisseurs en matière d'enregistrement des substances et des articles que le Groupe utilise.



4.3. IMPACT DE NOS FOURNISSEURS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

(Voir 3.3.b)

4.4. IMPACT DE NOS MATIÈRES PREMIÈRES SUR L'ENVIRONNEMENT

(Voir 3.5)

4.5. NON - RESPECT DES DROITS HUMAINS CHEZ NOS FOURNISSEURS

(Voir 1.1)

4.6. LES RISQUES SPÉCIFIQUES AU CAOUTCHOUC NATUREL

(Voir exposé détaillé dans le Rapport de Durabilité 2024 en Section 4.9)

Acheteur majeur de la filière caoutchouc naturel à l'échelle mondiale, le Groupe porte une attention particulière à sa chaîne d'approvisionnement hévéicole qui fournit cette matière première indispensable à la fabrication de pneumatiques.

Parmi les trente millions de personnes qui vivent de l'hévéa-culture à l'échelle mondiale, six millions sont des planteurs villageois. Ces derniers produisent 85 % de la production mondiale sur des plantations de taille modeste, généralement inférieures à quatre hectares.



DESCRIPTION DU RISQUE

Si la culture d'hévéas (arbre qui produit le caoutchouc naturel et absorbe du CO₂) a un potentiel pour contribuer à limiter le changement climatique, il existe néanmoins des risques spécifiques tant sur le plan environnemental que social. La présence dominante des planteurs villageois dans l'industrie, qui dans certains pays peut inclure un réseau complexe d'intermédiaires entre le planteur et l'usine, rend difficile la visibilité et la maîtrise des risques dans la chaîne d'approvisionnement. Sur le terrain, plusieurs années de prix comparativement bas, associés à une faible productivité dans certains pays, ont affecté les conditions de travail et les moyens de subsistance de certains planteurs villageois. Sur le plan environnemental, le risque de déforestation dans le but de planter des hévéas, et ainsi d'atteinte à la biodiversité, est identifié. Enfin, des risques de conflits liés à la propriété foncière et à un éventuel accaparement des terres, mais aussi d'utilisation de pesticides nocifs à la santé, sont également inventoriés

CORRESPONDANCE AVEC LA CSR

S2 – TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR

Intitulé de l'IRO :

- Violation des droits des travailleurs de la chaîne de valeur, y compris le travail des enfants et le travail forcé, le travail illégal autres droits liés au travail.

Chaîne de valeur Amont

Moyen terme / Court terme

Impact négatif

Politique « caoutchouc naturel responsable »

Michelin fut le premier fabricant de pneumatiques à publier un engagement pour une production et des achats responsables et durables de caoutchouc naturel. Ainsi, en complément des Principes d'Achats responsables de caoutchouc naturel publiés en 2015, le Groupe a formalisé en 2016 une Politique de Caoutchouc naturel responsable, mise à jour en 2021 et validée par la plateforme de caoutchouc naturel responsable (GPSNR, voir plus loin). Elle a été rédigée avec l'aide de ses parties prenantes, et notamment avec celle d'ONG spécialisées dans la protection de l'environnement et des droits humains.

Ce document, qui peut être téléchargé sur le site des achats du Groupe, définit précisément les conditions d'exploitation de cette matière, tant sur le plan environnemental (zéro déforestation, sanctuarisation des zones de tourbières, des zones HCV – High Conservation Value – et HCS – High Carbon Stock), que sur le plan social et des droits humains (conditions de travail, consen-

tement préalable, libre et éclairé des populations concernées, etc.). Michelin attend de tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement une adoption des pratiques responsables au niveau social, environnemental et de gouvernance pour maintenir l'hévéaculture dans une dynamique vertueuse.

La politique repose sur cinq piliers :

- **Respecter tous les acteurs de la filière hévéicole**, en favorisant la résolution des conflits liés à la propriété foncière et en améliorant les conditions de travail et le cadre de vie de chacun.
- **Faire de l'hévéaculture un vecteur de protection de l'environnement**, en luttant contre la déforestation et en maîtrisant au mieux l'impact potentiel de l'activité hévéicole sur la faune et la flore.
- **Être un acteur de l'amélioration des pratiques agricoles**, en œuvrant à la diffusion de pratiques culturelles plus efficaces au sein de la filière hévéicole et tout particulièrement à desti-

nation des exploitants villageois. Michelin entend ainsi agir en faveur de l'accroissement des rendements agricoles.

- **Encourager un usage raisonné des ressources naturelles** en accroissant l'efficacité du caoutchouc employé dans les pneumatiques. Michelin ne cesse de développer de nouveaux procédés techniques qui optimisent l'emploi du caoutchouc dans ses produits.
- **Faire de l'hévéaculture un vecteur de progrès pour des pratiques de bonne gouvernance**. Michelin se pose en acteur intègre de la filière hévéicole, en agissant de manière transparente, en refusant toute forme de corruption et en dialoguant avec ses parties prenantes locales et internationales.

Depuis 2016, la politique est incluse dans tout contrat d'approvisionnement de Michelin. D'autre part Michelin encourage ses fournisseurs à se doter d'une politique, alignée avec les recommandations de la GPSNR.

Évaluations des acteurs de la chaîne d'approvisionnement

L'évaluation des pratiques RSE de notre chaîne d'approvisionnement en caoutchouc naturel se différencie selon les acteurs :

- pour nos fournisseurs directs : des audits documentaires réalisés par EcoVadis et des audits sur site sont mis en œuvre ;
- pour les usines de nos fournisseurs directs et leur chaîne d'approvisionnement amont : une cartographie des risques est réalisée via l'outil RubberWay® ainsi qu'une analyse du risque de déforestation.

Audits documentaires EcoVadis

En 2024 la grande majorité de nos fournisseurs en caoutchouc naturel, (représentant 98 % de nos montants d'achat en caoutchouc naturel) sont évalués par la société EcoVadis. 92 % des montants totaux sont à un niveau « confirmé » de maturité RSE⁴¹.

Audits sur site

Une équipe dédiée audite sur site chaque usine qui fournit du caoutchouc naturel au Groupe. Les audits portent principalement sur des aspects qualité mais aussi sur des problématiques RSE, telles que l'environnement (traitement des eaux...), la santé et la sécurité des personnes. Chaque usine est audité au moins une fois tous les deux ans avec une demande de plan correctif si un manquement est observé.

⁴¹ Cela correspond à 94 % des montants ayant fait l'objet d'une évaluation

Évaluations des risques liés à la chaîne d'approvisionnement

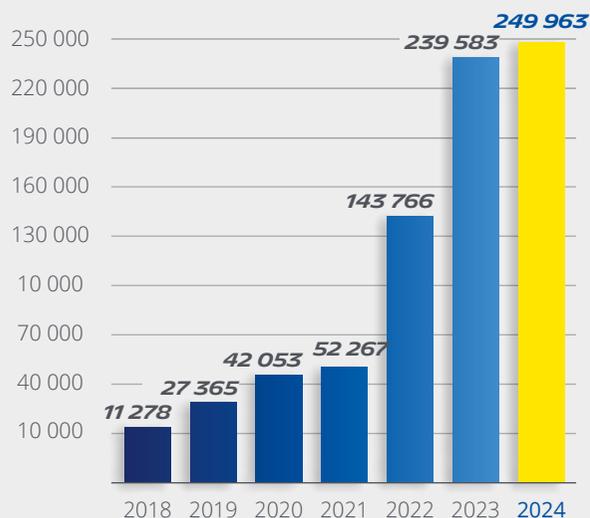
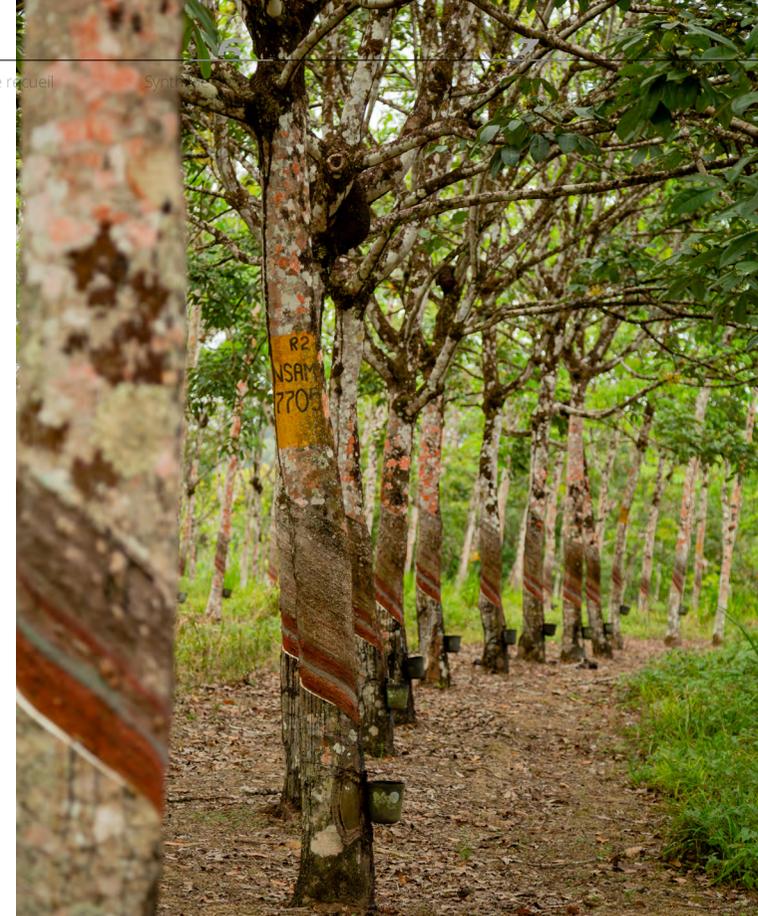
Application *RubberWay*®

Pour comprendre et atténuer les risques dans sa chaîne d'approvisionnement en caoutchouc naturel, notamment ceux liés à la déforestation et aux droits de l'Homme, Michelin déploie des outils et des approches d'évaluation des risques de manière systématique.

L'outil de cartographie *RubberWay*®, développé en 2017, utilise une application mobile pour cartographier les risques environnementaux et sociaux de la chaîne d'approvisionnement en caoutchouc naturel. Les différents acteurs (usines de transformation de la matière première, intermédiaires, grandes plantations et planteurs villageois) remplissent un questionnaire au sujet de leurs pratiques sur les quatre thèmes suivants : droits humains, environnement, formations agricoles et transparence commerciale.

Les données ainsi récoltées sont analysées et synthétisées sur une plateforme Internet ; la cartographie réalisée permet de mettre en lumière les zones à risques sociaux et environnementaux. Ces résultats sont partagés avec les fournisseurs directs de Michelin et peuvent être utilisés pour préparer des plans de progrès ou déployer des projets d'atténuation de risque de façon collaborative.

En 2019, *RubberWay*® a fait l'objet de la création d'une coentreprise avec Continental AG et SMAG (éditeur de solutions logicielles), afin d'en faire une solution indépendante, accessible à tous les utilisateurs de caoutchouc naturel. En 2024 cinq pneumaticiens utilisent les services de *RubberWay*®, favorisant ainsi une accélération des pratiques responsables de la filière caoutchouc naturel.



SUIVI DE MISE EN ŒUVRE DU DÉPLOIEMENT

Fin 2024, 122 usines de caoutchouc naturel ont répondu aux questionnaires, 259 788 questionnaires ont été remplis, dont 249 963 provenant de petites plantations.

L'application a été déployée dans les pays suivants : l'Indonésie, la Thaïlande, la Malaisie, le Vietnam, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée Conakry, le Nigeria, le Libéria, et le Brésil.

Michelin demande à ses fournisseurs de déployer dans un premier temps l'outil *RubberWay*® dans leurs sites de productions et chez leurs fournisseurs directs. En 2024, **93 % des volumes de caoutchouc naturel utilisés ont ainsi été cartographiés.**

Pour autant, le niveau où la démarche présente le plus d'intérêt est celui des planteurs. Étant donné le nombre très élevé de planteurs (environ 6 millions dans le monde), Michelin cherche à ce qu'un nombre suffisant d'entre eux participe à la cartographie *RubberWay*® pour que celle-ci soit représentative de leurs pratiques. **Fin 2024, l'objectif qui avait été fixé pour 2025 d'évaluer, sur un échantillon représentatif de planteurs, 80 % du volume de caoutchouc naturel utilisé par le Groupe a déjà été atteint.**

Les progrès du déploiement de *RubberWay*® et un résumé des résultats en matière de risques sont reportés de façon transparente sur le site Internet des Achats Michelin (<https://purchasing.michelin.com/fr/caoutchouc-naturel-responsable-et-resilient/>).

Un aperçu des résultats est présenté ici, avec l'analyse par juridiction dans 9 pays.

Fin 2024, les planteurs villageois ont été cartographiés sur près de 154 districts (unités géographiques et administratives) comptant au moins 50 répondants chacune. La cartographie ci-dessous, basée sur

les données du 31 décembre 2024, représente chaque juridiction sous forme d'un carré. Une juridiction est une division administrative de chaque pays qui correspond généralement à un carré de 100 km de côté



Zoom sur plusieurs risques identifiés dans RubberWay® et les actions mises en place

Les actions sont détaillées dans la section suivante.

THÈME	PRATIQUES ET RISQUES CONSTATÉS	ACTIONS PRISES
 <p>LA FORMATION AGRICOLE</p>	<p>En Asie, les planteurs villageois ne bénéficient pas régulièrement d'une formation agricole, en particulier en Indonésie. Cela entraîne des risques pour les moyens de subsistance, la santé et la sécurité, ainsi que de mauvaises pratiques environnementales.</p>	<p>➡ Les projets <i>Cascade</i>, <i>Mahakam</i> et <i>River</i> basés en Asie ont été conçus pour atténuer ce risque.</p>
 <p>SALAIRE ET REVENUS</p>	<p>En Indonésie, la chaîne d'approvisionnement est très longue avec de nombreux revendeurs => il est plus difficile pour les planteurs villageois de recevoir une part équitable du prix payé par les usines de transformation du caoutchouc.</p>	<p>➡ Les projets <i>Cascade</i>, <i>Mahakam</i> et <i>River</i> en Asie et celui en Amazonie ont été conçus pour atténuer ce risque, en donnant aux agriculteurs les moyens de se regrouper et en améliorant le rendement et la qualité de leurs produits grâce à une formation aux meilleures pratiques agricoles. Dans l'Amazonie, nous organisons les agriculteurs en coopératives pour qu'ils obtiennent de meilleurs prix et nous incluons également le paiement des services écosystémiques.</p>
 <p>SANTÉ ET SÉCURITÉ</p>	<p>En Asie, les planteurs villageois ne reçoivent pas régulièrement de formation, en particulier en Indonésie. Ils n'ont souvent pas de formation en matière de santé et de sécurité au travail.</p>	<p>➡ Les projets <i>Cascade</i>, <i>Mahakam</i> et <i>River</i> basés en Asie ont été conçus pour atténuer ce risque.</p>
 <p>STATUT DE L'EMPLOI</p>	<p>Les planteurs d'Afrique de l'Ouest emploient généralement des travailleurs car leurs exploitations sont relativement grandes. La pratique actuelle est que la plupart des travailleurs n'ont pas de contrat de travail en bonne et due forme.</p>	<p>➡ Michelin (par l'intermédiaire de sa JV SIPH qui opère en Afrique de l'Ouest) collabore avec l'association nationale des planteurs de caoutchouc, l'industrie et l'agence d'État pour mettre en œuvre cette pratique contractuelle (modèle, formation, éducation).</p>
 <p>MÉCANISMES DE RÉCLAMATION</p>	<p>En Afrique de l'Ouest et au Brésil, les plates-formes formelles de réclamation pour les travailleurs sont peu courantes, il existe plutôt des processus informels tels que des entretiens en face à face.</p>	<p>➡ Michelin (par l'intermédiaire de SIPH) collabore avec l'association nationale des planteurs de caoutchouc, l'industrie et l'agence d'État pour former les propriétaires d'exploitations agricoles aux pratiques de management de la main-d'œuvre, y compris des mécanismes de retour d'information.</p>
 <p>PROPRIÉTÉ FONCIÈRE</p>	<p>En Afrique de l'Ouest, les régimes fonciers autochtones ou communautaires sont les plus courants. L'accès à des documents officiels reste difficile.</p> <p>Des tendances similaires sont observées au Brésil en Amazonie où les régimes fonciers autochtones ou communautaires sont courants.</p>	<p>➡ En Afrique de l'Ouest, SIPH, partenaire en JV de Michelin, travaille avec des partenaires locaux, l'association nationale des planteurs de caoutchouc, et l'agence d'État pour aider les planteurs villageois à obtenir, dans la mesure du possible, des formes plus officielles de propriété foncière.</p> <p>Plus généralement, les efforts de Michelin pour géolocaliser l'emplacement exact des exploitations agricoles participent également à aider les agriculteurs à mieux déterminer la superficie de leur exploitation, ce qui est un premier pas pour les démarches administratives.</p>

Analyse globale des risques de déforestation

Michelin analyse également les risques spécifiques de déforestation dans les zones d'approvisionnement (plus d'information dans la partie [3.7 Risque d'atteinte à la biodiversité](#)).

Actions sur le terrain

Le déploiement de l'outil *RubberWay*[®] permet à Michelin d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser les risques d'une manière spécifique aux fournisseurs ou aux zones géographiques. Michelin engage ses fournisseurs tout en recherchant des opportunités de traiter les risques identifiés directement dans les zones géographiques prioritaires.

De nombreux projets ont été mis œuvre récemment.

- Le projet *CASCADE* (*Committed Actions for Smallholder Capacity Development*), à Sumatra en Indonésie, vise à améliorer les conditions de travail et de niveau de vie de 1 000 planteurs villageois et de leurs familles tout en améliorant les pratiques environnementales et sociales. La formation agricole permet aux agriculteurs d'augmenter leurs rendements en caoutchouc et de diversifier leurs revenus, ce qui améliore leur résilience économique. Les formations sociales et environnementales sont au cœur du projet, incluant la formation aux droits de l'Homme et du travail, et la promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement : réduction des produits chimiques, culture intercalaire ou agroforesterie et formations environnementales. Il s'agit du premier projet au monde sur le caoutchouc naturel qui englobe l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement : planteurs villageois, un transformateur de caoutchouc naturel, un fabricant de pneumatiques (Michelin) et un constructeur automobile. En 2024, le projet *CASCADE* a été élargi pour impliquer 5 500 petits exploitants agricoles supplémentaires. Les modules de formation existants ont été complétés par l'ajout de formations plus approfondies sur des sujets sociaux et environnementaux. Au total, le projet *CASCADE* aura un impact sur 6 500 petits exploitants agricoles et leurs familles d'ici 2027.

ENGAGEMENTS DE MICHELIN POUR RENDRE PLUS DURABLE LA FILIÈRE CAOUTCHOUC NATUREL

Objectif de développer les compétences professionnelles de 30 000 planteurs villageois d'ici 2030

SIPH (CÔTE D'IVOIRE - GHANA)

Contrat de travail et titre de propriété
Depuis : 2021

Chaîne d'approvisionnement nationale

En partenariat avec APROMAC⁽¹⁾

FIRCA⁽²⁾ & agence gouvernementale

AGROFORESTERIE (THAÏLANDE)

Biodiversité & Niveau de vie
Depuis : 2022

1 000 planteurs villageois

Co-financement Groupe Renault
sous l'égide de GPSNR⁽³⁾

MAHAKAM (INDONÉSIE, KALIMANTAN EST)

Niveau de vie & environnement
Depuis : 2023

2 000 planteurs villageois

Financé par Michelin

RLU CPP (SUMATRA & KALIMANTAN EST)

Niveau de vie & environnement
Depuis : 2020

1 000 planteurs villageois

Financé par Michelin

AMAZONAS (BRÉSIL)

Niveau de vie & préservation
de la forêt
Depuis : 2021

~ 800 saigneurs

Financement Fondation

Michelin

Réalisé par WWF Brésil

RIVER (SRI LANKA)

Niveau de vie & environnement
Depuis : 2022

6 000 planteurs villageois

Co-financé par le Ministère Français
de l'Économie et des Finances

CASCADE (INDONÉSIE, SUMATRA)

Niveau de vie & environnement
Depuis : 2020

6 500 planteurs villageois

Co-financement Porsche &
Volkswagen

⁽¹⁾ Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire

⁽²⁾ Fond Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles

⁽³⁾ Global Platform for Sustainable Natural Rubber

SUIVI DE MISE EN ŒUVRE

Au total, les différents projets menés ont permis à fin 2024 de former 9 204 planteurs villageois (et collecteurs des communautés locales).

6 783 d'entre eux ont vu leurs conditions de travail et/ou moyens d'existence améliorés.

L'objectif du Groupe est que 30 000 planteurs villageois d'hévéas voient leurs conditions de travail et de vie s'améliorer grâce à des projets de remédiation d'ici 2030.

Le réseau mondial du caoutchouc naturel de Michelin, qui comprend des usines, une plantation en Indonésie, une zone de production axée sur la recherche et le développement au Brésil, et des co-entre-

prises en Afrique et en Asie, lui confère un savoir-faire unique, que le Groupe peut utiliser pour mettre en œuvre des projets et des actions contribuant à la production responsable du caoutchouc naturel. En incluant les activités des co-entreprises, ce réseau forme environ 90 000 agriculteurs chaque année et maintient plus de 25 000 ha de zone de conservation ou de réserve.

Exemple des actions menées en Afrique de l'Ouest :

- La SIPH, co-entreprise de Michelin localisée en Afrique de l'Ouest, est très impliquée auprès des agriculteurs villageois et des communautés locales. Elle met en œuvre, pour les communautés locales des programmes de prévention de maladies (paludisme,

Sida...), et donne accès aux soins médicaux, à la scolarité ou encore au logement. SIPH fournit aux agriculteurs locaux des formations sur les meilleures pratiques agricoles et du matériel végétal de qualité par la production et la vente de plants d'hévéa.

Consultations avec les parties prenantes

Afin de préserver cette ressource tout au long de la chaîne de valeur et d'en maîtriser les impacts, Michelin poursuit une démarche de consultations régulières à la fois de ses parties prenantes et des principales organisations de la société civile impliquées sur ces sujets. Ainsi, par exemple, le Groupe réunit tous les 2 ans des organisations de la société civile afin de rendre compte des progrès réalisés dans la chaîne de valeur « caoutchouc naturel » et d'échanger sur les voies de progrès. La dernière réunion d'information et de consultation a eu lieu en février 2025 (voir p.27). Au-delà de ces dialogues biennaux, Michelin collabore régulièrement avec des ONG, des chercheurs, des universitaires et des organismes gouvernementaux sur les sujets liés à la durabilité du caoutchouc naturel.

Par ailleurs, le Groupe est investi dans plusieurs cercles de réflexion sur la lutte contre la déforestation et l'implémentation de la réglementation européenne EUDR.



Global Platform for Sustainable Natural Rubber (GPSNR)

Afin d'accélérer les progrès pour une chaîne d'approvisionnement du caoutchouc naturel plus durable, Michelin a travaillé avec un groupe diversifié de parties prenantes pour mettre en place une plateforme multi-acteurs : la Plateforme Mondiale pour un Caoutchouc Naturel Durable (GPSNR – Global Platform for Sustainable Natural Rubber).

Cette plateforme vise à améliorer les performances environnementales et socio-économiques de toute la filière du caoutchouc naturel. Elle réunit les parties prenantes de la chaîne de valeur du caoutchouc naturel : producteurs, transformateurs et revendeurs, fabricants de pneumatiques et autres utilisateurs, constructeurs automobiles, ainsi que la société civile avec la participation de nombreuses ONG.

Michelin a présidé le Comité Exécutif du GPSNR jusqu'à fin 2021 et reste l'un des membres les plus actifs. En 2024 il a participé à trois groupes de travail de la GPSNR (*Smallholder Representation & Capacity Building, Shared Responsibility, Tools and guidance*). Michelin a également participé activement à divers groupes de travail, menés en collaboration avec d'autres membres fabricants de GPSNR, afin de permettre à l'industrie du caoutchouc naturel de se préparer à l'implémentation de l'EUDR

Pour un complément d'information, voir le site www.gpsnr.org.

Transparence

Michelin agit en acteur intègre de la filière hévéicole, en opérant de manière transparente, en refusant toute forme de corruption et en dialoguant avec ses parties prenantes locales et internationales. Un effort important a été fourni concernant la mise à disposition de tous de nombreuses informations (cf ci-dessous).

En 2025, Michelin a été classé pour la quatrième année consécutive n°1 des fabricants de pneus par SPOTT, agence sur la transparence ESG du caoutchouc naturel, avec un score de 80 %. Cette évaluation permet de reconnaître Michelin comme le fabricant de pneumatiques le plus transparent et le plus performant en matière de développement durable.

Pour en savoir plus : bilan 2015-2020, feuille de route 2020-2025 et tableau de bord

Le site Internet des Achats Michelin dédié au caoutchouc naturel développe une information enrichie sur le sujet, et présente les documents suivants :

- la Politique de Caoutchouc naturel responsable, dans son édition la plus récente ;
- la feuille de route 2020-2025 pour un caoutchouc naturel responsable ;
- rapports annuels sur les opérations et la chaîne d'approvisionnement du caoutchouc naturel ;
- un tableau de bord complet et régulièrement mis à jour reprenant les indicateurs de progrès liés à la Politique de Caoutchouc naturel.

Liens directs vers les documents (en anglais) :

Sustainable Natural Rubber Progress Report 2015-2020 :

[Sustainable Natural Rubber Progress Report 2015 - 2020 - Purchasing Documents \(michelin.com\)](https://www.michelin.com/achats/documents/Sustainable-Natural-Rubber-Progress-Report-2015-2020-Purchasing-Documents)

Sustainable Natural Rubber Policy (edition 2021) :

[Sustainable Natural Rubber Policy - Purchasing Documents \(michelin.com\)](https://www.michelin.com/achats/documents/Sustainable-Natural-Rubber-Policy-Purchasing-Documents)

Sustainable Natural Rubber Roadmap 2020-2025 :

[Sustainable-Natural-Rubber-Roadmap-2020-2025-V1.2.pdf \(michelin.com\)](https://www.michelin.com/achats/documents/Sustainable-Natural-Rubber-Roadmap-2020-2025-V1.2.pdf)



5

***MECANISMES D'ALERTE
ET DE RECUEIL
DES SIGNALEMENTS***



5. MECANISMES D'ALERTE ET DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS

Le Groupe veille à avoir une conduite éthique dans l'ensemble de ses activités et souhaite que les salariés et les parties prenantes externes puissent s'exprimer et signaler des cas de non-respect du Code d'Éthique de Michelin.

Un dispositif d'alerte unique a été déployé dans l'ensemble des entités du Groupe après consultation des organisations syndicales représentatives. Il est accessible en trente langues aux salariés, aux collaborateurs extérieurs et occasionnels du Groupe mais également aux clients, aux fournisseurs, aux prestataires de services et autres parties prenantes externes via un numéro de téléphone et un site internet sécurisé hébergé par une société indépendante. Ce dispositif garantit le principe de confidentialité des alertes. Il a bénéficié d'une forte visibilité depuis sa mise en place grâce à de nombreuses communications internes menées au niveau Groupe et au niveau des régions.

Cette ligne éthique, accessible 7 jours sur 7 24H/24, permet le recueil des alertes relatives à l'existence de comportements ou de situations contraires aux lois applicables, aux prescriptions internes, aux valeurs et principes du Groupe rappelés dans le Code d'Éthique de Michelin et aux risques identifiés dans ses cartographies.

Les alertes peuvent être réalisées de manière anonyme. Comme indiqué dans le Code d'Éthique, les alertes peuvent également être adressées auprès des canaux de signalement traditionnels : le service du Personnel, le Service Anticipation Prévention et Protection, le service juridique, le manager direct ou d'autres managers, le service de prévention et de santé au travail, un représentant du personnel, ou le correspondant éthique / Responsable Conformité Région. L'ensemble des alertes sont consolidées dans la ligne éthique du Groupe et présentées régulièrement au Comité Éthique du Groupe et au Comité de Direction Groupe.

Quel que soit le canal d'alerte utilisé, le Groupe précise que nul ne sera autorisé à prendre des mesures de représailles contre toute personne qui, de bonne foi, aurait procédé au signalement d'une possible violation du Code d'Éthique, de la loi, ou des principes et prescriptions Michelin.

La ligne éthique du Groupe est accessible à partir du site Internet du Groupe ainsi qu'à partir du site des Achats.

Elle est également accessible à l'adresse suivante : <https://secure.ethicspoint.com/domain/media/fr/gui/38522/index.html> et par téléphone via les numéros listés sur le site de la Ligne Éthique.

Les acteurs du dispositif d'alerte

En 2023, le Groupe a formalisé dans un nouveau document, la Procédure d'Alerte Groupe. Ce document décrit en toute transparence et de manière détaillée, le fonctionnement du recueil et du traitement des alertes, ainsi que les acteurs impliqués.

Ce document est accessible en 20 langues, par l'ensemble de ses collaborateurs mais également par les parties prenantes externes, sur le site internet Corporate du Groupe, le site internet du Code Éthique (<https://ethique.michelin.com>) et le site internet de la Ligne Éthique.

Le schéma ci-dessous récapitule les étapes clés du traitement d'une alerte.



LES ÉTAPES CLÉS DU TRAITEMENT D'UNE ALERTE

ALERTE EMISE	ALERTE RECUE	DESIGNATION D'UN INVESTIGATEUR	RAPPORT D'INVESTIGATION	DÉCISION DU COMITE	6 MOIS > 1 AN PLUS TARD
L'Auteur est informé de la réception de son Alerte dans les sept jours à compter de cette réception.	Les Alertes font l'objet d'une analyse de recevabilité, sur la base des informations reçues.	Les Alertes recevables font l'objet d'une investigation qui permet de vérifier la réalité des allégations sur la base d'éléments factuels.	Les conclusions de l'investigation sont présentées au Comité Éthique compétent qui décide des mesures nécessaires à mettre en œuvre.	L'Auteur de l'Alerte, la ou les personne(s) mise(s) en cause et toute personne ayant participé au traitement de l'Alerte sont informés de la clôture de l'investigation.	Un suivi est réalisé après la clôture de l'Alerte pour s'assurer l'absence de mesures de représailles et de la mise en œuvre des mesures.
↓	↓	↓	↓	↓	↓
RÉCEPTION	RECEVABILITÉ	INVESTIGATION	DÉCISION	CLÔTURE	SUIVI DES MESURES ET ABSENCE DE REPRÉSAILLES

Catégories de signalements en 2024

En 2024, le Groupe a reçu un total de 2 508 alertes⁴². Toutes ces alertes ne s'avèrent pas être des violations établies du Code d'Éthique.

Ce chiffre correspond au nombre total d'alertes consolidées, reçues directement dans la ligne éthique ou via d'autres canaux traditionnels de signalement. Sur les 1 865 alertes closes, 36 % se sont révélées sans fondement, 8 % ne comportaient pas d'informations suffisantes pour engager une investigation, 34 % se sont révélées avérées et 16 % n'étaient pas recevables.

Les alertes avérées ont donné lieu à des mesures correctives, dont des licenciements.

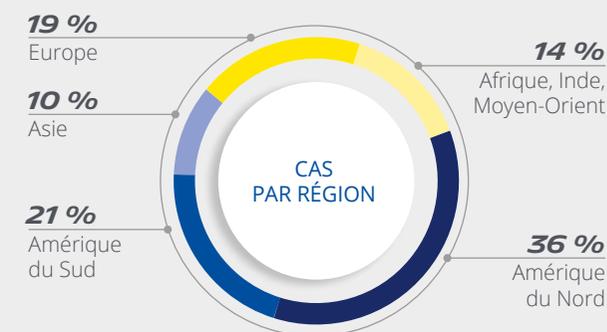
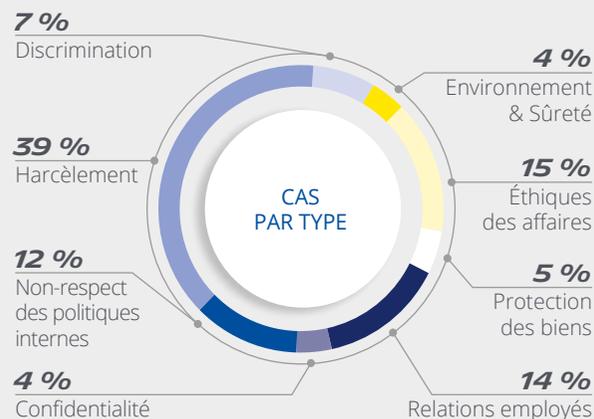
Parmi les alertes reçues, 4 % étaient des doublons. Parmi les cas donnant lieu à des mesures, certaines situations dans lesquelles il n'y avait pas de violation avérée ont donné lieu à des mesures internes afin d'améliorer des contrôles ou des process internes.

Lorsque des alertes sont reçues, elles sont analysées et traitées par des personnes habilitées conformément aux principes contenus dans la Procédure d'Alerte Groupe ainsi que dans la prescription interne relative aux investigations applicables à l'ensemble du Groupe et définis par la Direction Corporate Juridique (*Compliance Support Group*) et la Direction Corporate de l'Anticipation, de la Prévention et de la Protection.

Les Comités Éthiques régionaux compétents décident, sur la base des éléments contenus dans les alertes, de la recevabilité des alertes, et de l'initiation d'investigations internes. Ils prennent ensuite les décisions sur la base des rapports d'investigation, qui peuvent donner lieu, lorsque les faits allégués sont confirmés, à des plans d'action incluant des mesures correctives et/ou des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement selon la gravité et les circonstances.

Les fournisseurs ont aussi la possibilité de saisir le médiateur des relations client-fournisseur pour tout manquement supposé aux règles édictées au sein des Principes des Achats Michelin. Le médiateur intervient uniquement lorsque le fournisseur a déjà tenté de résoudre, sans succès, le problème avec ses interlocuteurs habituels.

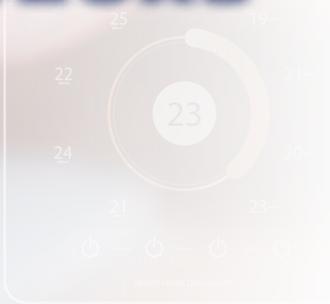
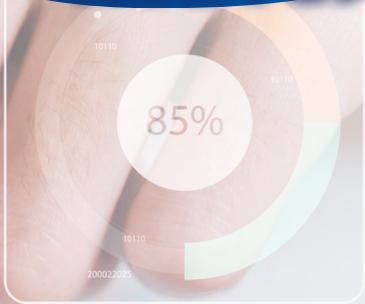
THÈME	INDICATEURS	2022	2023	2024
Nombre total d'alertes	Nombre total d'alertes reçues sur une année	1 740	2 233	2 508
Cas par type	Environnement et sûreté	15 %	13 %	4 %
	Éthique des affaires	14 %	13 %	15 %
	Protection des Biens	4 %	5 %	5 %
	Relations Employés	24 %	28 %	14 %
	Confidentialité	4 %	3 %	4 %
	Non-respect des Politiques internes	6 %	6 %	12 %
	Harcèlement	26 %	23 %	39 %
	Discrimination	7 %	9 %	7 %
	Cas par Région	Europe	18 %	19 %
Afrique, Inde, Moyen-Orient		11 %	15 %	14 %
Amérique du Nord		47 %	38 %	36 %
Amérique du Sud		13 %	17 %	21 %
Asie		11 %	11 %	10 %



⁴² Nombre total d'alertes consolidées reçues directement dans la ligne éthique ou via d'autres canaux traditionnels de signalement. Périmètre « Personnel Groupe ». Les alertes reçues en fin d'année peuvent être toujours en cours de traitement

6

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS



6. SYNTHÈSE DE PRINCIPAUX INDICATEURS

Indicateur CSRD

ENVIRONNEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	2024	AMBITIONS	
							2030	2050
Emissions de CO ₂ Scope 1 (millions de t)	1,40	1,01	1,35	1,18	1,04	0,96	-50 % vs 2010	Net Zéro Emission
Emissions de CO ₂ Scope 2 (millions de t)	1,52	1,46	1,42	1,13	1,27	1,07	- 50 % vs 2010	Net Zéro Emission
Emissions de CO ₂ Scope 3 Essentiel (millions de t)	14,5	-	-	14	13	12,7	-15 % vs 2018	Net Zéro Emission
Emissions de CO ₂ Scope 3 Optionnel (millions de t)	130	130	130	130	130	115 ⁴³		Net Zéro Emission
COV	Base 100		89	78	69	71 (avec CAMSO) 65 (sans CAMSO)	- 50 % vs 2019	
Part des matières matériaux renouvelables ou recyclés	26 %	28 %	29 %	30 %	28 %	31 %	40 %	100 %
Performance énergétique des produits pneus			+0,5 %	+1,8 %	+2,9 %	+4,3 %	+10 % par rapport à 2020	
Pourcentage d'énergies renouvelables consommées		14,6 %	18,3 %	22,7 %	23,9 %	28,8 % ⁴⁴		

SANTÉ ET SÉCURITÉ	2019	2020	2021	2022	2023	2024	AMBITIONS	
							2030	2050
TRIR (Total Recordable Incident Rate)	6,90	5,75	6,27	5,21	4,91	5,01		

⁴³ L'évolution de 130 Mt CO₂ à 115 Mt CO₂ vient d'un changement de méthodologie de calcul, plus précis, et non pas d'un progrès sur les émissions, difficile à évaluer

⁴⁴ Le Rapport de Durabilité indique le chiffre de 34 % pour le mix énergétique d'origine renouvelable chez Michelin, selon la méthodologie de comptage requise par la Corporate Sustainability Reporting Directive – CSRD (différente des pratiques de comptabilité carbone du Groupe)

DROITS HUMAINS	2019	2020	2021	2022	2023	2024	AMBITIONS	
							2030	2050
IMDI : Indicateur composite de management des diversités et de l'inclusion	-	60 points sur 100	65 points sur 100	70 points sur 100	72 points sur 100	73 points sur 100	80 points sur 100	-
QVT	76 %	77 %	77 %	77 %	78 %	79 %	80 %	-
Taux d'engagement du personnel	80 %	82 %	80 %	83 %	84 %	84,5 %	> 85 %	-
Taux de salariés percevant un salaire décent dans les pays dans lesquels le Groupe opère	-	-	95 %	98,5 %	100 %	100 % TBC	100 % en 2025	-
Taux de salarié ayant un socle de protection sociale	-	-	Nouveau en 2021	-	-	98 %	100 % en 2025	-
% employés qui répondent positivement à la question de l'enquête Michelin Avancer Ensemble « J'ai l'impression que mon opinion compte et que mes idées sont prises en compte dans mon entreprise »	-	-	69 %	71 %	72 %	73 %	80 %	-
Nombre d'actions de Volontariat	-	-	5 000	10 900	19 700	18 963	-	-

PRATIQUES RSE DES FOURNISSEURS	2019	2020	2021	2022	2023	2024	AMBITIONS	
							2030	2050
Pourcentage des fournisseurs évalués par EcoVadis atteignant le niveau confirmé	84 %	84 %	85 %	87 %	89 %	91 %	-	-
% de fournisseurs évalués qui se situent au niveau attendu en matière de droits de l'homme	85 %	86 %	89 %	89 %	91 %	93 %	>95 %	-
% du volume de caoutchouc naturel utilisé par le Groupe sur la base de critères relatifs aux droits humains (échantillon représentatif de planteurs via RubberWay®)	20 %	30 %	41 %	58 %	69 %	80 %	80 % en 2025	-

7. TABLE DE CONCORDANCE PLAN DE VIGILANCE / DEU

ENVIRONNEMENT	RISQUES DU PLAN DE VIGILANCE	PARTIE DU RAPPORT DE DURABILITÉ ASSOCIÉ	N° PAGE DEU
Risques Droits humains	1.1. Non-respect des droits humains chez nos fournisseurs	4.9 Travailleurs de la chaîne de valeur (S2) - Introduction	p.273
		4.9.6 Indicateurs et cibles	p.278
	1.2. Discrimination et harcèlement		
	1.3. Liberté d'association		
	1.4. Vie privée et données personnelles	4.8.4.1 Le salaire décent et la protection sociale	p.266
	1.5. Rémunération et protection sociale	4.8.5.2 Salaire décent	p.271
	1.6. Communautés affectées	4.10 Consommateurs et utilisateurs finaux (S4)	p.279
Risques Santé Sécurité	1.7. Sécurité des utilisateurs	4.8.4.2 La santé et sécurité des salariés : une priorité absolue dans chaque décision prise	p.267
	2.1. Accidents du travail		
	2.2. Exposition aux produits chimiques		
	2.3. Mal être au travail		
	2.4. Risque en matière de sûreté des salaires		

ENVIRONNEMENT	RISQUES DU PLAN DE VIGILANCE	PARTIE DU RAPPORT DE DURABILITÉ ASSOCIÉ	N° PAGE DEU	
Risques environnementaux	3.1. Impact global sur le changement climatique et plan de transition	4.2.1 Objectifs de décarbonation	p.198	
	3.2. Impact de nos activités sur le changement climatique (Scopes 1 & 2)	4.2.2.1 Scopes 1 & 2 : Sobriété et transition énergétique	p.199	
	3.3. Impact du Scope 3 sur le changement climatique	4.2.9 Indicateurs et cibles	4.2.9 Indicateurs et cibles	p.207
		4.2.2.2 Scope 3 essentiel : Optimisation des plans d'action pour les achats de matières premières, des transports et de la phase amont de l'énergie	4.2.2.2 Scope 3 essentiel : Optimisation des plans d'action pour les achats de matières premières, des transports et de la phase amont de l'énergie	p.200
		4.2.2.3 Scope 3 lié à l'usage des produits	4.2.2.3 Scope 3 lié à l'usage des produits	p.201
	4.2.9 Indicateurs et cibles	4.2.9 Indicateurs et cibles	p.207	
	3.4. Risque de pollution de l'air et de feu	4.3 Pollution (E2)	p.220	
	3.5. Épuisement des ressources	4.6.3.2 Circularité des ressources	p.253	
	3.6. Consommation d'eau	4.4 Ressources hydriques (E3)	p.231	
	3.7. Risque d'atteinte à la biodiversité	4.5 Biodiversité & Écosystèmes	p.238	

TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LE PLAN DE VIGILANCE ET LE DEU 2024

7. TABLE DE CONCORDANCE PLAN DE VIGILANCE / DEU

ENVIRONNEMENT	RISQUES DU PLAN DE VIGILANCE	PARTIE DU RAPPORT DE DURABILITÉ ASSOCIÉ	N° PAGE DEU
Risques Droits humains      	1.1. Non-respect des droits humains chez nos fournisseurs	4.9 Travailleurs de la chaîne de valeur (S2) - Introduction 4.9.6 Indicateurs et cibles	p.273 p.278
	1.2. Discrimination et harcèlement		
	1.3. Liberté d'association		
	1.4. Vie privée et données personnelles		
	1.5. Rémunération et protection sociale	4.8.4.1 Le salaire décent et la protection sociale 4.8.5.2 Salaire décent	p.266 p.271
	1.6. Communautés affectées		
	1.7. Sécurité des utilisateurs	4.10 Consommateurs et utilisateurs finaux (S4)	p.279
Risques Santé Sécurité  	2.1. Accidents du travail	4.8.4.2 La santé et sécurité des salariés : une priorité absolue dans chaque décision prise	p.267
	2.2. Exposition aux produits chimiques		
	2.3. Mal être au travail		
	2.4. Risque en matière de sûreté des salariés		
Risques environnementaux          	3.1. Impact global sur le changement climatique et plan de transition	4.2.1 Objectifs de décarbonation	p.198
	3.2. Impact de nos activités sur le changement climatique (Scopes 1 & 2)	4.2.2.1 Scopes 1 & 2 : Sobriété et transition énergétique	p.199
		4.2.9 Indicateurs et cibles	p.207
	3.3. Impact du Scope 3 sur le changement climatique	4.2.2.2 Scope 3 essentiel : Optimisation des plans d'action pour les achats de matières premières, des transports et de la phase amont de l'énergie	p.200
		4.2.2.3 Scope 3 lié à l'usage des produits	p.201
		4.2.9 Indicateurs et cibles	p.207
	3.4. Risque de pollution de l'air et de l'eau	4.3 Pollution (E2)	p.220
	3.5. Epuisement des ressources	4.6.3.2 Circularité des ressources	p.253
3.6. Consommation d'eau	4.4 Ressources hydriques (E3)	p.231	
3.7. Risque d'atteinte à la biodiversité	4.5 Biodiversité & Ecosystèmes	p.238	

ENVIRONNEMENT	RISQUES DU PLAN DE VIGILANCE	PARTIE DU RAPPORT DE DURABILITÉ ASSOCIÉ	N° PAGE DEU
Risques RSE liés aux pratiques des fournisseurs       	4.1. Identification des risques RSE		
	4.2 Mesures générales de prévention et d'atténuation	4.9.2 Des politiques d'approvisionnement permettant de maîtriser les risques liés aux travailleurs de la chaîne de valeur	p.274
	4.3. Impact de nos fournisseurs sur le changement climatique	4.2.2.2 Scope 3 essentiel : Optimisation des plans d'action pour les achats de matières premières, des transports et de la phase amont de l'énergie	p.200
	4.4. Impact de nos matières premières sur l'environnement	4.6.2 Des politiques ambitieuses en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	p.251
	4.5. Non- respect des droits humains chez nos fournisseurs	4.9 Travailleurs de la chaîne de valeur (S2) - Introduction	p.273
		4.9.6 Indicateurs et cibles	p.278
	4.6. Les risques spécifiques au caoutchouc naturel	4.9.1 Une stratégie sur la chaîne de valeur centrée prioritairement sur la filière caoutchouc naturel	p.273
4.9.4 Des processus pour remédier aux impacts négatifs potentiels		p.276	
4.9.5 De nombreuses actions déployées pour prévenir les impacts négatifs et parvenir à des impacts positifs		p.276	

